

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
VB/EL/CV/030522PVCM

AUBAGNE, le 20 Juin 2022

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 3 MAI 2022

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 38
Excusés 5

(ayant donné procuration :

M. Léo MOURNAUD à M. Alain ROUSSET
Mme Jeannine LEVASSEUR à Mme Sophie AMARANTINIS
M. Laurent GUEDJ à M. André LEVISSE
M. Jérémy COETTO à M. Franck-Clément CHAMLA
Mme Joëlle MELIN à Mme Michèle BOUGEAREL)

Après la délibération n° 12-030522,
départ de Mme Brigitte AMOROS avec procuration à Mme Hélène JULIEN-TRIC

Présents 37
Excusés 6

Après la délibération n° 20-030522,
départ de Mme Magali GIOVANNANGELI avec procuration à Mme Clémentine FARDOUX

Présents 36
Excusés 7

--- ooo O ooo ---

M. le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme l'exige le règlement, je vous propose de désigner un secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Zarick KOURICHI.

.../...

Merci à vous M. Zarick KOURICHI.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 Décembre 2021**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **22 Mars 2022** vous sera transmis ultérieurement.

Je vous engage à noter dans vos agendas la date du prochain Conseil Municipal qui devrait se tenir le **Mercredi 22 Juin 2022**, a priori et exceptionnellement dans la salle du Bras d'Or, l'E.D.L. n'étant pas disponible.

Pour information, après le vote des délibérations budgétaires, puisque vous savez qu'à l'ordre du jour est inscrit le vote du Budget Supplémentaire, je vous invite à aller signer les documents qui seront à votre disposition sur la table à côté de l'Administration.

Je vous invite maintenant à passer à l'Ordre du jour.

Avant cela, je voudrais avoir quelques propos liminaires si vous me le permettez.

Rappeler en premier lieu qu'il y a eu une élection présidentielle le 24 Avril dernier qui a élu un nouveau Président de la République.

J'adresse, au nom du Conseil Municipal, toutes mes félicitations républicaines à M. Emmanuel MACRON, dont les résultats, comme il le reconnaît lui-même, « l'obligent » vis-à-vis de l'ensemble des électeurs, dans un contexte sensible voire anxiogène.

Ce contexte, si les habitants le ressentent au quotidien, les collectivités locales, mes Chers Collègues, le prennent également de plein fouet.

Nous sortons à peine d'une crise sanitaire dont les risques ne sont toutefois pas totalement écartés. Bien évidemment, les conséquences sociales, économiques et financières sont pour les collectivités très lourdes.

L'impact de la guerre en Ukraine entraîne également des conséquences sur le coût de l'énergie et celui de certaines matières premières ; on va y revenir tout à l'heure quand nous parlerons du budget. Les habitants de notre commune, comme les Français en général, sont directement concernés, ainsi que les entreprises mais aussi les collectivités. Eclairage public, chauffage, augmentation des matières nécessaires à la réalisation des chantiers vont se répercuter directement sur les budgets, charges auxquelles nous avons à faire face.

Je voudrais dire tout simplement que l'Etat doit prendre toute sa part. Tout d'abord en assumant davantage ses compétences régaliennes, car ces dernières années les collectivités ont souffert de se voir transférer des domaines d'intervention qui ne sont pas les leurs, sans pour autant avoir les moyens suffisants financiers correspondants.

Ainsi, et vous le savez, l'Association des Maires de France demande, et la Ville d'Aubagne bien sûr s'y est associée pleinement, à ce que les collectivités, partenaires essentiels du dynamisme économique et social local, soient également soutenues face à des coûts croissants générés par le contexte international : l'Association des Maires de France demande ainsi la mise en place d'un « bouclier tarifaire » qui limiterait les hausses d'énergie à 4 % car tout le monde ne le sait pas mais, si les particuliers ont bénéficié de ce bouclier tarifaire, les collectivités elles n'en bénéficient pas à ce jour. C'est une demande qui est formulée par l'Association des Maires de France (A.M.F.).

L'A.M.F. attire également l'attention sur les conséquences de la récente circulaire du Premier Ministre qui demande aux préfets de veiller auprès des collectivités locales à ce que la situation « ne mette pas en péril l'équilibre économique des contrats » et « la pérennité de nombreuses entreprises ». Ce qui signifie très simplement qu'ils nous demandent, dans les contrats qui sont les nôtres, de regarder de très près les risques qu'il pourrait y avoir pour les entreprises qui sont nos sous-traitants ou nos partenaires, notamment en ce qui concerne les pénalités de retard ou encore en demandant aux collectivités d'accepter des révisions de prix. Ce qui n'est pas une mince affaire.

L'Etat reconnaît, et de toutes façons les chiffres le prouvent, que les collectivités sont absolument essentielles dans la commande publique. Mais qu'en sera-t-il si on met ces collectivités en difficulté en leur demandant d'assumer de plus en plus de dépenses sans contrepartie ?

En ce qui concerne Aubagne, la crise sanitaire a eu, et a encore, a toujours dans nos budgets un coût. Vous le savez, notre collègue Danielle MENET, nous l'a exprimé à maintes reprises, très précisément.

Le contexte du conflit russo-ukrainien a un impact en matière de coût énergétique ; nous n'y échapperons pas.

Si nous étions une commune riche, ou même une commune disposant d'un contexte budgétaire normal, nous pourrions certainement faire face.

Mais ce n'est pas notre cas. N'en déplaise à celles et ceux qui tentent de tourner en dérision ce qui reste un élément extrêmement pénalisant pour le développement de notre commune et donc pour les Aubagnais. Bien sûr, je dois faire référence à la gestion de la dette colossale dont nous avons bien malheureusement hérité.

Et dans ce contexte financier là, eh bien oui, il faut parler et évoquer ce sujet.

Si nous nous attelons à une gestion beaucoup plus saine depuis 2014, il n'en reste pas moins vrai que nous devons assumer le passé, pour ne pas dire le passif de nos prédécesseurs.

Nous ne sommes, vous le savez, pas libérés de cette dette dont la gestion est aussi hasardeuse que catastrophique.

Et encore et toujours, funeste commémoration mais souvenez-vous que nos prédécesseurs s'étaient engagés dans une fuite en avant perpétuelle avec, rappelons-le pour ceux qui seraient devenus opportunément amnésiques, 18 contrats d'emprunt portés sur

7 banques, dont l'une qui en détient quasiment la moitié et avec laquelle nous étions en contentieux.

Je dis que nous étions en contentieux parce que, et ça je souhaite effectivement en faire part ici aux élus de la Ville d'Aubagne, un jugement vient d'être rendu. Nous avons eu les éléments la semaine dernière, avec le fameux jugement avec la banque R.B.S. Vous savez que nous avons eu un premier jugement. Après il y a eu appel, et ensuite il y a une Cour de Cassation avec un jugement et ensuite un appel. L'appel de la Cour de la Cassation qui finalise les transactions judiciaires entre la Ville et R.B.S. vient de tomber. Une partie des éléments de ce jugement est favorable à la Ville d'Aubagne mais une autre partie l'est beaucoup moins. Les services vont s'atteler à travailler sur ce sujet-là pour nous donner les éléments de cette décision que nous pourrions certainement vous présenter dans quelques semaines, c'est-à-dire lors du prochain Conseil Municipal.

Je souhaitais, dans ce souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble des élus de la collectivité, vous informer de cette décision qui, encore une fois, est arrivée la semaine dernière.

Enfin, si je peux me permettre, puisque je vous parlais de la Ville d'Aubagne, vous savez tous que les élections ont été propices aux annonces présidentielles ou en tout cas des candidats présidentiels de toute part, et parmi elles, cela ne vous a pas échappé mes Chers Collègues, le relèvement de ce qu'on appelle le point d'indice du traitement des fonctionnaires a été annoncé par le candidat MACRON, maintenant Président de la République, et là aussi cela va impacter notablement notre masse salariale.

Pour autant, nous n'avons pas les décrets d'application. On va attendre que le prochain gouvernement se mette en place et très certainement, soit le Premier Ministre, soit le Ministre du Budget, nous indiquera de combien ce point d'indice pour les fonctionnaires est relevé et à quelle date, c'est-à-dire soit en juillet, soit en septembre, mais nous n'en savons rien aujourd'hui. Nous attendrons donc la décision du futur gouvernement mais il faut préciser que cela aura un impact sur le coût de notre masse salariale, sur notre 012, pour parler budget.

Pour autant, vous l'avez compris, ce sont des faits qui nous mettent à rude épreuve mais nous devons les assumer complètement.

Simplement aussi pour dire que, en ce qui nous concerne, c'est-à-dire la majorité municipale, nous ne baissons pas pour autant les bras car nous avons des engagements vis-à-vis des Aubagnaises et des Aubagnais quand ils ont renouvelé leur confiance à notre endroit lors des élections municipales de 2020. Nous nous montrerons des élus dignes de la confiance qui nous a été accordée.

Mme MENET va certainement en parler dans son intervention sur le Budget Supplémentaire, nous allons donc continuer notre programme d'investissement, nos politiques d'animations et de manifestations, nos travaux de proximité et bien d'autres actions encore, tout en nous montrant bien évidemment mes Chers Collègues, comme nous le sommes depuis 2014, responsables dans les choix de chacune de ces politiques publiques.

Voilà ce que je voulais partager avec vous mes Chers Collègues avant de passer à l'Ordre du Jour de ce Conseil Municipal.

Mme FARDOUX, vous souhaitiez intervenir !

Mme FARDOUX : Juste un mot. On vit quand même, ces jours-ci, des moments un peu historiques dans notre camp politique puisqu'un accord entre l'Union Populaire et Europe Ecologie Les Verts a été signé avant-hier, qu'il y a quelques minutes, le Parti Communiste Français a rejoint cette alliance et que nous comptons que le Parti Socialiste rejoigne la gauche unie d'ici la fin de ce Conseil Municipal. C'est une démarche qui nous tient à cœur que nous avons mise en œuvre ici, à Aubagne,

M. le Maire : Avec le succès que l'on connaît !

Mme FARDOUX : Avec les soucis que l'on connaît mais avec une harmonie depuis le début, avec le succès qui ne nous a pas mené à diriger la ville, c'est entendu, mais qui se passe très bien, et nous fonctionnons en totale harmonie, et même intergroupes avec le groupe de nos camarades d'Aubagne Toujours.

Ce soir, je voulais simplement vous faire partager notre joie de pouvoir être unis bientôt, tous ensemble, aux élections législatives.

M. le Maire : Vous n'avez pas trouvé d'autres tribunes que le Conseil Municipal qui est en dehors de tout ce contexte-là Mme FARDOUX, mais bon !

Mme GIOVANNANGELI : Vous avez évoqué les élections présidentielles qui est un niveau national dans votre propos liminaire et forcément un temps politique comme celui-ci méritait d'être souligné, il nous semble.

M. le Maire : Moi je parle de faits qui sont avérés, c'est-à-dire l'élection et on ne fait pas de politique en Conseil Municipal, en tout cas pas de politique nationale, me semble-t-il, mais bon ! Mme FARDOUX, je perçois une certaine joie d'annoncer cet élément là, ça ne surprend personne. Je crois que tout le monde ici suit l'actualité politique partout. Voilà. Mais je ne commenterai pas, j'ai d'autres lieux qui me permettront de commenter ce que vous venez d'annoncer aujourd'hui, mais ce n'est pas le lieu dans ce Conseil Municipal.

Voilà mes Chers Collègues, s'il n'y a pas d'autres interventions, en tout cas, par rapport aux propos liminaires que je viens d'exprimer, je vous propose de passer donc à l'Ordre du Jour avec quatre premières délibérations dans le cadre de ce qu'on appelle l'Administration Générale.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

« ADMINISTRATION GENERALE »

01-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

.../...

Modification de la délibération n° 05-030720 du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020.

Suite aux démissions de Mesdames Irène DUPLAN et Hélène TRIC de leur mandat d'élues au Conseil d'Administration du C.C.A.S. et dans la mesure où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il convient de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres élus au sein de cette assemblée.

Considérant la représentation proportionnelle au plus fort reste, les candidatures de 6 membres de la Majorité Municipale et celles de 2 membres de l'Opposition Municipale sont proposées.

Leur installation sera effective lors du prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S. Vous avez en annexe de cette délibération le nom des 8 membres du C.C.A.S.

M. le Maire : On avait respecté, me semble-t-il, M. ROUSSET, l'expression des différents groupes lors du vote qui avait eu lieu en Juillet 2020, et vous avez interpellé les représentants de l'Opposition.

M. ROUSSET : Qui ont convenu de reconduire les mêmes membres pour ce nouveau mandat.

M. le Maire : Voilà, y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **01-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Chers Collègues. Délibération n° 2 : Il s'agit donc d'approuver la dénomination de lieux, ce sont des sujets que nous avons déjà évoqués dans les précédents Conseils Municipaux. La Majorité Municipale a tranché et a décidé mais je vais laisser M. ROUSSET, effectivement, évoquer ce sujet.

02-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation de la dénomination de lieux : Rond-point Philippe NOCLERCQ, Rond-point Philippe PEDE, Place Patrick BALICCHI.

Merci M. le Maire.

Très attachée à son patrimoine et à ses habitants qui ont marqué son histoire, la Ville d'Aubagne souhaite honorer plus particulièrement la mémoire de trois d'entre eux en donnant leurs noms à des lieux.

Philippe PEDE, jeune sapeur-pompier, est décédé en service commandé le 27 Juillet 1983, à l'âge de 21 ans, alors qu'il se rendait sur le départ d'un feu près de Cassis. Une plaque commémorative est installée en centre-ville.

Philippe NOCLERCQ, jeune sapeur-pompier volontaire, est décédé le 25 Août 1986 à l'âge de 17 ans, alors qu'il participait à la lutte contre l'incendie de la Sainte-Victoire. Une stèle commémorative est érigée sur le lieu-même du drame.

Patrick BALICCHI, directeur du théâtre Comoedia depuis 2018, est décédé le 21 Septembre 2021 à l'âge de 64 ans. Sa connaissance et sa passion du théâtre lui ont permis

de proposer des programmations toujours riches et plébiscitées par tous ayant contribué largement au rayonnement de la ville. Il a marqué par ses grandes qualités professionnelles et humaines, tous ceux qui ont eu la chance de le rencontrer.

Afin de leur rendre hommage, il est proposé, par cette délibération, de dénommer :

- le rond-point dit des Six Fenêtres « Rond-point Philippe PEDE » ;
- le rond-point dit Lakanal « Rond-point Philippe NOCLERCQ » ;
- la place attenante au théâtre du Comoedia « Place Patrick BALICCHI ».

Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci M. ROUSSET ! Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Oui M. le Maire, M. ROUSSET, vous savez que cette question nous tient à cœur puisque nous vous avons interpellé à ce sujet en décembre par le biais d'une question écrite. Nous exprimons ce soir notre satisfaction de voir aboutir la demande des sapeurs-pompiers d'Aubagne qui vous avaient sollicité il y a 9 mois maintenant et, bien évidemment, nous approuvons également la troisième dénomination.

Nous saluons en particulier le fait que la mémoire de Patrick BALICCHI soit honorée en donnant son nom à un lieu emblématique de son action : la place jouxtant le Théâtre qu'il a dirigé. C'est logique et porteur de sens comme quand vous avez choisi le rond-point avant la Légion pour porter le nom du Général Albéric VAILLANT.

Nous ne comprenons pas, à vrai dire, pourquoi la même démarche n'a pas été appliquée pour les sapeurs-pompiers. L'ancienne caserne des sapeurs-pompiers donne sur un rond-point, il y en a un autre à 100 mètres, d'autres plus haut. Pourquoi ne pas avoir choisi des ronds-points de cette partie de la ville, plutôt que deux ronds-points plus éloignés et sans aucun lien avec les pompiers ?

Nous regrettons, également, que le choix des lieux se soit déroulé sans la moindre concertation, ni avec la caserne des pompiers, ni avec les familles de ces jeunes pompiers décédés.

Honorer la mémoire de jeunes gens qui ont donné leur vie pour la sécurité de leurs concitoyens, c'est aujourd'hui les remercier et dire à ceux qui les ont connus et aimés que nous pensons toujours à eux, que la municipalité salue leur engagement comme indispensable ciment de notre société.

Et cela mérite de le faire bien, tant qu'à prendre autant de temps, cela aurait vraiment mérité une concertation avec les personnes concernées.

M. le Maire : M. RUSCONI, vous vouliez intervenir !

M. RUSCONI : Merci Mme FARDOUX d'avoir soulevé le fait qu'effectivement il fallait trouver des lieux emblématiques.

Merci aussi aux personnes qui vous ont aidée dans la rédaction de votre intervention. On sait très bien que vous n'auriez pas été, vous, dans cette arrogance et, encore une fois, c'est avec beaucoup de respect que je m'adresse à vous Madame.

Profitez, une fois n'est pas coutume contrairement à ce que vous dites ! Bon, ce que je trouve dommage et surprenant, c'est qu'au lieu de saluer ce moment de recueil collectif, on vienne chercher des polémiques dans cette instance.

Vous parliez de lieux emblématiques Madame, je crois que les lieux qui ont été choisis sont tout au plus emblématiques, c'est-à-dire, situés de part et d'autre d'un collège dans lequel nous allons pouvoir travailler avec le principal, enfin la directrice du collège, afin d'honorer la mémoire et de faire valoriser l'engagement citoyen de la jeunesse parce que c'est de ce qu'on parle aujourd'hui.

On parle de l'engagement citoyen, avec mon collègue Zarick KOURICHI, avec ma collègue Sophie AMARANTINIS, nous allons nous charger d'aller voir, enfin nous avons déjà pris des contacts, d'aller voir le collège LAKANAL pour que soit honorée chaque année la mémoire de ces deux jeunes sapeurs-pompiers morts en service.

Il était quand même important de penser à une chose, c'est que le rond-point de l'ancienne caserne des pompiers reste un rond-point au milieu de l'ancienne caserne des pompiers. Est-ce que, depuis maintenant 39 ans pour Philippe PEDE, maintenant 36 ans pour Philippe NOCLERCQ, ça nécessite de mettre un emplacement sur un lieu qui n'existe plus. Je pense que, depuis 7 ans, nous n'avons jamais raté aucune commémoration et, malheureusement, depuis 7 ans, des gens, des familles, des anciens pompiers qui sont là toujours présents sont de moins en moins au rendez-vous en raison des difficultés de la vie, des malheurs de la vie. Donc, je crois qu'il faut se pencher vers l'avenir et peut-être honorer leurs mémoires différemment, non pas dans le passé mais dans le futur, notamment face à un collège où je vous rappelle que l'engagement des jeunes sapeurs-pompiers se fait à partir de 11 ans suivant les départements. On est donc tout à fait dans la cible qui va permettre et d'honorer la mémoire de nos jeunes sapeurs-pompiers, et peut-être d'émuler l'engagement de jeunes sapeurs-pompiers auprès des collégiens.

M. le Maire : D'autant plus, me semble-t-il, que, quelque part, le rond-point qui est devant l'ancienne caserne des pompiers est appelé, avec le Val'Tram, peut-être aussi, à avoir quelques transformations. Donc que n'auriez-vous dit si nous avions retenu ce rond-point. Nous l'avons bien sûr nommé et puis, dans quelques mois, avec la mise en œuvre des travaux du Val'Tram, nous aurions cassé ce rond-point.

Donc voilà, il nous a semblé beaucoup plus judicieux, comme vient de l'exprimer M. RUSCONI, d'honorer la jeunesse et l'engagement de ces jeunes sapeurs-pompiers, puisqu'ils sont malheureusement tous les deux partis à un âge très très jeune, de le faire donc dans un contexte qui est celui du collège Lakanal.

M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Oui, juste dire que finalement cet échange aura permis à tout le monde de comprendre pourquoi ces deux ronds-points. Reste la question posée dans l'intervention de Mme FARDOUX, qui n'était pas arrogante puisqu'elle a permis d'éclairer le Conseil Municipal et au-delà la population qui nous écoute.

Reste quand-même la question : est-ce que les familles ont pu être concertées ? Est-ce que ces arguments ont été portés à leur connaissance ? Parce que, sans doute, s'ils ont été portés à leur connaissance, ils ont été partagés, il y avait ça dans la question. Il me semble, c'est cette dimension de dialogue avec les premiers concernés, et nous, pour notre part,

.../...

évidemment, on s'associe à l'hommage qui est rendu à ces trois personnes devenues personnalités pour notre territoire.

M. le Maire : Merci. Mme FARDOUX, vous voulez intervenir ?

Mme FARDOUX : Non, mais d'abord, c'était pour réagir par rapport au début de l'intervention de M. RUSCONI.

Enfin, M. ROUSSET, je vous ai demandé la dernière fois un rendez-vous pour dire qu'il y avait un problème dans les relations, dans ce qui se passait dans ce Conseil Municipal, je ne vais pas vous le dire à chaque fois et vous voyez bien que c'est urgent. On va donc se voir, c'est très bien, j'espère qu'on pourra avoir quelque chose qui puisse conduire à des échanges sereins.

Quand, dès le début du Conseil, on ne peut rien dire sans se faire attaquer, parce que, quand même, quand vous me dites que je ne suis pas capable de rédiger une intervention sur une délibération, c'est un peu désobligeant M. RUSCONI ! Je vous remercie, je sais rédiger une délibération, que la question ait été soulevée par les marins-pompiers et pas par moi au départ, je l'ai dit dans mon intervention !

M. le Maire : Les marins-pompiers, c'est à Marseille, Mme FARDOUX, chez nous c'est les sapeurs-pompiers.

Mme FARDOUX : Les sapeurs-pompiers, pardon Monsieur ! Par les sapeurs-pompiers au départ et pas par nous, c'est une évidence et, d'ailleurs, je l'ai dit moi-même dans mon intervention. Je ne suis pas la première à m'occuper de cette question-là. C'est évidemment une demande des pompiers.

Et donc, pour revenir sur ce que disait M. GRANDJEAN, la question n'est pas tant pourquoi, mais pourquoi est-ce que cela ne nous est pas expliqué dans la délibération ? Pourquoi est-ce que les familles n'ont pas été destinataires au minimum d'une information sur : « voilà, nous avons pris la décision de choisir ces deux ronds-points pour telles et telles raisons ». Pourquoi les sapeurs-pompiers n'ont pas été destinataires ? A défaut de leur demander leurs avis, la moindre des choses aurait été qu'avant le Conseil Municipal, ils soient quand même informés de vos intentions !

On le dit, ce n'est pas votre façon de travailler, on le redira tout à l'heure sur les problèmes de concertation sur le P.L.U.i. On partage, au-delà de la vision de la ville, je crois qu'on partage vraiment peu de façon de faire de la politique dans la ville avec les habitants, avec les personnalités et les proches enfin. C'est la question de la concertation qui est pour nous au cœur du problème.

Nous saluons le fait que ces dénominations aient été décidées et je l'ai dit ! Nous le saluons ! L'action de donner les noms de ces deux sapeurs-pompiers et du directeur du Théâtre, nous en sommes pleinement satisfaits ! Et vous avez remarqué, quand-même, qu'on ne se gêne pas pour voter un paquet de délibérations. On n'a aucun problème pour dire quand vous faites des choses bien ! Mais ne nous empêchez pas de pouvoir proposer des améliorations, s'il vous plaît !

M. le Maire : Là, en l'occurrence, ce n'est pas une amélioration, c'est un jugement qui est posé, pas une seule seconde, je n'aurais imaginé que vous nous proposiez le rond-point qui

est en face de la caserne qui va être détruit par le passage du Val'Tram. Si on vous écoute, on va proposer ça aux familles, qui elles ne sont pas au courant de ce qui va se passer, on va donc dénommer par le nom d'un des deux pompiers le rond-point qui est en face la caserne et puis on va leur dire : « oups, excusez-nous, vraiment on ne peut pas faire ça, on ne peut plus ! On va dénommer un autre point ». Voilà Mme FARDOUX, pardon, c'est de la politique mais je n'imaginai pas une seule seconde que vous n'avez pas, vous-même, cette propre réflexion !

Voilà ! Si je peux me le permettre Mme FARDOUX.

Mme FARDOUX : Enfin, c'est vous qui avez décidé de donner des noms à des ronds-points, ça aurait pu être autre chose que des ronds-points ! Enfin, il y a plein de façon de trouver des lieux qui sont proches de l'ancienne caserne des pompiers.

M. le Maire : Mais Madame, nous avez-vous proposé quelque chose ? Vous nous avez interpellés, vous dites « il faut nommer ». Est-ce que vous nous avez dit quelque part ?

Mme FARDOUX : Dans la demande initiale des pompiers, il y avait des suggestions. Vous avez fait le choix de ne pas répondre à ces pompiers en leur disant : « vos suggestions, on ne peut pas pour telles et telles raisons », on le pointe, c'est tout, n'en faisons pas une affaire. On est à la délibération numéro 2, on ne va pas...

M. le Maire : Mais les pompiers sont parfaitement conscients. J'imagine qu'on ne pouvait pas nommer ce rond-point. Les lieux qui nous ont été proposés n'étaient pas à la dimension de ce que nous voulions faire. De part et d'autre du collège, vous avez deux ronds-points. Les retenir, comme l'explique très justement M. RUSCONI, paraît tellement évident à tout le monde. Ce sont deux pompiers très jeunes qui sont partis. La jeunesse est donc mise en évidence avec l'engagement citoyen de ces collégiens, à cet endroit, l'un à l'entrée du collège et l'autre à la sortie du collège. Enfin, il n'y a rien de mieux me semble-t-il, aujourd'hui ! Mais si vous avez des idées, il faut les exprimer clairement ! Il ne faut pas nous dire : « faites » et puis après venir : « vous avez décidé sans nous concerter ! » Non ! Nous, on décide ! Moi je décide ! Nous décidons !

Mme FARDOUX : Excusez-moi, je n'ai jamais dit que c'était avec nous qu'il fallait vous concerter ! C'était avec les personnes concernées, pas avec nous !

M. le Maire : Bon écoutez, les pompiers ont été vus et on en a parlé avec un certain nombre d'entre eux qui n'ont émis aucune ombre de jugement négatif sur ce sujet, je vous le dis ! Voilà, mais vous êtes toujours dans la suspicion comme si on ne faisait pas ou on ne faisait pas assez ou on faisait trop. Voilà, vous ne pouvez pas penser un seul instant que, finalement, l'équipe de la Majorité est capable aussi de comprendre les situations et peut-être même de les comprendre au-delà de ce que vous vous pouvez interpréter. Peut-être parce que nous avons plus d'informations et ça c'est assez légitime, mais l'histoire du rond-point face à l'ancienne caserne, enfin Mme FARDOUX, vous êtes au courant quand même qu'il va y avoir le Val'Tram qui va passer, vous venez nous dire qu'il fallait le mettre là.

Non Mme FARDOUX ! Vous devez aussi quelque part comprendre qu'on soit peut-être un peu agacé, aussi faire confiance à cette majorité qui n'a pas besoin de s'entendre dire : « vous n'avez pas concerté, vous ne savez pas ce que vous faites ». Bon Mme FARDOUX, ça a ces limites aussi !

Voilà, comme ça on s'est dit les choses très clairement aujourd'hui, tous les deux !

.../...

Enfin tous les deux, vous et nous, si vous me le permettez !

Voilà, et en plus, tout ça, parce que vous allez le voter !

M. SALONE !

M. SALONE : Je voulais profiter de cet instant pour honorer aussi la mémoire d'une collègue, ancienne élue de cette majorité, enfin de l'ancienne majorité, Nicole FLOURET qui nous a quitté dernièrement, simplement.

M. le Maire : Pardon ! Vous avez raison de le souligner et on va d'ailleurs observer une minute de silence à son endroit si vous me le permettez, après avoir voté, on va faire les choses dans l'ordre.

M. SALONE : Ce serait sympathique ! Merci !

M. le Maire : Sur cette délibération n° 02, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci M. SALONE de nous avoir rappelé cet élément. On va donc observer une minute de silence, si vous voulez bien mes chers collègues, pour Mme FLOURET.

Le Conseil Municipal debout observe une minute de silence.

Je vous remercie.

03-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Solidarité avec la population ukrainienne.

Très sensible à la situation de guerre qui sévit actuellement en Ukraine, la Ville d'Aubagne tient à apporter son soutien et témoigner sa solidarité envers le peuple ukrainien.

C'est la raison pour laquelle les services municipaux, en partenariat avec le C.C.A.S. de la Ville d'Aubagne, ainsi que le monde associatif, celui des entreprises et les partenaires institutionnels, se sont mobilisés selon leurs moyens, pour permettre la mise à disposition de logements à titre gracieux pour les familles de réfugiés, la mise à disposition de salles pour assurer des collectes de dons ou encore faciliter l'inscription d'enfants ukrainiens dans les dispositifs scolaires et périscolaires notamment.

Aussi, cette délibération propose d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'aide nécessaire à apporter.

Tel est l'objet de cette délibération.

M. le Maire : Merci M. ROUSSET ! Y a-t-il des interventions ? Je vous en prie Mme MEZERGUES-MAUTREF !

Mme MEZERGUES-MAUTREF : Merci !

M. le Maire, nous approuvons sans réserve la démarche de solidarité envers le peuple ukrainien et nous voulons croire qu'il s'agit là d'une prise de conscience qui étendra

rapidement cette solidarité à tous les réfugiés, toutes celles et tous ceux qui fuient les guerres, la famine, les catastrophes climatiques, etc.

Cette solidarité due à tous réfugiés politiques !

Cette solidarité qui fera que plus une dépouille humaine ne sombrera au fond de la Méditerranée.

Cette solidarité qui fera que plus jamais un humain sera privé de logement, d'accès aux soins et à une vie digne !

Cette solidarité qui nous rendra notre humanité !

Cette guerre en Ukraine qui se prolonge et s'intensifie avec le risque d'extension et la menace d'emploi de l'arme nucléaire est un danger pour nos populations. En tant qu'élus, nous avons le devoir de réagir en exigeant un cessez le feu immédiat !

Avant qu'il ne soit trop tard, nous vous proposons une fois de plus que la Ville d'Aubagne rejoigne le camp de la paix en adhérant à nouveau à l'Association des Communes, Départements et Régions pour la Paix. Cela reviendrait aussi à recouvrer notre humanité comme dit plus haut.

Merci !

M. le Maire : Merci Mme MAUTREF ! Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

Délibération numéro 4, M. ROUSSET, vous allez nous parler du Contrat de Ville 2022, qui a été voté, me semble-t-il, ce matin au niveau du Conseil de Territoire.

04-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation du tableau de financement de la programmation du Contrat de Ville 2022.

Merci M. le Maire. Le Contrat de Ville, mis en place par la loi de 2014, établit le cadre officiel dans lequel la Commune associée à l'Etat, au Conseil Départemental et au Conseil de Territoire, va impulser des actions en faveur de la cohésion sociale, du cadre de vie et du développement économique durable pour les quartiers identifiés comme prioritaires et en veille active.

A Aubagne, le Charrel a été retenu comme Quartier de Politique de la Ville. La Tourtelle, Ganteaume, Palissy et la vieille ville ont été retenus, quant à eux, comme Quartiers en Veille Active.

A cet égard, sur les 28 dossiers déposés et examinés, 29 actions ont été retenues dont 9 nouvelles, par l'ensemble des partenaires proposant chacun d'entre eux les participations financières suivantes :

- L'Etat a contribué pour 55.000 euros,

.../...

- Le Conseil Départemental pour 22.400 euros,
- Le Conseil de Territoire pour 25.000 euros,
- La Ville d'Aubagne pour 24.500 euros.

Cette délibération vise à autoriser le versement par la Ville d'Aubagne d'une subvention d'un montant de 24.500 euros inscrits au budget 2022 dans le cadre du Contrat de Ville.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **04-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

05-030522 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire - P.L.U.i. - Avis de la Commune sur le bilan de la concertation et sur le projet P.L.U.i. à arrêter.

Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs bonsoir,

Effectivement, la délibération n° 05 concerne le Plan Local d'Urbanisme du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et l'avis que nous allons prononcer sur le bilan de la concertation et sur le projet de P.L.U.i. à arrêter.

Pour rappel, le P.L.U.i. est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique d'aménagement et de développement du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et qui nous projette à horizon 2040.

L'ambition du P.L.U.i. est de créer une dynamique respectueuse du cadre de vie en recherchant systématiquement l'équilibre entre la volonté de développer et le souci de préserver, et l'harmonie entre l'organisation territoriale proposée et les attentes des populations qui y vivent aujourd'hui et demain.

Les orientations en général s'articulent autour de trois axes principaux. Le premier conforte l'attractivité du territoire. Le deuxième préserve et valorise les richesses patrimoniales du territoire. Le troisième privilégie le développement dans les centres et près des centres collectifs.

Ainsi, le projet de P.L.U.i. n'est pas radicalement différent du P.L.U. de la commune qui a été approuvé en 2016 et modifié à quatre reprises. Il réaffirme le rôle d'Aubagne comme ville centre d'un territoire élargi où vivent, travaillent et se déplacent plus de 100.000 habitants à l'Est de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône. Il vient traduire, poursuivre et conforter les diverses démarches et projets d'aménagement initiés par la commune depuis 2016 en matière d'habitat, en maîtrisant la croissance de développement, en développant l'offre de logements sur la commune avec un possible parcours résidentiel, d'économie en affirmant le rôle et le besoin des zones d'activités, de mobilité en accompagnant les projets du Val'Tram et du Chronobus, d'écologie positive en protégeant, en valorisant mais aussi en développant la qualité de vie dans la commune, de prise en compte des risques incendie et inondations et de renforcement du centre-ville. Historique qui nous a conduit à aujourd'hui.

Tout d'abord, le 22 Novembre 2016, la Commune d'Aubagne a approuvé son P.L.U. Pour autant, la loi A.L.U.R. de mars 2014 avait posé le principe d'élaboration d'un P.L.U.i. Avec la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2016, et le transfert de la compétence en matière d'urbanisme à partir de 2018, chaque Conseil de Territoire exerce sur son périmètre cette compétence et doit élaborer son P.L.U.i. qui remplacera les P.L.U. communaux actuellement en vigueur.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont prescrit en février 2019 l'élaboration du P.L.U.i. sur l'ensemble des douze communes du Conseil du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Alors, quel est le calendrier du P.L.U.i. ?

Tout d'abord, en juin 2019, nous avons eu des réunions publiques, un diagnostic et donc la présentation du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement de Développement Durable).

En Octobre 2019, débat du P.A.D.D., Conseil de Territoire, Conseils Municipaux.

Ensuite ont eu lieu les zonages et règlements écrits O.A.P. sur les années 2021 et 2022 qui sont consacrées à la déclinaison réglementaire du projet politique au travers de pièces tels que les règlements écrits, le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation dit O.A.P. sectorielles et thématiques.

Le 5 Novembre 2021, une réunion publique générale a eu lieu à La Destrousse.

Le 5 Avril 2022, une réunion publique ici même, à l'E.D.L., avec une présentation par M. le Maire, M. BONINO, Directeur Général Adjoint Aménagement du Cadre de Vie ainsi que les représentants de la Métropole, Mme FRANCHIMON et M. DOLONET.

Aujourd'hui donc, nous sommes le 3 Mai 2022 et l'objectif est de donner un avis sur le projet de concertation. Le 5 Mai, le Conseil de la Métropole se prononcera. Ensuite transmission aux P.P.A. qui sont les Personnes Publiques Associées en mai de cette année 2022 pour consultation et donc ces P.P.A. auront trois mois pour émettre un avis.

Pour rappel, les P.P.A., ce sont les services de l'Etat, la Région, les Départements puisque notre Métropole compte à la fois le Département du 13 et du Var, les chambres consulaires, les parcs, S.P.L., etc.

Une enquête publique sera ensuite organisée en septembre/octobre 2022 afin de permettre à chacun de s'exprimer à nouveau sur le projet de P.L.U.i.

Ce sujet sera à l'ordre du jour d'un futur Conseil Municipal, postérieurement à l'enquête publique qui est prévue pour le printemps 2023 sur la Ville d'Aubagne pour acter des éventuelles observations et remarques.

Et enfin, par la suite, au printemps 2023, la Métropole pourra approuver ce projet de P.L.U.i.

A ce stade de la procédure, l'avis des Conseils Municipaux est sollicité. Nous sommes la dernière commune à nous prononcer sur le sujet, avant, comme je vous le disais, l'avis et la décision de la Métropole après-demain.

Ainsi, cette délibération propose de prendre acte que la procédure de concertation sur le P.L.U.i. du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est déroulée conformément aux dispositions de l'Article L103.2 du Code de l'Urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération n° URB 004 5502/19CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 28 Février 2019 qui était la date de départ, comme je vous le disais, du P.A.D.D. C'est une concertation pour rappel où plus de 3.000 personnes se sont mobilisées depuis 3 ans, depuis 2019. Il y a eu environ 200 réunions avec les techniciens et les élus sur l'ensemble des douze communes et environ 1.000 requêtes ont été prises en compte. Et ensuite, deuxièmement, c'est formuler un avis favorable sur le projet de P.L.U.i. à arrêter ainsi que sur son bilan de concertation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Bonsoir tout le monde !

Nous rappelons et assumons que les écologistes ont voulu cette dimension intercommunale des Plans Locaux d'Urbanisme pour sortir de l'individualisme territorial et du clientélisme. Cette vision élargie des règles d'urbanisme permet de beaucoup mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et le respect du patrimoine naturel local.

Outre son échelle adaptée, le projet qui nous est présenté a le grand avantage de se mettre à jour de la réglementation en ce qui concerne la limitation de l'urbanisation sur de nouveaux espaces. Pour rappel, 240 ha ont été consommés ces dernières années, ce qui est colossal, ça équivaut à 500 terrains de football. Heureusement la loi va empêcher de dépasser 180 hectares pour les 20 prochaines années. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se met également à jour en ce qui concerne la préservation des couloirs de ruissellement. Les inondations meurtrières dans le Var et l'envahissement d'Aubagne lors des fortes pluies du 4 Octobre dernier nous rappellent l'importance de la prise en compte du risque de ruissellement.

Pour ce qui est des choix locaux, qui ont été opérés, nous regrettons que les espaces libres du centre-ville, à proximité immédiate des gares routière et ferroviaire ne soient pas réservés aux logements. C'est notamment vrai pour le terrain situé entre le collège Nathalie Sarraute et l'Avenue Roger Salengro. A la place, on prévoit du logement à Camp Major, à La Louve ou aux Solans, autant d'habitations périphériques qui vont engendrer l'utilisation de véhicules particuliers et saturer les axes de sorties de ces quartiers déjà bien embouteillés.

Par ailleurs, nous restons très attentifs au détournement des terrains agricoles sur lesquels se construisent des habitations dont l'usage dépasse, et de loin, le logement des agriculteurs eux-mêmes. Ainsi, nous souhaitons, bien entendu, la sanctuarisation des zones agricoles prévues au S.C.O.T.T. et nous demandons qu'aucun permis de construire à usage d'habitation ne soit délivré sur des terrains agricoles non exploités durablement.

Enfin, sur la concertation, elle-même, nous constatons qu'elle se fait sans volontarisme, dans le cadre minimum prévu par la loi. Les réunions publiques sont des moments d'informations et d'explications, de grande qualité d'ailleurs, mais elles n'ont pas eu vocation à recueillir l'avis de la population sur les grands principes retenus et les arbitrages afférents. A tel point que nous, élus de la commission concernée, n'avons jamais participé à

.../...

une réunion d'élaboration du P.L.U.i., nous avons simplement bénéficié, en commission, d'un exposé, toujours de grande qualité d'ailleurs, sur ces mêmes principes et arbitrages déjà retenus.

En conclusion, ce P.L.U.i. va permettre des évolutions positives de par la mise à jour des contraintes qui s'y imposent et grâce à son échelle intercommunale mais nous exprimons des réserves sur la désignation des espaces à urbaniser, sur la préservation des zones agricoles et sur l'absence d'ambition participative qui entache son élaboration.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur le projet qui nous est soumis, tout en appelant à une concertation réelle lors des phases à venir visant à finaliser ce document majeur pour l'avenir de notre territoire.

Merci.

M. le Maire : Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : M. le Maire, M. le Maire-Adjoint à l'Urbanisme, Mesdames et Messieurs les élus, cette délibération est l'une des plus importantes qu'il nous ait été donné d'examiner depuis le début du mandat. Vous permettrez donc que nous prenions la parole un peu plus longuement que d'habitude.

Importante et même capitale puisque le P.L.U.i. dessine Aubagne et le territoire pour les 20 prochaines années. Ce document stratégique aurait donc mérité d'être élaboré sur la base de nombreuses démarches de concertation avec la population, je rejoins Denis GRANDJEAN. Le COVID a été mis en avant pour justifier la faiblesse des moyens de concertation mis en œuvre. Nous affirmons que le COVID a bon dos et qu'une réunion à La Destrousse à l'automne et une seule à Aubagne le 5 Avril dernier, c'est une décision délibérée de s'affranchir de la parole des habitantes et des habitants.

Concernant son périmètre, nous nous interrogeons sur la légalité future d'un document qui concerne le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, territoire qui va disparaître administrativement très prochainement.

Sur le fond de ce qui est proposé maintenant, vous l'avez dit le 5 Avril et M. LEANDRE l'a rappelé, ce P.L.U.i. est dans la droite ligne du P.L.U. actuel. Mais quand donc l'urgence climatique martelée par les experts et notamment dans le 6^{ème} rapport du GIEC paru le 28 Février dernier, sera-t-elle prise en compte réellement. Quand cessera-t-on à Aubagne et dans le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de se limiter à respecter les lois nationales, voire de ne pas les respecter, nous y reviendrons ? Quand nous montrerons-nous pionniers en matière d'écologie ? Que ce soit dans les domaines de la préservation des zones agricoles et des zones naturelles, des transports, des types de logement moins consommateurs d'énergie, etc.

Nous notons avec amertume que cette tendance à la conservation des traditions ne se trouvent malheureusement pas quand il s'agit de préserver notre patrimoine naturel ou agricole des associations, des promoteurs ou de limiter la croissance de la population pour conserver un esprit village. Dommage, car nous aurions pu nous entendre là-dessus.

Le but du P.L.U.i. devrait être de préserver ses atouts plutôt que de chercher par tous les moyens à faire grandir notre ville en la densifiant et en l'étalant de surcroît avec une

.../...

volonté de limiter cette croissance de population, celle qui a de l'argent, en délaissant absolument le sujet capital du logement social.

Concernant l'évolution de la population de notre Ville, il est malheureusement très difficile de lire vos intentions réelles puisque, dans les documents mis à notre disposition, les informations sont incohérentes. Page 18 du P.A.D.D., on peut lire l'intention rassurante d'une augmentation de la population de 0,4 % par an pour notre Ville mais, un peu plus loin, sur la même ligne, il est question d'une augmentation annuelle de 233 logements sur la période 2015-2040. Ce qui donne, en comptant une moyenne de 2,3 habitants par logement, une augmentation de 536 habitants par an, soit sur 20 ans, plus de 10.000 habitants supplémentaires. De quoi transfigurer notre Ville ! Non, nous ne pensons pas souhaitable de programmer l'augmentation d'un quart de notre population sur les 20 prochaines années.

Notons que ce rythme d'augmentation ne serait malheureusement que la poursuite d'un mouvement déjà amorcé ces dernières années, puisque la population a déjà augmenté de 4,7 % entre 2015 et 2019, dernier chiffre à notre disposition.

Nous vous demandons instamment de revoir vos projets pour limiter l'augmentation de la population aubagnaise.

Concernant la consommation d'espace, la loi « Climat et Résilience » vise, ça a été dit avant, le zéro artificialisation à l'horizon 2050 impose dans l'immédiat de limiter la consommation d'espaces pour les 10 prochaines années à 50 % de la consommation observée au cours des 10 dernières années.

Vous faites une drôle interprétation de cette loi en décidant que, ici, puisqu'on planifie pour 20 ans, eh bien on a le droit de consommer non seulement les 50 % autorisés mais aussi 50 % de 50 % pour les 10 années suivantes. Mais ça ne marche pas comme ça et la Préfecture n'est pas dupe puisqu'elle vous a demandé dans son courrier du 28 Février de modifier votre projet en vous conformant à la loi telle qu'elle est rédigée.

Dans ce courrier, la Préfecture indiquait que vous consommiez sur l'ensemble du territoire 370 hectares. Dans le P.A.D.D., il est question de 180 hectares, ce qui fait une grosse différence ; nous aurions aimé vérifier dans le détail et constater que vous aviez pris acte des demandes de la Préfecture et corrigées.

Mais quand on cherche dans les pourtant nombreux documents mis à notre disposition, le détail des consommations d'espaces naturels et agricoles, on ne le trouve pas. Les calculs ont bien évidemment été faits. Pourquoi ne pas les publier ? Alors, nous vous posons la question ici : est-ce que vous pouvez nous dire, précisément combien d'hectares basculeraient selon votre projet de zone N « Naturelle » en zone U ou AU et de zone A en zone U ou AU.

Pour les terres agricoles qui sont sanctuarisées par le S.C.O.T.T., document supérieur en droit au P.L.U.i., ces modifications ne sont-elles pas illégales ?

Concernant la mixité sociale nécessaire dans notre Ville, les documents sont quasiment muets sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour la garantir, hormis 6 logements sociaux qui sont mentionnés dans l'A.O.P. Centre-Ville-Gare, il n'y a rien.

Actuellement, notre Ville compte un peu moins de 28 % de logements sociaux. La

loi, c'est au moins 25. Comment comptez-vous continuer à respecter la loi si vous ne prévoyez pas dans ce P.L.U.i. des quotas de logements sociaux imposés dans chaque programme immobilier, si vous ne travaillez pas avec les bailleurs sociaux et leur département de prospective ? Nous ne pouvons pas croire, M. le Maire, que vous souhaitez rejoindre le club des maires qui préfèrent être hors la loi et payer avec l'argent des contribuables les pénalités légales plutôt que de construire le bon nombre de logements sociaux. Nous vous exhortons à travailler rapidement cette question.

En conclusion, un projet qui ignore les enjeux climatiques, qui sacrifie la nature et met à mal la vocation agricole de notre territoire, qui prévoit toujours plus de logements, sans planifier les équipements publics rendus indispensables par cette augmentation de population et en feignant d'ignorer la baisse de qualité de vie pour tous qui découle déjà des constructions déjà nombreuses et qui empireraient encore.

Ce projet de P.L.U.i. est arrêté selon le terme consacré, mais ça ne veut pas dire que tout est fini. M. LEANDRE l'a dit, s'ouvre maintenant une phase de discussion avec les institutions et une procédure d'enquête publique qui permettra, nous l'espérons, de combler un peu la carence de concertation et de donner la parole à tous les habitants. Nous avons vu apparaître déjà deux groupes d'habitants qui se sont organisés pour dire tout le mal qu'ils pensent de ce projet pour leur quartier. Nous, élus du Groupe « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », nous continuerons à dénoncer les points négatifs de ce projet dans le but de le faire évoluer. Merci.

M. le Maire : Merci. Pas d'autres interventions ? M. ROUSSET, vous vouliez apporter une précision ? M. LEANDRE passera après vous !

M. ROUSSET : Je voulais apporter une précision. Nous avons reçu les représentants de l'Etat avec M. BONINO il y a de cela deux mois, nous nous sommes mis d'accord sur un calcul des surfaces et ça a été validé par la D.D.T.M. depuis la fin février. Les éléments que vous avez ne sont peut-être pas conformes.

Après, M. LEANDRE, est-ce que vous pourrez donner l'ensemble des éléments concernant les zones agricoles, les zones à urbaniser, le tout en comparaison ? Je ne vais donc pas le faire et je vous laisse la parole M. LEANDRE.

M. le Maire : M. LEANDRE !

M. LEANDRE : Très bien. Je vais déjà débiter par le sujet concertation ou communication pour vous dire que, vraiment, depuis 3 ans, alors c'est vrai qu'il y a eu le Covid au milieu mais sincèrement, quand je vous dis qu'il y a eu 1.000 requêtes, toutes les instances ont communiqué au maximum de façon à partager l'information, tout type de canaux, c'est-à-dire les accès via la Ville, via la Métropole, il y a même une chaîne YouTube, je l'ai regardée hier, il y a la retransmission de l'intervention, enfin c'est pour vous dire que tout est accessible, même là, à côté de nous, l'ensemble du P.L.U.i. est disponible et chacun, vraiment, a pu avoir accès aux informations au fur et à mesure. Ça, c'est un premier point. Evidemment, il n'y a pas du tout la volonté d'occulter quoi que ce soit et quand il y a eu la dernière réunion il y a à peu près un mois, nous tous, là autour de la table, nous avons relayé un maximum afin de convier les Aubagnais à venir participer, justement voir en quoi consistait le projet. Après cela, c'est sûr qu'il y a des notions personnelles et, donc, évidemment, même si pendant ce moment-là des personnes sont intervenues, ont pu commencer à poser des questions qui les concernaient directement auxquelles les personnes qui présentaient ont répondu. Ce n'était

.../...

pas trop l'objet et c'est pour ça d'ailleurs qu'il y a deux jours par la suite de rendez-vous individuels où chacun a pu venir avec ces parcelles, en disant : voilà, j'ai une parcelle qui est sur tel zonage, etc., comment ça peut évoluer ? Et c'est donc l'éternel sujet, c'était un peu l'introduction de M. le Maire au moment de cette réunion entre effectivement les personnes qui veulent plutôt sur les terrains qui sont sur des zones naturelles agricoles construire et d'autres pour qui ce n'est pas le cas. Comme je vous le disais tout à l'heure en introduction, l'objectif vraiment des douze communes sur lequel on s'est appuyé, c'est trouver le bon équilibre, le bon équilibre pour quand même nous développer, pour que notre territoire soit attractif, que les personnes qui habitent ici trouvent un travail, que les entreprises aient envie d'investir, venir vraiment créer de l'emploi, ce qui est la base et après, eh bien, la municipalité qui est en place depuis maintenant 8 ans a pris en compte un état des lieux, c'est-à-dire des forces et des faiblesses au niveau de la commune et c'est vrai qu'on vous parle depuis 1 an et demi de parcours résidentiel. Alors, vous allez sûrement vous dire : oui mais vous nous dites toujours la même chose. Ce n'est pas qu'on vous dit tout le temps la même chose, c'est vraiment que nous souhaitons que les Aubagnais puissent avoir un toit de leur naissance jusqu'au bout. Ça, c'est ce à quoi nous tenons vraiment. Je vous rassure, tant mieux, nous avons un atout, nous sommes à 28 %, c'est vrai et l'Etat nous impose 25 %. Tant mieux, nous avons de l'avance sur le sujet. Ce n'est pas parce que nous avons de l'avance sur le côté social que nous allons arrêter, nous allons poursuivre.

A ce titre, je vais vous lister quelques programmes que nous avons réalisés dernièrement qui sont pour moi vraiment importants à partager, je pense qu'il faut que tout le monde puisse le prendre en compte. On est vraiment à l'écoute tout simplement des différents partenaires qui peuvent intervenir. Par exemple, M. le Maire a pu inaugurer le 24 Novembre 2021 des logements. Ça s'appelle VIANOVA. Là, ce sont des logements en bail réel et solidaire. C'est un peu technique mais c'est important quand même que je le partage avec vous. C'est un nouveau dispositif qui repose sur la dissociation entre le foncier et le bâti et qui permet l'accession à la propriété des ménages les plus modestes.

Au niveau de la Commune, c'est peut-être le premier, c'est une très bonne idée et, en clair, un ménage devient propriétaire de sa maison ou de son appartement mais reste locataire du terrain. Alors, quels sont les avantages ? Je ne vais pas vous noyer mais quelques exemples importants : déjà réduction du prix d'acquisition de 15 à 30 %. Ensuite, la T.V.A. est à 5,5. Ensuite, il y a une garantie de rachat de logement. C'est un premier exemple que je voulais partager avec vous. Egalement, eh bien, le 25 Avril 2019, M. le Maire a pu inaugurer au Vallon des Gavots 79 logements intergénérationnels avec 4.800 m². Cette résidence est composée de 79 logements sociaux de petite typologie, des T1, des T2 avec une crèche également, 32 berceaux gérés par Crèche Attitude et cet ensemble comprend plusieurs espaces communs intérieurs, extérieurs visant à favoriser les échanges entre les habitants. Une maison avec projet au rez-de-chaussée de 60 m² avec une cuisine, une grande terrasse, des jardins potagers. Enfin, franchement quelque chose de très sympa, du vivre ensemble, encore une fois, avec des bébés et des personnes plus âgées.

Je poursuis. Le 18 Mai 2018, 38 logements dont 20 en accession sociale qui sont situés Impasse Saint-Antoine, à l'angle du Boulevard Jean Mermoz. Je poursuis. Traverse de l'Amitié du Charrel, deux fois 30 logements en T.V.A. réduite. Egalement dernièrement, le 29 Septembre 2021, le terrain Berlioux aux Passons, c'est quelque chose de tout récent, ce n'est pas construit, ça va arriver. Nous avons deux bâtiments, R+3, dédiés à l'accession à la propriété et vous voyez sur cette soixantaine de logements, il y en a 11 qui sont financés en P.L.A.I. « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » qui permet aux personnes rencontrant des

difficultés économiques et sociales de se loger. Ces logements sont attribués aux locataires, en situation de grande précarité. Voyez, nous tenons compte aussi des personnes qui peuvent avoir des difficultés aujourd'hui.

On continue. Egalement 33 logements à loyer intermédiaire.

Je vais quand même finir aussi par un sujet qui est très important pour nous qui concerne la production de logements pour les étudiants.

Nous allons avoir le plaisir, dans un peu plus d'un an, d'inaugurer la première résidence étudiante sur la commune d'Aubagne. On souhaite être la troisième ville du département, au niveau de l'enseignement supérieur. Là, prochainement, c'est Avenue Emile Combes, mais je pense que tout le monde connaît, à proximité du SATIS, 59 chambres meublées, 22 m², salle de bain, toilette, extérieur et espaces communs, sport, coworking, local à vélos. Franchement, pour les étudiants, ça va être génial de venir étudier à Aubagne. Bien desservis par le tramway, à proximité de la gare S.N.C.F. et ça va venir conforter notre volonté d'accueillir environ 1.000 étudiants et de conforter, ce qu'on souhaite faire et ce qui a été initié au P.L.U. de 2016.

La mixité sociale, je vous rassure, bien sûr qu'au-delà de tous les exemples que je vous ai cités, il y a des servitudes de mixité sociale qui ont été introduites dans le projet de P.L.U.i. et imposent donc un pourcentage de logements sociaux. On ne l'a pas attendu, comme je vous disais, c'était pris en compte en 2016 et ça a été reconduit au sein du P.L.U.i. Ça, c'est pour le sujet social.

Ensuite, vous nous parlez bien sûr d'écologie. Vous avez tout à fait raison, et pour nous aussi, l'écologie compte, on voit bien tout ce qui se passe. C'est vrai que les risques, c'est quelque chose de nouveau et c'est très bien que ça ait été pris en compte, tout ce qui est ruissellement, feux de forêt. Malheureusement, on voit qu'on est fragile quand, comme on dit chez nous, il y a des chavanes énormes une à deux fois par an. On a pu le vivre au niveau de la commune. Et c'est très très bien que ce travail-là, depuis trois ans, qui a été réalisé n'ait pas uniquement été circonscrit à des notions comme auparavant mais vraiment a pris en compte tout le territoire de façon justement à ce que le Service Urbanisme, quand il se prononce sur un projet, va regarder s'il y a un risque ou pas pour que les populations puissent vivre tranquillement et ne soient pas exposées. Ça c'est tant mieux et nous allons le suivre au quotidien.

Au niveau des zones, en fait, vous avez peut-être en tête qu'on va uniquement bétonner, bétonner. Alors, c'est vrai que c'est un sujet que vous avez pu partager avec moi aussi depuis 1 an et demi, depuis qu'on est élu, je vais revenir aussi sur quelques chiffres.

Les zones agricoles, en fait que disait le P.O.S. ? Je vais même venir un peu en arrière, c'est-à-dire quelle est la taille de la commune ? Alors, M. GRANDJEAN, vous nous disiez tout à l'heure : oui, il y a eu énormément de constructions, 250 hectares. Oui, comme ça, c'est sûr que c'est beaucoup, mais je pense que vous savez que la commune fait 5.500 hectares. Nous avons le grand plaisir effectivement d'avoir un grand territoire avec beaucoup de possibilités, qui est aujourd'hui essentiellement sur des bases naturelles aussi agricoles et on va poursuivre, et je vais vous dire en fait comment cela a évolué depuis 2001.

En 2000, que nous disait le P.O.S. ? Nous avions sur le sujet agricole 814 hectares. En 2016, ça a basculé avec le P.L.U. à 864 hectares, 52 hectares de plus. Et puis avec le P.L.U.i.,

.../...

on va basculer à 903 hectares, donc 39 hectares complémentaires. Ce que vous voyez, c'est qu'on a à peu près 10 % de terres agricoles complémentaires. Je ne veux pas trop rentrer dans le détail mais je vais quand même vous citer un zonage A3 qui a été créé de façon à ce que les agriculteurs puissent venir faire notamment de l'élevage. C'est un nouveau zonage qui vient nous donner la possibilité sur des surfaces par exemple sur lesquelles il y a des pins, je n'ai rien contre les pins, c'est très joli, maintenant ça peut aussi être inflammable, donc on peut pourquoi pas transformer certaines pinèdes sur des zones qui vont permettre à des agriculteurs de venir élever des animaux. C'est une possibilité. Il y a également le Camp Lambert, on en a parlé déjà en Conseil mais, c'est vrai que pour nous, c'est quand même quelque chose d'important, je pense que ça a fait d'ailleurs l'unanimité, on a pu lors des commissions partager tous ensemble que c'est un très beau projet pour la Commune d'avoir pu acquérir cette surface là et d'accueillir très prochainement des agriculteurs qui vont pouvoir venir faire à la fois des plantations, élever des animaux et développer les circuits courts. Nous aussi, on le souhaite vraiment, Aubagne est une terre agricole, on a une très belle terre, on a du soleil, ce qu'on veut, c'est que les personnes puissent élever des animaux, faire pousser des légumes et que ça puisse nourrir à la fois le territoire aubagnais et les communes environnantes. Vraiment, c'est notre aspiration.

Egalement, point important, eh bien, nous allons développer nos partenariats avec tout ce qui est Chambre d'Agriculture, S.A.F.E.R., C.E.T.A.

Là, c'est le sujet des zones agricoles. La nature en ville également, j'entendais effectivement ce que vous pouviez aussi dire M. GRANDJEAN. C'est vrai que, là, avec les décisions qui ont été prises, on essaie quand même de dédensifier et, notamment ce qu'on veut, c'est que les terres soient quand même perméables. Nous allons donc poursuivre bien sûr l'objectif pour que le centre-ville soit attractif. A ce titre d'ailleurs, il y a une réunion qui aura lieu le 17 mai prochain avec un vrai focus sur ce point-là parce que, comme je vous disais, c'est quand même important en termes d'attractivité qu'on ait des commerces de proximité. Maintenant, c'est vrai qu'on a plutôt accès pour les futurs développements sur d'autres zones qui nous auront paru plus à même de recevoir justement de futures habitations et vous allez voir finalement que le nombre de personnes est plutôt limité.

Je reviens sur la nature en ville. Nous avons des espaces végétalisés urbains. Nous allons veiller à leur protection. Tout ça, c'est quand même 34 hectares de zones qui vont être sanctuarisés avec tout ce qui est trame verte et bleue. Nous avons également des arbres protégés. Nous avons 15 kilomètres d'arbres protégés sur la Commune. Ça, c'est bien pris en compte au niveau du P.L.U.i. Dans notre zone, nous avons également plus de 180 hectares d'espaces boisés classés qui ont été identifiés. Ça a été présenté le mois dernier. Je pense que, pour les personnes en tout cas qui étaient là ou qui sont allées voir les présentations, c'est très très bien expliqué. Nous avons des espaces verts protégés dits E.V.P. qui ont été répertoriés pour des motifs d'ordre écologique. Près de 60 hectares seront donc ainsi préservés de toute constructibilité. Nous entendons et, en fait, on n'a pas attendu effectivement. C'est aussi une préoccupation pour nous, encore une fois, là ça fait trois ans qu'il y a douze communes qui travaillent sur le sujet.

Pour synthétiser sur le sujet des zones naturelles, nous avons 274 hectares d'espaces verts dans la zone urbaine, plus les arbres dont je vous ai parlé. En clair, les zones naturelles sont passées de 2.606 hectares à 2.880 hectares, ce qui fait 53 % de notre territoire désormais classé en zone naturelle contre 49 % auparavant.

Je pourrais vous parler d'écologie positive ; ça me fait plaisir aussi. Je pense à ma collègue Faustine THIBAUD. C'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui sont réalisées. Il y a eu également mes collègues Pascal AGOSTINI et Monique MOISE-HIRMANN, l'Huveaune propre : il y a eu plusieurs opérations de ramassage. Pour nous, c'est un point qui est important. Il y a la Fête de la Nature le 22 Mai prochain. Il y a également l'entretien de la forêt sur le Plateau de Languillard que j'ai pu découvrir avec mes collègues il y a quelques jours. Sur ce plateau, des pins ont été coupés et je fais d'ailleurs une petite information, une course aura lieu ce week-end, le 7 et le 8, sur ce plateau-là. Si vous voulez voir tout ce qui a pu se faire, cet aménagement dont le but est évidemment au-delà d'une belle course et d'une vue magnifique sur notre territoire, c'est d'éviter qu'il y ait des feux. Donc, évidemment, on essaie de prévenir, il y a eu des incendies en 2017. Pour rappel, 233 hectares, le 29 Mars dernier 13 hectares. Donc, évidemment, pour nous, l'entretien de la forêt est quelque chose d'essentiel pour qu'elle puisse se développer et il y a eu des plantations dernièrement : 425 arbres ont été plantés. Tout cela est très positif et c'est bien de planter, et on le prend en compte au niveau de l'entretien, l'entretien de la forêt aussi est primordial.

J'ai un dernier point : l'ensemble des territoires qui vont être urbanisés. Je vais quand même vous dire que les zones à urbaniser étaient réduites, elles sont désormais de 118 hectares. C'est vrai que c'est significatif mais elles ont été réduites. Ça va nous permettre de nous développer. Ces 118 hectares se dissocient. Tout cela est estimatif, concernant les O.A.P., c'est ce qui a été présenté. Là, en fait, la question est : est-ce qu'on va dans les prochaines années pouvoir faire quelque chose ou pas ? Et c'est pour cela qu'on a pu présenter effectivement ces O.A.P. C'est le secteur de la Louve ; là il y a 15 hectares dont 8 qui seraient prévus sur l'habitat. A chaque fois, on est plutôt sur des maisons ou des petits collectifs. Comme vous le voyez, toutes les constructions qui sont réalisées récemment sont de l'ordre de R+2, R+3. Le Pin Vert également qui est au niveau de l'habitat, Camp Major, là on aura de l'économie de l'habitat. On a Saint-Pierre qui est plutôt tourné tourisme et loisirs. Nous avons les Gargues avec de l'économie, nous avons Napollon également avec de l'économie. Je n'ai pas parlé de l'économie mais ça c'est un point important. Ce qui avait été validé au niveau du P.L.U., c'était 356 hectares dédiés justement à l'économie et donc, là, on est stable, on reste sur cette surface qui était prévue initialement et qui va nous permettre, comme je vous le disais tout à l'heure, d'accueillir de futures entreprises sur notre territoire, notamment les MATEC. C'est vrai que, pour nous, c'est un point qui est important. Avec M. LEVISSE notamment aux manettes et avec, on l'espère très prochainement, des entreprises qui vont venir épauler des belles structures comme SARTORIUS STEDIM et d'autres qui vont permettre aux Aubagnais et au territoire environnant de pouvoir venir travailler sur place.

Voilà ce que je voulais vous dire Mme FARDOUX et M. GRANDJEAN pour vous répondre.

M. le Maire : M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci. D'abord, je salue l'ambiance de travail dans laquelle on est et l'échange qui est sur un ton qui permet d'identifier aussi un certain nombre de nuances. Je voudrais dire que l'écologie n'est pas d'accompagnement, quand on parle d'urbanisme, mais qu'elle est centrale. Ce n'est pas la peinture que l'on met sur le mur mais c'est le mur. Et c'est pour cela que, dans mon intervention, je souhaitais rappeler les grands principes qui sont ceux que nous portons de la construction de la ville sur la ville, de la préservation totale des zones agricoles, etc. et qu'on ne retrouve pas forcément dans le document. Je ne voudrais pas qu'on détourne cette ambition ou, en tout cas, qu'on la limite.

Quelques rebonds sur ce qui vient d'être dit et qui permettent de comprendre nos différences et c'est normal que l'on en ait. Quand on rappelle la superficie de la commune, un rapide calcul. Pour moi, pas que pour moi mais pour n'importe qui, qui fait la fraction, on est sur 1/20^{ème} de la superficie de la commune qui a été construite ces dernières années. 250 hectares par rapport à 5.000. Moi je trouve que c'est beaucoup. Vous donnez ce chiffre en expliquant que ce n'est pas tant que ça. Pour moi, c'est beaucoup, mais c'est un regard différent. C'est une différence d'appréciation qui est la nôtre.

Quand vous citez le terrain Berlioux comme étant l'un des éléments de la politique de logement social, en rappelant qu'il y aura 11 logements sociaux, cette opération, je la suis depuis le début, je la connais bien, prévoit 106 logements à la fin, sauf si le projet a évolué et que ça n'a pas été porté à la connaissance du Conseil Municipal. 11 sur 106, ça reste peu et, en tout cas, ce n'est pas emblématique d'une ambition de logement social d'autant plus que cette opération immobilière se fait sur un terrain qui était le seul jardin de ceux qui n'en ont pas et qui sont très nombreux à habiter dans les bâtiments qui sont au-dessus et c'est une immense dalle de béton sur laquelle il y a beaucoup beaucoup beaucoup de logements.

Ce n'est évidemment pas une opération qui est emblématique de ce qu'on peut faire en termes d'habitat social et j'ajoute qu'en termes d'écologie, c'est aussi pas bon du tout.

Je termine là-dessus. Autre différence d'appréciation je pense. Quand, nous, on parle de concertation, on parle de concertation avec une volonté participative, constructive. Ça ne peut pas se limiter, de notre point de vue, mais c'est une différence d'appréciation, et c'est pour le coup très notable depuis 2014 en évolution de la démocratie locale, concertation n'est pas simplement information ; la concertation doit permettre des réunions de travail avec des citoyens qui se déplacent, qui participent et qui vont modifier le projet, pas modifier une petite limite parce que, pour leur parcelle, ça les arrangerait davantage que la limite soit un peu plus loin. Je ne parle pas de cela. Ça, je sais bien que ça existe dans toutes les réunions publiques concernant l'urbanisme et, à la fois, on comprend et, à la fois, évidemment, on est là pour un projet général et on ne doit pas se limiter par rapport aux intérêts particuliers. Mais n'empêche que, quand il y a des discussions et qu'on permet au citoyen de participer à la construction des grands principes et on permet aux citoyens de dire si, pour lui, 1/20^{ème} de la commune qui est construit en quelques années, c'est beaucoup ou ce n'est pas beaucoup, de dire si l'évolution de la population doit être de tant de milliers ou est-ce dans quelles zones il faut construire, est-ce que c'est important ou non la préservation des zones agricoles ? Tout cela ça n'a pas été discuté avec les citoyens, ça a été porté à connaissance des citoyens et je l'ai dit, d'une façon brillante, claire, explicite, ça a été rappelé par vous, M. LEANDRE, par de multiples canaux. Là-dessus, sur la transparence de l'information, il n'y a rien à redire surtout dans un contexte de crise sanitaire qui compliquait évidemment les choses. C'est sur la capacité que vous avez donnée aux citoyens d'intervenir dans le projet au-delà de ce qu'il les regardait, eux, en tant que particulier, que nous redisons et que nous pensons que, là, il y a un manque d'ambition. Et ce n'est pas complètement trop tard parce qu'il y a une enquête publique qui va arriver, même si on sait qu'elle ne modifiera pas le projet dans ses grandes ampleurs, mais quand on dit, pour nous, dans la réglementation sur les zones agricoles, là où sont permises des constructions pour l'agriculteur, ce que nous avons voté en Conseil Municipal, quand il y a eu cette modification du P.L.U., nous disons que nous devons, compte tenu des abus qui existent et qu'on ne peut pas ignorer, nous devons, dans la réglementation prévoir que c'est contraint par une exploitation agricole durable du terrain, c'est-à-dire pour moi il ne doit pas y avoir de permis de construire si le terrain n'est pas cultivé depuis au moins

2 ans et avec un bail qui engage sur les 10 prochaines années. Il n'y a pas de construction s'il n'y a pas une agriculture durable sur un terrain sinon on détourne le terrain agricole de sa véritable vocation.

M. le Maire : M. LEANDRE, si vous voulez répondre à M. GRANDJEAN !

M. LEANDRE : Après, effectivement, pour toute demande, on est vigilant avec M. BONINO et l'ensemble du Service Urbanisme à bien étudier et à ne pas délivrer de permis évidemment, on est vigilant sur le sujet. Il n'y a pas de construction sur des terrains agricoles qui ne sont pas en lien avec l'objet. Ça, c'est une préoccupation quotidienne pour nous.

Au niveau urbanisation, je pense que c'est un bon équilibre. Après effectivement, c'est notre vision, mais je pense que c'est un bon équilibre avec des efforts, je pense, comme je vous l'ai signifié, une vraie prise en compte pour que notre territoire respire et soit aussi évolutif. Encore une fois, ce ne sont pas des choses qui sont figées. Là, vous disiez effectivement que l'enquête va avoir lieu. Ce sera un nouveau moment. Mais, même pour les prochains projets, ce qui a été présenté à l'ensemble des personnes il y a un mois, ça n'a pas été de dire : voilà c'est comme ça, ce n'est pas autrement. Il y a encore des échanges qui se font. Il n'y a rien qui est arrêté. Après, vous voyez la teneur des types de constructions qui sont réalisées et on essaie que ce soit le plus homogène et, encore une fois, que chacun puisse s'y retrouver. Ça, c'est pour nous l'important et qu'on ait un territoire quand même qui soit dynamique. Parce que le côté écologie, j'entends ce que vous dites et c'est partagé et il n'est pas question de faire du greenbashing mais il y a quand même un territoire qui doit permettre aux personnes de se déplacer, d'avoir un travail et d'avancer au quotidien, et de ne pas rester sur une notion qui soit figée. On doit se transformer, nous transformer, c'est ce qui a lieu en ce moment au niveau du centre-ville, boulevard Jean-Jaurès. On va basculer au niveau de la rue de la République et on va continuer. Comme je vous le disais, le 17 mai prochain, il y aura une réunion sur le centre-ville et ça va se poursuivre. C'est vraiment l'ambition !

M. le Maire : Mme FARDOUX !

Mme FARDOUX : Je reste un peu sur ma faim par rapport aux questions que j'ai posées. Vous nous dites, sur la question des zones, qu'il y a 10 % de terres agricoles de plus que dans le P.L.U. de 2016. Vous nous dites qu'il y a une augmentation des zones naturelles. Mais si c'était vrai, il n'y aurait pas marqué dans le P.L.U. qu'on va consommer encore 50 % + 25 % les 10 années suivantes de zones agricoles et naturelles. Je ne comprends pas ces chiffres par rapport à ce qui est mentionné dans le P.L.U.i.

M. LEANDRE : Je vous réponds.

En fait, nous avons des zones à urbaniser. En fait, ces zones à urbaniser vont avoir une surface qui va être inférieure. Et donc on va les réallouer sur d'autres zonages. C'est ce qui permet d'avoir des surfaces accrues sur la notion agricole et naturelle. Il y a l'existant, il y a ce qui est bâti. Ce qui est bâti, on peut poursuivre effectivement sur l'existant. Et après, il y a ce qui était prévu en « A Urbaniser ».

Comme je vous le disais tout à l'heure, ce sont ces zones à urbaniser qui sont réduites.

Mme FARDOUX : Elles sont réduites, mais donc elles existent toujours. Il y a quand même des

.../...

zones à urbaniser. C'est quoi ces chiffres de 10 % de zones agricoles en plus et de 274 hectares de zones naturelles en plus. En plus de quoi ?

M. le Maire : Je pense Mme FARDOUX, si vous me le permettez, M. GRANDJEAN avait fait l'exercice. Effectivement, c'est un sujet complexe l'urbanisme. M. GRANDJEAN avait pris rendez-vous avec M. BONINO, ils avaient échangé une paire d'heures ensemble, me semble-t-il. Sur ces sujets-là, je ne pense pas qu'on puisse en Conseil Municipal dire : c'est 42, c'est 37, c'est 28. Je vous engage, et M. BONINO est à votre disposition pour que vous puissiez discuter avec lui et comprendre ce que M. LEANDRE est en train d'expliquer. Voilà, je vous engage à le faire.

Mme FARDOUX : Je ne manquerai pas de le faire d'autant plus que M. BONINO m'avait très gentiment éclairée sur les questions de publicité il y a quelques années.

Ceci étant, je ne crois pas avoir mal compris. Ceci étant, quand il est écrit dans un P.L.U.i. que nous allons consommer encore, en plus, des zones agricoles et des zones naturelles, je crois que c'est la réalité. Et nous le contestons. Par ailleurs, je n'ai pas eu de réponses concernant l'augmentation de la population. Est-ce que nous pourrions parler de : est-ce que nous sommes tous d'accord pour que notre Ville prenne 20 % de sa population ?

M. le Maire : Je ne sais pas d'où vous sortez ces chiffres et je vais vous répondre.

Mme FARDOUX : Je vous l'ai expliqué Monsieur tout à l'heure, 233 logements par an.

M. le Maire : Je vais essayer de vous répondre si vous n'avez pas d'autres questions à l'adresse de M. LEANDRE ? M. LEANDRE !

M. LEANDRE : Peut-être que ça pourra répondre à votre question.

Au niveau du Plan Local de l'Habitat, l'objectif fixé était de 300 logements par an, en 2014. Sur un mandat, ça fait 1.800 logements. Si vous nous dites : oui, vous avez des aspirations. En fait, non, on essaie d'aménager la commune, comme on vous l'a dit, avec un parcours résidentiel. Pour votre information, là je vous parle de la période 2014 à 2020, il y a 911 logements autorisés dont 219 qui sont issus d'opérations qui ont été initiées avant 2014. Il restait donc 692 logements dont 150 maisons et après 542 logements collectifs. Si nous nous référons à notre feuille de route qui nous est fixée par ce P.L.H., nous aurions dû produire 300 logements par an, on en a produit à peu près la moitié, il n'y a pas une urbanisation massive, loin de là, puisqu'on est à la moitié et là, avec les deux ans environ de Covid que nous venons de vivre, eh bien la production de logements a été encore inférieure à ce qui a été réalisé.

Je laisserai M. le Maire compléter le sujet des habitants. Mais, en tout cas, moi sur le sujet de l'urbanisme, prenez vraiment en compte les chiffres qu'ils sont, c'est-à-dire que, par rapport à la feuille de route, la déclinaison de l'état du S.C.O.T. et le réalisé, nous en sommes à la moitié. Donc, vraiment, on n'a pas du tout bétonné depuis 8 ans. Loin de là !

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions de l'Opposition, je vais faire une conclusion à ce débat sur le P.L.U.i. pour rappeler quelques évidences.

D'abord, cette majorité dit ce qu'elle veut faire et fait ce qu'elle dit. Quand nous avons présenté notre programme municipal en 2020 pour lequel les Aubagnais ont soutenu

cette majorité, nous avons dit que nous ne souhaitons pas qu'Aubagne devienne une ville urbaine et que nous souhaitons faire un équilibre.

Quand M. GRANDJEAN dit : l'écologie est le mur, c'est une position qui est la sienne. Pour moi, il y a l'écologie, il y a l'économie, il y a la qualité de vie et il y a un certain nombre d'éléments et tout cela se vaut.

On n'est pas en train de dire qu'il faut faire du social pour du social, que du social. Il faut faire du social. Nous avons 28 % de logements sociaux sur Aubagne. Nous continuons à faire du logement social parce que nous pensons qu'effectivement il faut du logement social pour les familles qui sont en difficulté et Dieu sait s'il y en a et de plus en plus aujourd'hui, mais qu'il faut aussi aménager pour que l'ensemble des Aubagnais s'y retrouvent. Je crois que tout le monde est d'accord pour dire, quand il y a des gens en difficulté, on les aide. Mais si 80 % de la population aident les 20 % qui sont en difficulté, ça fait un bon équilibre mais il ne peut pas y avoir 80 % de gens en difficulté et seulement 20 % des gens qui les aident. Ce n'est pas une équation qui tient ou, en tout cas, ça ne tient pas sur le moyen et long termes. C'est cet équilibre-là que nous sommes en permanence en train de rechercher et nous le recherchons à travers bien sûr les constructions et l'aménagement de notre commune.

Quand nous sommes arrivés aux affaires, nous avons dit clairement, M. LEANDRE l'a rappelé, nous ne souhaitons pas des constructions collectives qui soient d'un niveau trop élevé, R+3, 3+, ça nous convient parce que, vous l'avez employé vous-même Mme FARDOUX, j'y reviendrai tout à l'heure, cette notion de village, eh bien nous nous souhaitons conserver cet aspect de village. Quand Avenue des Goums, on construit un immeuble de 8 étages, eh bien nous disons au promoteur : nous ne sommes pas d'accord et donc l'immeuble est ramené de 8 étages à 5 étages parce que, à l'époque, on ne pouvait pas faire mieux.

Quand nous avons aux Solans, vous avez évoqué les Solans, j'y reviendrai aussi tout à l'heure et que vous nous dites qu'aux Solans sont prévus, avant que nous arrivions en 2014, 250 logements, nous disons au promoteur : non, il y a trop de logements, nous descendons à 125 logements. Ça, ce sont des faits. Nous disons ce que nous voulons faire, nous faisons ce que nous avons dit. Quand vous parlez d'esprit de village, Mme FARDOUX, Aubagne a une âme de village et c'est pour ça que nous ne voulons pas, d'un point de vue urbanistique, faire des collectifs de 300 ou 400 logements. Ce n'est pas notre vision de l'aménagement de la Ville d'Aubagne. Ça a été fait dans le passé et nous savons tous aujourd'hui ce que ce type de bâtiments collectifs, de résidences collectives apportent comme désagrément. Eh bien, nous ne le voulons pas pour le centre-ville d'Aubagne. Nous faisons, oui, des logements divers et variés dans ce que l'on appelle le parcours résidentiel, et moi je reviens sur ces termes-là, c'est-à-dire qu'ils s'adressent à l'ensemble de la population.

Quand on parle de parcours résidentiel, c'est parce qu'on sait que, dans la vie, on ne reste pas en permanence dans un seul logement sauf à vouloir un type de logements parce que nous avons une idéologie derrière. Je n'ai pas, nous n'avons pas d'idéologie en la matière. Ce que nous voulons, c'est le bien-être et la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais. Si on écoutait les services de l'Etat, que vous disent les services de l'Etat ? Vous n'avez qu'à construire des tours de 15 étages en centre-ville d'Aubagne. Bâissez, démolissez, bâtissez dessus, refaites plutôt que 2, 3 étages, faites 15 étages. Eh bien, politiquement, nous disons : non, nous ne voulons pas ce type d'habitations sur Aubagne. Nous sommes donc dans un territoire qui effectivement marie à la fois l'urbanisme mais aussi l'espace naturel et nous tenons beaucoup à cet équilibre. C'est cela qui nous importe et c'est ce chemin-là qui nous

guide pour répondre aux différentes problématiques. Quand on nous dit : vous ne répondez pas aux urgences climatiques, je suis désolé, mais quand les services de la Ville travaillent, ils prennent en compte les risques d'incendie, ils prennent en compte les risques liés aux inondations et ils prennent en compte bien évidemment les risques liés aux ruissellements puisque c'est la loi qui nous l'impose aujourd'hui. On ne peut pas dire, ici, : vous n'êtes pas dans les coudes. D'ailleurs, je note une différence de propos entre vous, Mme FARDOUX et M. GRANDJEAN. M. GRANDJEAN reconnaît que, dans la méthode qui a été la nôtre, il y a une forme de transparence, me semble-t-il, M. GRANDJEAN, c'est ce que vous avez dit. Tandis que, vous, Mme FARDOUX, vous nous dites : vous n'êtes pas dans le droit, mais la Préfecture va vous retoquer. Mais la D.D.T.M. va vous dire que ce n'est pas possible. Ce n'est pas vrai Mme FARDOUX. M. LEANDRE est intervenu et a très bien précisé les choses. Aussi, nous verrons bien si effectivement ce P.L.U.i. qui n'est pas au niveau local, mais vous l'avez bien compris, au niveau d'un territoire, nous verrons si les services de l'Etat nous disent qu'il n'est pas conforme sur le plan du droit. Mais je ne peux pas vous laisser, Mme FARDOUX, dire que les services de la Ville d'Aubagne et que les élus de la Ville d'Aubagne ne sont pas dans le droit, ce n'est pas vrai.

Vous nous dites également : oui, il y a des collectifs qui se sont créés sur le sujet. Il y a des personnes qui nous ont écrit, qui nous ont dit : M. le Maire, nous sommes plusieurs à habiter tel quartier et nous aimerions en savoir plus parce que, sur les éléments qui ont été présentés le jour de la concertation, au passage Aubagne est la seule commune sur les douze qui ait fait une concertation physique. Toutes les autres communes ont fait des concertations en visio conférence. C'est pour vous dire que la Ville d'Aubagne, sur le plan démocratique, me semble-t-il, n'a pas de leçon à recevoir. Nous avons fait, vos amis dans d'autres communes, ne l'ont pas fait. Nous, nous l'avons fait. Parce que nous n'avons pas peur d'expliquer, d'exprimer devant la population quelles sont nos orientations, quels sont nos choix. Ils sont critiquables, certainement, ils sont critiqués, exactement. C'est la démocratie qui le veut mais nous le faisons à livre ouvert. Nous nous adressons directement aux Aubagnaises et aux Aubagnais et nous les entendons.

Je disais qu'il y a un groupe de personnes qui a dit : M. le Maire, nous, on a besoin de plus d'explications et nous allons les recevoir avec M. LEANDRE et M. BONINO. Et puis il y a des collectifs anonymes qui disent : ouh là là là là, ça ne va pas dans le quartier. Faisons une réunion un samedi matin, venez nous voir, vous allez voir, vous allez entendre tout ce que l'équipe municipale cache, nous on va vous le révéler.

Certains Aubagnais y ont été, une soixantaine de personnes, et l'animateur de ce groupe, c'est quelqu'un que nous connaissons bien, Mme FARDOUX. Ce monsieur s'appelle M. BELVISO. Ça vous parle ? M. BELVISO, celui qui a été Président du Conseil de Territoire, celui qui a été condamné ou, en tous cas, qui avait été élu député dans le cadre d'une fraude électorale. Celui qui a été aussi condamné dans l'affaire des déchets et celui qui nous a dit qu'il se faisait payer 1.400 euros par un architecte parce qu'il avait besoin d'argent. Voyez Mme FARDOUX, quand vous évoquez Aubagne qui se soulève à travers des collectifs, je crois que vous le savez tout ça. Vous ne pouvez pas l'ignorer Mme FARDOUX et je trouve que vous faites là de la politique politicienne de bas étage, permettez-moi de vous le dire. Ce n'est pas une attaque personnelle mais je ne peux pas croire que vous, Mme FARDOUX, ne connaissez pas M. BELVISO et ne sachez pas qui est M. BELVISO et quelles sont ses intentions. Voilà ce qu'il faut que les Aubagnais sachent. Nous, on ne se cache pas derrière un collectif avec, quelque part, des gens qui ne donnent pas de numéro, qui n'affichent pas leurs noms. Dans quel monde croyez-vous que nous sommes ? On est dans un monde de transparence

aujourd'hui. Est-ce que vous pensez qu'il y a un seul élu ici de cette majorité qui ne soit pas dans la transparence ? Ça, ce n'est pas nous. Ça, ce sont peut-être nos prédécesseurs et l'histoire l'a montré mais ce n'est pas nous.

Vous voyez, Mme FARDOUX, quand vous affirmez des chiffres que M. LEANDRE vient tout de suite après démonter. Quand vous voulez faire croire qu'il y a effectivement une opposition des habitants d'Aubagne à faire en sorte qu'ils ne soient pas satisfaits. Je crois que ce que vous dites là n'est pas d'une grande sincérité. Bien évidemment que le sujet de l'aménagement est un sujet délicat. Bien évidemment, et on l'a tous vécu, que quand on a un petit havre de paix, que quelqu'un vient s'installer à côté, ce n'est jamais très agréable. Mais l'histoire montre que, quelque temps après, finalement on arrive tous à faire la fête des voisins ensemble et à s'engager. Pourquoi ? Parce que la Ville d'Aubagne aujourd'hui, qui, vous l'avez souligné, à juste titre, a pris entre 2015 et 2019 plus 4 % d'augmentation de sa population. Mais c'est parce qu'il y avait une demande Mme FARDOUX. Dans l'I.N.S.E.E. précédent, effectivement, à la Ville d'Aubagne, de 2013 et un peu avant 2013, les chiffres étaient négatifs sur Aubagne. C'est peut-être qu'aujourd'hui Aubagne est plus attractive qu'hier. C'est peut-être qu'aujourd'hui les Aubagnaises et les Aubagnais, à travers les constructions que nous avons faites, sont heureux que leurs enfants aient trouvé de quoi s'installer sur Aubagne. C'est peut-être parce que les Aubagnais aussi ont souhaité emmener et qui la copine, qui le copain, sur sa propre commune. Ça, nous sommes de ceux, politiquement nous n'avons pas honte de le dire, qui sont pour que les Aubagnaises et les Aubagnais vivent et s'installent à Aubagne. Quand vous avez des enfants qui ont une vingtaine d'années qui ont envie de s'installer sur Aubagne, eh bien il faut l'entendre. Voilà. Il faut l'entendre. Pour autant, entre la période 2014 et 2020, nous avons eu effectivement une certaine expansion qui a permis à ces familles-là de s'installer. Pour autant, dans le P.L.U.i. qui est proposé aujourd'hui, nous sommes en train de dire : eh bien, nous avons atteint une taille, nous allons continuer à développer gentiment l'urbanisation mais elle sera maîtrisée, elle sera encline effectivement à avoir et du développement durable, elle sera encline à avoir de l'écologie que, nous, nous qualifions de positive et nous serons enclins à avoir effectivement une qualité de vie qui est bien supérieure à ce qu'elle était au départ. C'est cela notre vision de l'aménagement de notre Ville.

Les 11 maires, certains ne sont pas de notre obédience politique, certains ne sont pas de notre bord, vous les connaissez, vous avez fait campagne avec eux lors des cantonales, ont tous approuvé le P.L.U.i. et je ne crois pas qu'entre des positions politiques différentes de maires qui ne sont pas de notre sensibilité, quelqu'un ait relevé quelque chose à dire sur la Commune d'Aubagne. Il me semble que cela a été fait avec les services du Territoire, dans une vision partagée au niveau des douze communes et dans un cadre qui est un cadre collectif. C'est cela qui est important à retenir.

Je voudrai remercier M. Yoan LEANDRE qui a parfaitement su transcrire l'idée politique qui est la nôtre en termes d'aménagement et qui a parfaitement défendu l'ensemble des éléments qui vont contribuer à ce P.L.U.i. On a expliqué aussi le processus. Il y aura d'autres étapes. Il y aura une enquête publique qui aura lieu en octobre/novembre 2022. Et nous verrons bien, là plus sur le plan individuel, comment les Aubagnaises et les Aubagnais se positionnent.

Sur le plan des zones agricoles, vous avez évoqué le sujet, M. GRANDJEAN aussi. Si vous pensez qu'il y a des constructions illégales, il faut nous le dire. Il faut le dire. Si vous pensez qu'il y a des constructions en zone agricole qui ne sont pas destinées à des agriculteurs

et donc qu'il y a une déviation du sujet, il faut nous le dire. Il ne faut pas hésiter. Il ne faut pas venir nous dire : vous laissez faire -c'est ce que vous sous-entendez- des aménagements. Si c'est le cas, en tant que citoyen et en tant qu'élu, n'hésitez pas à dire à M. BONINO : M. BONINO, j'ai constaté que tel agriculteur ou telle personne qui est sur un terrain agricole a effectivement des droits qui ne sont pas bons. Il ne faut pas hésiter. Je crois que c'est un devoir citoyen des uns et des autres. Parce qu'on ne peut pas, d'un côté, entendre la clochette : ce n'est pas bon ce qui se fait, la Ville d'Aubagne ou les élus d'Aubagne ferment les yeux. Si vous connaissez effectivement des cas précis, il faut venir nous les rapporter.

Voilà ce que je voulais dire, c'était juste pour terminer parce que je l'avais mis dans mes notes, mais il me semblait important de pouvoir là aussi enlever complètement le doute parce que, ce que vous faites, c'est que vous mettez le doute ou vous essayez en tout cas de mettre le doute au niveau des Aubagnaises et des Aubagnais.

Voilà ce que je souhaitais dire en conclusion de cette prise de parole sur le P.L.U.i.

Encore une fois, nous ne partageons pas effectivement la même vision de l'aménagement de la Ville d'Aubagne. C'est clair et net. Nous avons donc une vision de village, d'agrément, de qualité de vie, ce qui n'est pas dans les faits, ce qui était réalisé précédemment, puisque les Aubagnais nous ont expliqué en 2014 que ce qui se faisait au niveau de la commune, ils ne le souhaitaient plus et, en 2020, ils ont dit : continuez comme vous le faites, on sait qu'on n'est pas parfait mais on doit s'améliorer et on essaie de le faire tous les jours. Mais, en tout cas, ils nous font confiance là-dessus. Et je suis à peu près certain qu'ils nous font confiance aussi sur l'aménagement de la Ville et ça se verra donc dans le cadre, j'en suis certain, du P.L.U.i.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais vous dire en conclusion, et si vous me le permettez, je vais passer maintenant au vote de cette délibération n° 05.

Pour cette délibération, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-030522** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ. Abstentions de M. GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

Merci M. LEANDRE, j'espère que, pendant mon intervention, vous avez pu boire un verre d'eau puisque c'est vous qui reprenez la parole pour les 4 délibérations suivantes.

06-030522 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession de la parcelle cadastrée Section AP n° 9 d'une superficie de 148 m² située 115 Chemin de Saint-Joseph au profit de Madame Jeanne IGIER.

Merci M. le Maire.

Cette délibération propose de céder à Mme IGIER, qui a en fait la demande, une partie de l'ancien canal désaffecté jouxtant sa propriété, située Chemin de Saint-Joseph et d'une surface d'environ 148 m² au prix de 17.000 euros, tel qu'estimé par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

07-030522 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession au profit de M. Bertrand ARNAUD et de
Mme Emmanuelle MASSON de la parcelle cadastrée Section AR n° 656
pour une superficie de 98 m².

Cette délibération propose de céder à M. Bertrand ARNAUD et à Mme Emmanuelle MASSON, qui ont en fait la demande, une partie du canal désaffecté jouxtant leur propriété, dénommée « rigole du mamelon » située au 44 Rue du Lieutenant Flandi et d'une surface d'environ 98 m² au prix de 6.381 euros tel qu'estimé par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA-NIVET : Bonjour à tous, c'est juste une petite erreur qui s'est glissée sur le plan du géomètre. Il y a marqué « Commune de LA CIOTAT ». C'est juste pour vous le signaler.

M. le Maire : Les services l'avaient vu !

Je mets aux voix avec cette rectification bien évidemment.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. LEANDRE : Merci Mme BENASSAYA !

08-030522 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession, à titre gratuit, à Monsieur Thibaut VICAIRE,
d'une bande de terrain d'une surface de 134 m² environ, parcelle BS
485, Avenue des Aubépines.

L'élargissement de l'Avenue des Aubépines ayant été abandonné, cette délibération propose de rétrocéder à titre gratuit à M. Thibaut VICAIRE, qui en fait la demande, une parcellaire de terrain de 134 m² initialement acquise pour l'élargissement de l'avenue.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-030522 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -
Approbation de la cession au profit de M. et Mme Daniel PADOVANI des
parcelles cadastrées section BH n°15 et n°16, sises Avenue Roger
Salengro, d'une surface de 145 m².

Cette délibération propose de céder à M. et Mme PADOVANI, qui ont en fait la demande, une bande de terrain issue d'un ancien canal désaffecté jouxtant leur propriété, située Avenue Roger Salengro et d'une surface d'environ 145 m² au prix de 13.000 euros tel qu'estimé par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Merci M. LEANDRE pour l'ensemble de ces délibérations que vous rapportez. M. ROUSSET, il y a une dernière délibération que vous avez souhaité rapporter.

10-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône (S.M.E.D. 13) pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Cette délibération propose d'approuver la nouvelle convention constitutive avec le S.M.E.D. et l'adhésion au groupement de commandes porté par le S.M.E.D. 13 pour l'achat d'énergies et un accompagnement aux besoins de travaux, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique du patrimoine des communes membres.

Vous l'avez compris, dans la situation actuelle, toute adhésion à des groupements de commandes qui nous permettent d'obtenir un prix de l'énergie inférieur est positif pour la Ville.

Ce projet de délibération a été discuté en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme BENASSAYA !

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie.

Nous restons favorables évidemment à l'adhésion au Syndicat Mixte d'Énergie du Département qui limitera légèrement l'impact de la forte augmentation du prix de l'énergie.

Nous demandons qu'à l'occasion du renouvellement de marché lancé par le S.M.E.D., un quota d'énergie verte soit prévu.

Nous rappelons, à cette occasion, que l'énergie la moins chère, notamment pour le gaz, est celle qu'on économise en faisant les investissements nécessaires pour avoir des chaudières sobres et efficaces et pour isoler nos bâtiments.

En ce qui concerne l'électricité, le plus intéressant est de produire notre propre énergie.

Nous avons déjà demandé que, sur les bâtiments communaux, par exemple, soient installés des panneaux solaires. Le prix de l'énergie, on le sait tous, est en augmentation. En étant plus sobres et en produisant nous-mêmes notre énergie, le budget de la Ville en sera moins impacté. Ce serait de notre point de vue un bon choix.

Je vous remercie.

M. le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Mme BENASSAYA, la question m'avait déjà été posée par M. GRANDEAN lors de la commission municipale. Effectivement, bien sûr qu'on tiendra compte, dans les futurs marchés, parce que là aujourd'hui on signe notre adhésion à ce groupement, au S.M.E.D., on n'a pas encore lancé les marchés, mais bien sûr que sera prévu dans les futurs marchés l'achat d'énergie verte.

Sur le deuxième point, on en a déjà parlé, effectivement nous sommes en discussion avec un certain nombre d'entreprises qui viennent toutes nous démarcher pour nous demander de mettre des panneaux solaires sur l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Aubagne. Je vous avoue, et on en avait, je crois, déjà discuté je ne sais pas si c'est en commission ou en Conseil Municipal, qu'on s'interroge aujourd'hui sur la durée dans le temps de ce type d'équipements parce que, vous le savez, il ne faut pas simplement regarder le gain à court terme mais savoir aussi ce qu'on fait de l'équipement une fois que sa date de fonctionnement est terminée, de façon à ce que la Ville d'Aubagne, la collectivité, ne se retrouve pas demain avec des équipements dont elle ne saurait plus quoi faire et qu'il faudrait recycler d'une façon dont on ne sait pas encore laquelle serait la plus durable et la moins négative pour l'environnement.

Ça fait partie des objectifs qu'on a. Mais on n'a pas encore à ce jour décidé quel type d'équipement nous utiliserions, sachant qu'en tout état de cause, le bâtiment qui nous semble le mieux convenir dans une expérience pilote serait certainement le bâtiment des services techniques à La Tourtelle.

Mme BENASSAYA-NIVET : Je vous remercie.

M. le Maire : Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Mesdames et Messieurs, M. LEANDRE, M. ROUSSET. On change de thématique.

M. LEVISSE !

M. LEVISSE : Ce n'est pas facile de se voir. Ce n'est pas grave, ça ne changera pas la délibération.

On a eu pendant la campagne présidentielle des choses très intéressantes qui étaient proposées par le Shift Project et la transition énergétique de la France.

Les débats sur « Chacun s'équipe » et là, venant d'un bord que vous vous diriez plutôt du vôtre, les débats sur « Chacun s'équipe de son panneau solaire sur sa maison » étaient très discutés sur : est-ce que c'est une bonne idée, écologique ou pas ? Qui est rien que de les transporter depuis la Chine puis de les recycler, comme l'a évoqué M. ROUSSET, consomme peut-être plus de gasoil sans parler de la pollution. Il y a parfois des belles idées qui ne sont pas des vraies idées. Voilà !

.../...

M. le Maire : Merci M. LEVISSE pour ces précisions.

On change donc de thématique, nous allons passer à la Commission « Finances, Budget, Economie et Emploi ».

COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »

11-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Principal.

Vous savez que le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, mais c'est le document comptable qui est dressé par le Comptable Public, par la Trésorerie. En fin de gestion, nous rapprochons ce document comptable de la Trésorerie de notre Compte Administratif pour voir si nous avons bien les mêmes chiffres, les mêmes comptabilisations. C'est ce qui a été fait.

Je vous demande donc d'approuver ce Compte de Gestion 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Juste pour dire qu'on approuvera les comptes de gestion qui, comme chaque année, effectivement, sont la traduction du travail de l'administration.

Logiquement, on approuvera les comptes de gestion.

M. le Maire : Merci. Très bien.

Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° 11-030522 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

12-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation du Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

C'est la suite aussi, donc dans la même démarche !

La délibération n° 12-030522 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de Mme BOUGEAREL (2).

13-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

Je pense que, là, l'échange va être un petit peu plus long.

A aujourd'hui, mes Chers Collègues, il semble que tout le monde l'ait oublié ou presque, mais pourtant il y a un an à peine, plus exactement toute la première partie de l'année 2021, nous étions soumis à d'importantes restrictions sanitaires dont le confinement, le couvre-feu, la fermeture des commerces non essentiels, il faut se rappeler quand même de

.../...

cette période particulière et aussi de la mise en place du Pass Sanitaire qui a suivi à partir de l'été 2021.

Selon la communication du Ministre de l'Economie, fin janvier 2022, après la récession historique de - 8 % qui avait été enregistrée en 2020 à cause de la crise sanitaire bien sûr, l'économie française a connu en 2021 un rebond spectaculaire, c'est ce que nous dit le Ministre de l'Economie ; le P.I.B. a augmenté en moyenne de 7 % sur l'année 2021 selon les premières estimations de fin janvier 2022.

Bien entendu, ce rebond doit être analysé par rapport à l'année 2020 et donc le produit intérieur brut, même avec cette hausse de 7 %, se situe en fait bien en-deçà de son niveau moyen en 2019 où il avait un taux de 1,6 %. Quand on dit qu'on est à + 7 % mais on part de - 8, le delta est quand même encore négatif.

Concernant la consommation des ménages, elle enregistre aussi en 2021 une hausse de 4,8 % après avoir connu une baisse de 7,2 % en 2020. Elle reste aussi à une moyenne inférieure à son niveau de 2019.

Une crise internationale a succédé à la crise sanitaire même si celle-ci est encore présente. L'O.C.D.E. prévoit ainsi que le conflit russo-ukrainien fera certainement perdre plus de 1 point de croissance au niveau mondial. C'est notre environnement international. On perdrait - 1,4 point pour la zone euro et augmenterait l'inflation de près de 2,5 points durant la première année pleine suivant le début du conflit.

C'est évidemment préoccupant et nous sommes en train d'évaluer, comme toutes les collectivités locales de France avec lesquelles on partage ces mêmes difficultés, l'impact sur les dépenses liées au fluide et à l'énergie pour 2022.

A ce jour, en ce qui concerne la Ville d'Aubagne, pour l'année 2021, après le calcul des principaux indicateurs, on revient quand même au niveau local, mais on a quand même subi cet impact de l'année 2021. C'est bien le contexte. Aujourd'hui, les principaux indicateurs dont l'épargne brut, l'épargne nette, le besoin de financement, font apparaître une nette amélioration par rapport à 2020 sans pour autant nous permettre de retrouver le niveau moyen des années antérieures. Mais, comme l'a dit M. le Maire, nous ne baissons pas les bras, loin s'en faut. Servir les Aubagnais du mieux possible reste notre objectif en responsabilité bien entendu et suivant les contextes qui se succèdent, on peut dire que, depuis notre arrivée en 2014, des contextes, nous en avons vécu et je pense que nous en avons encore devant nous qui vont arriver.

Pour mieux comprendre, il faut rentrer dans le détail de ces indicateurs dont je vous ai parlé : l'épargne brute qui correspond à la capacité d'autofinancement de la commune. Nous étions en 2020 à 2,2 millions, nous sommes en 2021 à 3,6 millions. Il y a donc une bonne progression de cette épargne brute mais le niveau de 2019 était quand même de 6,3. Nous n'avons encore pas retrouvé bien sûr ce niveau. Le taux d'épargne brute aussi qui était de 3,1 % en 2020 est de 5 % en 2021. On a une augmentation et l'épargne nette, bien sûr l'épargne nette, c'est l'épargne brute moins le remboursement de la dette, vous savez que nous avons des échéances très importantes de remboursement de la dette. Bien sûr, lorsqu'on enlève ce remboursement de dette, on tombe en négatif. Alors, on était à - 7,7 millions en 2020 pour l'épargne nette, on est à - 5 millions en 2021. Il y a quand même aussi, même si on est toujours dans le négatif, une évolution.

Le besoin de financement est égal à l'excédent des dépenses d'investissement sur les recettes d'investissement réalisées au cours de l'exercice, lui s'élève à 4,8 millions en 2021 et il était à 7,6 millions en 2020. Là, il baisse, c'est une bonne nouvelle dans ce sens-là.

Ce sont les principaux indicateurs bien sûr auxquels se rajoute le résultat de l'exercice. En fonctionnement, le résultat de clôture qui est l'addition du solde d'exécution de l'exercice et du résultat reporté, 1.420.000 euros, est positif et s'établit en 2021 à 1,2 million. De même, pour l'investissement, le résultat de clôture s'établit, lui, à -5,2 millions et, en tenant compte des restes à réaliser, puisque ce sont des opérations que nous attendons, en dépenses et en recettes, le résultat d'investissement s'élève à -890.000 euros qui sera compensé par un virement de la Section de Fonctionnement que nous verrons bien sûr au Budget Supplémentaire.

Après ces principaux repères, analysons les Sections de Fonctionnement et d'Investissement. Tout d'abord, au niveau du fonctionnement pour les recettes, un focus particulier sur le solde des opérations réelles de fonctionnement qui s'élève pour l'année 2021 à 5,2 millions et représente plus du double du solde de l'année 2020. Cela signifie que nous avons retrouvé de la stabilité sur le volume des dépenses et des recettes par rapport aux années antérieures puisque je vous rappelle qu'avec moins de recettes et bien sûr plus de dépenses, en 2020, le solde était seulement de 2,5 millions.

Pour les recettes de gestion courante, elles s'élèvent à 69,4 millions contre 69,6 millions en 2020 mais ça représente une bonne réalisation du budget puisqu'on est sur un taux de 98 % du budget voté.

Dans ces recettes de gestion courante, il y a bien sûr la fiscalité. C'est la principale recette. Un montant total de 57,9 millions d'euros, avec dans le détail l'attribution de compensation de la Métropole qui est de 12,7 millions. Ça, c'est un montant qui ne bouge pas, qui est identique chaque année.

Nous avons aussi les impôts locaux pour un montant de 38,9 millions qui ont connu une sensible amélioration par rapport à l'année 2020 mais ça s'explique quand même aussi par la modification de la ventilation de certaines recettes sur les chapitres 73 et 74. Ce sont des mouvements comptables entre les comptes qui font que quelquefois les volumes restent les mêmes. Ce sont simplement des mouvements comptables.

Nous avons aussi dans ces recettes la taxe additionnelle sur les droits de mutations. Elle est fluctuante bien sûr parce qu'elle est indexée sur le nombre et le montant des transactions immobilières enregistrées sur la commune. Pour 2021, elle est à 2,9 millions alors qu'elle était à 2,2 millions pour l'année 2020.

Les autres recettes à caractère fiscal se composent des éléments notamment de la Taxe sur l'électricité, les emplacements publicitaires, les droits de place, les droits de stationnement qui s'élèvent, pour l'année 2021, à 3,2 millions contre 2,9 millions en 2020. Et on retrouve un petit peu, sur ce poste-là, un niveau comparable à celui de 2019.

Pour les dotations, les subventions et les participations, c'est un montant de 6,7 millions que nous avons. Il y a trois catégories : les dotations de l'Etat, les subventions et les compensations fiscales.

Les dotations versées par l'Etat, dont la D.G.F., il y a eu quand même une légère augmentation depuis 2019 mais le niveau reste très inférieur à ce que nous n'avons pas connu malheureusement en 2013, puisqu'elle s'élevait à + 8 millions d'euros et nous avons actuellement 3,9 millions pour cette Dotation Globale de Fonctionnement.

Une forte baisse que l'on a dénoncée depuis notre arrivée en 2014 et bien sûr qui nous pénalise sur nos recettes de fonctionnement.

Ces dotations versées par l'Etat sont composées de la dotation forfaitaire qui est la principale dotation versée par l'Etat qui est à 2,5 millions, la dotation de solidarité urbaine qui s'élève à 1 million d'euros. Elle est en hausse sur l'année 2021 par rapport à 2020. On espère que cette hausse va se poursuivre mais ce sont des dotations dont on ne maîtrise pas les critères ni le calcul. Donc, on reçoit ça de l'Etat mais nous ne sommes pas maîtres de ce calcul de dotation. Et la dernière dotation, la dotation nationale de péréquation qui s'élève en 2021 à 380.000 euros contre 310.000 en 2020, une petite hausse qui est la bienvenue.

Les subventions qui sont versées par les partenaires de la Ville d'Aubagne : la Région, le Département, la C.A.F., parce que nous avons aussi des subventions de la C.A.F., s'élèvent à 1,6 million contre 2,7 millions en 2020. Il y a eu quand même essentiellement des pertes de recettes des subventions de la C.A.F. consécutives à une reprise plus faible qu'estimée des activités liées aux crèches et aux centres de loisirs en 2021 puisque, comme je vous l'ai dit en préambule, il y a eu quand même des impacts de cette crise sanitaire en 2021 pour la vie au quotidien et aussi pour les recettes de notre commune.

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat. Là, on a simplement la compensation au titre des exonérations de la Taxe Foncière pour 1 million d'euros.

Les produits des services du domaine et les autres produits de gestion courante à 3,9 millions. Ce poste n'a pas repris encore son niveau d'avant la crise sanitaire car certaines recettes, comme je vous le disais, ont été impactées par des mesures prises au cours de l'année 2021 en raison de la continuation de la crise sanitaire.

Nous avons aussi une atténuation de charges pour 850.000 euros. Ce poste-là est en lien direct avec le chapitre 012 qui sont des recettes qui varient d'une année sur l'autre et qui correspondent essentiellement à des remboursements sur des charges de sécurité et de prévoyance.

Pour terminer, les autres recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3,3 millions : des produits financiers pour 1,4 millions et des produits exceptionnels avec cessions pour 1,9 millions.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont bien sûr en forte baisse par rapport à l'année 2020 puisque nous avons moins de dépenses liées et heureusement à la crise sanitaire. Avec les travaux en régie, nous avons globalement 67,9 millions de dépenses contre 70,4 millions en 2020.

Les charges de personnel : 42,7 millions en 2021 ; elles représentent 99 % du budget voté. On est bien dans ce que nous avons prévu. Nous l'avons bien réalisé. Sur ce chapitre 012, elles sont stabilisées par rapport à 2020, tout en ayant toujours tous les impacts à gérer de la crise sanitaire. Nous avons eu quand même encore des recours aux vacataires et,

bien sûr, en appliquant les mesures d'augmentations légales. Nous avons pu maîtriser ces charges de personnel en tenant compte quand même de ces contraintes.

Les charges à caractère général, 12,8 millions, ont été imputées au chapitre 011, auxquelles s'ajoutent les dépenses de restes à réaliser et les autres charges de gestion, là on a quand même aussi une forte baisse sur les charges à caractère général que l'on a entamé, là-aussi depuis notre arrivée en 2014. On continue donc la maîtrise de ces dépenses de fonctionnement et de ces charges à caractère général. Le chapitre 011, parce que c'est quand même quelque chose de très important, nécessaire pour le fonctionnement des services bien sûr, le fonctionnement de la commune mais sur lequel nous sommes extrêmement vigilants.

Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, s'élève à 5,9 millions, tout ce qui est dotations, participations et subventions aux associations. Là, on reste équivalent au niveau de 2020.

Et enfin les frais financiers, pour 2021, c'était 5,6 millions, c'est-à-dire essentiellement les intérêts de la dette.

S'agissant de la Section d'Investissement, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12,5 millions en 2021 contre 12,1 millions en 2020, on est à peu près dans le même montant. En intégrant les restes à réaliser pour 7 millions, le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement atteint 88,5 % du budget voté.

Ces recettes se composent de l'Emprunt, des Dotations, des fonds propres et des Subventions d'investissement dont l'Emprunt pour 5,2 millions, les Dotations et des fonds propres pour 1,5 million, notamment le F.C.T.V.A. et des subventions d'investissement pour 4,5 millions perçues par nos principaux financeurs que sont l'Etat, la Région et le Département bien sûr, nos principaux partenaires. Nous avons aussi dans ces subventions d'investissement les produits des amendes de police qui ont beaucoup baissé en 2021 et c'est peut-être aussi un impact dû à la crise sanitaire et aux confinements de l'année 2020 qu'il y a des montants différents sur ce poste-là.

Les restes à réaliser à reporter sont de 7 millions sur l'année 2021. En 2021, ils se composent de subventions que nous attendons, des cessions et des travaux effectués pour le compte de tiers dont nous attendons des remboursements.

S'agissant des dépenses réelles d'investissement, elles s'élèvent à 17,2 millions d'euros en 2021 contre 18,7 millions d'euros en 2020 mais cette baisse est constatée parce qu'elle est essentiellement due à un montant en diminution de 1.100.000 euros du capital d'emprunt remboursé parce que nous avons remboursé deux échéances en 2020. C'est ce qui fait cet écart, ce n'est pas une baisse du montant des investissements. C'est simplement une baisse du remboursement de la dette.

En intégrant les restes à réaliser pour 2,7 millions, le taux de réalisation de ces dépenses réelles d'investissement est de 94 % du budget voté. On a un beau taux de réalisation aussi de ces dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 8,9 millions pour l'année 2021. M. le Maire l'a rappelé dans son introduction. Le remboursement du capital de la dette grève toujours lourdement nos dépenses d'investissement. Il est clair qu'on préférerait

mettre les 8,9 millions sur d'autres postes de dépenses d'investissement que de rembourser une dette dont on ne voit jamais la fin.

Nous aimerions cesser de le dire bien sûr, et ne plus avoir à en parler. Je sais que ce n'est pas un sujet qui plait à tout le monde mais, malheureusement, il doit revenir systématiquement sur le tapis parce que c'est un boulet, comme je l'ai souvent dit, que nous trainons et on veut le partager quand même avec vous.

Une dette, ce n'est pas un problème en soi quand, d'une part, elle est raisonnable et quand, d'autre part, elle traduit des investissements pour des projets structurants pour les habitants. Ce n'est pas le cas à Aubagne où la dette pèse très lourd, n'a pas contribué à faire rayonner notre commune et, bien sûr, il y a énormément encore de choses qui restent à faire comme vous le savez.

Année après année, nous nous attelons à inverser les curseurs progressivement mais il faut reconnaître que les éléments de contexte, dont je parlais, depuis 2014, nous n'avons pas été particulièrement aidés sur le côté financier au niveau de la commune ; là, s'est rajouté le COVID, se rajoute le conflit russo-ukrainien et dernièrement la décision de la Cour de Cassation en appel, ça ne nous aide guère, nous en reparlerons aussi tout à l'heure lors du Budget Supplémentaire.

Au-delà de ces dépenses d'investissement, nous avons quand même des dépenses d'équipement puisqu'on a remboursé le capital de la dette mais heureusement on fait quand même un certain volume de dépenses d'équipement qui s'élèvent à 7,6 millions d'euros qui sont ventilées par programme d'investissement depuis 2016 dont vous pouvez avoir le détail sur les A.P./C.P.

Ça correspond aux aménagements de la Ville et aux grands travaux que nous avons engagés et que nous souhaitons continuer au mieux dans le cadre de nos possibilités.

Les restes à réaliser 2021 sont de 2,7 millions d'euros. Ils sont moins importants que pour l'année 2020.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement retracent les dépenses engagées mais non mandatées au 31 Décembre de l'exercice.

Ensuite se rajoutent les opérations d'ordre. Ce sont des opérations qui n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, qui ne représentent que des jeux d'écriture mais elles apparaissent sur le Compte Administratif.

Voilà mes Chers Collègues, j'ai essayé d'être assez factuelle sur la présentation de la réalisation du budget 2021. J'espère avoir été claire sur un sujet ô combien compliqué pour nous tous, et je m'inclus dedans.

Merci de votre attention.

M. le Maire : Merci Mme MENET ! Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : D'abord, en écho à ce que j'ai pu dire à la commission, mais je le redis publiquement, on est satisfait que le Compte Administratif arrive au début du mois de mai. D'habitude, c'est plutôt fin juin et on dit que ça nous paraît tard. Donc, là, on salue la

possibilité de délibérer sur le Compte Administratif dès le début du mois de mai et on remercie l'administration pour qui, on imagine, ça a été un travail densifié et important.

Une fois cela dit, je vous rappelle que, l'an dernier, au moment du vote du Compte Administratif 2020, nous nous étions abstenus en constatant qu'il était davantage le reflet de la gestion nécessaire et responsable d'une crise sanitaire exceptionnelle que le résultat des choix politiques de la Majorité.

Le Compte Administratif 2021 clôt un exercice budgétaire de nature différente. Nous le savions tous, en décembre 2020, lors du vote du Budget Primitif, l'année 2021 serait marquée par des contraintes sanitaires fortes.

Puisque gouverner, c'est prévoir, voyons ensemble si les prévisions 2021, celles que vous avez votées en Décembre 2020, se sont avérées pertinentes afin de mesurer la qualité de votre gouvernance.

Tout d'abord pour l'épargne brute, chiffre important, qui témoigne de la capacité de la Ville à financer le remboursement de sa dette, vous aviez prévu 5,7 millions d'euros, sensiblement plus que les années précédentes. Nous avons réalisé 3,7 millions d'euros, soit beaucoup moins que les années précédentes, hors année 2020 et son caractère exceptionnel. C'était prévisible compte-tenu de la situation sanitaire. Oui, mais voilà, vous aviez imaginé et voté le contraire.

Plus flagrant encore, en investissement, les recettes réelles réalisées sont à peine supérieures à la moitié de ce qui avait été prévu alors que les dépenses réelles atteignent 81 % des prévisions.

Chacun le comprendra, en partant d'une prévision équilibrée, si on ne réalise que la moitié des recettes mais la quasi-totalité des dépenses, à la fin, il y a des déséquilibres. Comme vous ne pouvez pas présenter un budget déséquilibré, vous jouez sur les recettes à réaliser qui sont toujours considérables : plus de 7 millions d'euros encore cette année.

Là encore, nous le disons et le répétons, anticiper artificiellement des recettes et différer des dépenses, presque 3 millions d'euros à réaliser cette année, c'est peu sincère.

Le Compte Administratif est révélateur de ces écarts notables entre prévisions peu réalistes et jeux d'écriture sur les restes à réaliser. Cette année, la crise sanitaire ne peut masquer ces réalités puisqu'elles étaient clairement prévisibles.

En toute logique, nous voterons contre le Compte Administratif.

M. le Maire : Aucune autre intervention ! Mme MENET, pouvez-vous peut-être répondre à M. GRANDJEAN ?

Mme MENET : Oui M. GRANDJEAN, juste pour y revenir, bien sûr qu'on pouvait prévoir en votant le budget en Décembre 2020 pour 2021, on a prévu ce que l'on était capable de prévoir à cette date. Mais bien entendu, il ne vous a pas échappé que nous votons en Décembre un Budget Primitif, c'est une préparation, et on adapte au sein de l'année, notamment en 2021, on adapte avec le Budget Supplémentaire, avec les Décisions Modificatives en fonction des aléas, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui surviennent en cours d'année.

Bien sûr, ce que l'on prévoit à date, en Décembre, n'est peut-être pas réalisé lorsqu'on fait le bilan au Compte Administratif une année après. C'est clair mais on s'adapte et heureusement qu'on a encore cette souplesse et qu'on peut encore le faire en fonction de nos difficultés et de nos possibilités, qu'on arrive toujours à s'adapter aux imprévus, aux circonstances qui font que ce qu'on avait prévu ne s'est pas réalisé comme on l'attendait et, croyez-moi, on en est vraiment désolé. Parce que, au-delà des mots, ce sont des actes, ce sont dans nos opérations de la vie quotidienne que nous avons ces difficultés à vivre, à mettre en mesure, à organiser dans tous les services. Croyez-moi que, si on avait prévu 5 millions et que si on les avait réalisés, on aurait été vraiment content et si on ne l'a pas fait, c'est que malheureusement on a eu des contraintes et des impératifs qui nous ont empêché de le faire et, encore une fois, on le regrette.

M. le Maire : Les propos de M. GRANDJEAN ne me surprennent pas. Il s'était abstenu en 2020, là il dit qu'il va voter contre. Il faut bien qu'il argumente. Mais, si vous me le permettez M. GRANDJEAN, si vous connaissez un peu les règles comptables, vous sauriez que, par exemple, les fiscalités nous sont données très tard par les services de l'Etat. On les anticipe mais c'est l'Etat qui nous envoie en disant : ça arrive, plutôt en fin d'année, et voilà, pour les recettes, pourquoi elles sont un peu différentes.

Ce que j'avais noté Mme MENET, me semble-t-il, c'est qu'en termes de réalisation, on était à 93 % ? C'est ça ?

Mme MENET : Cà, c'est au niveau de l'investissement mais juste ce que je peux rajouter aussi...

M. le Maire : Mais dites-le à M. GRANDJEAN parce que, justement, ça montre bien en termes de qualité de gestion que, quand on décide de réaliser un certain nombre de choses et qu'on le réalise à 93 %, M. GRANDJEAN connaît certainement des collègues qui travaillent dans d'autres collectivités et qui sont des élus, ou de la Majorité ou de l'Opposition, et il ira constater que 93 % de réalisation des investissements, c'est un chiffre qui est plus que satisfaisant. Et si vous vous souvenez un peu, il y a quelques années en arrière, parce qu'il y avait des difficultés au niveau de la Ville, nous n'arrivions pas à ce chiffre là. Moi, je suis au contraire très satisfait que, sur la trajectoire des investissements, aujourd'hui en termes de réalisation, on soit à ce niveau-là.

Mme MENET, pardon, je vous ai coupé la parole.

Mme MENET : Je voulais faire aussi un point à M. GRANDJEAN. Vous avez parlé des recettes réelles de fonctionnement, nous les avons réalisées à 100,13 % du budget voté. Je ne sais donc pas où est-ce que vous voyez qu'on n'a pas réalisé les recettes mais enfin le calcul est là.

M. le Maire : Puisque chacun s'est exprimé sur le sujet, je dois quitter la salle, je vais donc le faire et vous allez voter ou pas ce Compte Administratif et Mme MENET, vous enchainerez par le Compte Administratif du Budget Annexe dans la foulée. Allez-y !

M. le Maire quitte la salle.

M. ROUSSET : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Principal dont les résultats vous ont été donnés par Mme MENET et de viser les états annexés au Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qui votent contre ?

La délibération n° **13-030522** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mme BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

Le Compte Administratif 2021 du Budget Principal est adopté.

J'enchaîne sur la délibération 14 qui est l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

14-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des
Pompes Funèbres.

Idem pour la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des Pompes Funèbres.

Vous l'avez eu en document joint. Il n'y a rien de particulier sur ce Compte Administratif que l'on vous demande de le voter avec un résultat de 635.814,10 euros et que l'on va reporter au Budget Supplémentaire.

M. ROUSSET : Je vais donc vous demander d'approuver le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres dont les résultats vous ont été donnés par Mme MENET et de viser les états annexés au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La délibération n° **14-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

On va donc demander à M. le Maire de nous rejoindre.

M. le Maire revient siéger.

M. le Maire : Je vous écoute M. ROUSSET.

Les Comptes Administratifs ont-ils été votés ?

M. ROUSSET : Les deux Comptes Administratifs ont été votés.

Nous passons maintenant à la délibération n° 15.

M. le Maire : Merci mes chers collègues pour cette confiance. On passe donc effectivement à l'affectation des résultats.

**15-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal de la
Ville d'Aubagne.**

Il s'agit de l'affectation du résultat du Compte Administratif au Budget Principal.

En fonctionnement + 1.217.632,90 euros

En Investissement – 5.247.093,89 euros.

Cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 15-030522 est adoptée à l'UNANIMITE.

**16-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Affectation des résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe des
Pompes Funèbres.**

C'est aussi l'affectation du résultat au Compte Administratif 2021 du Budget Annexe des Pompes Funèbres qui s'élève à 635.814,10 euros.

Cette délibération propose d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 16-030522 est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Supplémentaire 2022 du Budget Principal.**

On enchaîne. Merci M. le Maire.

Pour ce Budget Supplémentaire 2022, il convient tout d'abord de reporter le résultat du Compte Administratif 2021 de 1.217.632,90 euros en fonctionnement.

893.547,39 euros seront affectés à la Section d'Investissement.

324.085,51 euros seront affectés à la Section de Fonctionnement mais aussi il faut, lors de ce Budget Supplémentaire, intégrer les restes à réaliser pour 480.086,40 euros en dépenses de fonctionnement et pour l'investissement 2.695.687,76 euros en dépenses et 7.049.234,26 euros en recettes, soit une augmentation totale du budget de 9.350.108,16 euros en dépenses et en recettes.

Je vous rappelle que le report du résultat et l'intégration des restes à réaliser au Budget Supplémentaire sont des opérations comptables annuelles courantes et bien sûr récurrentes chaque année.

A ces opérations peuvent se rajouter la comptabilisation de nouvelles recettes ou de dépenses constatées après le vote du Budget Primitif en Décembre de l'année précédente.

Comme vous l'avez lu dans la note de présentation du Budget Supplémentaire, nous avons réajusté la Section de Fonctionnement et la Section d'Investissement.

Au niveau du fonctionnement, Chapitre 70, c'est un reliquat de recettes attendu au titre de la convention de mutualisation de remboursement avec la Métropole, c'est un remboursement de 67.102 euros que nous rajoutons.

Au Chapitre 73, suite à la réception, ce que disait tout à l'heure M. le Maire, nous avons eu l'état 1259 qui retrace la fiscalité directe locale, nous l'avons eu au mois d'Avril. Ça nous a permis de rajouter au niveau de la fiscalité un montant de 807.487 euros.

Au Chapitre 74, comme pour le Chapitre 73, suite à la réception de cet état 1259, nous avons ajusté aussi à la hausse le montant de l'allocation compensatrice pour un montant de 26.673 euros.

Il y a aussi la mise à jour, là c'est un peu moins favorable pour nous, la mise à jour à la baisse des dotations pour 2022 suite à leurs publications dont la Dotation Globale de Fonctionnement qui a baissé de 8.201 euros, la Dotation de Solidarité Urbaine qui baisse de 7.118 euros et la Dotation Nationale de Péréquation qui baisse de 57.783 euros. Ça peut répondre, M. GRANDJEAN, partiellement à votre question sur les baisses de nos prévisions.

Suite à cette notification, il y a aussi la prise en compte de la subvention du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire au profit de l'entité France Services ; pour la Maison France Services que nous avons ouverte, nous avons reçu une aide de 15.000 euros.

Un abondement aussi au Compte 748 mais qui se compense avec le compte 6718, ça on l'avait aussi expliqué en commission.

Au Chapitre 011, on a fait un ajustement suivant les besoins des services pour un montant global de 483.951,11 euros.

Là, je tiens vraiment à remercier la Direction des Finances qui a travaillé en collaboration avec tous les services, qui a passé énormément de temps, qui a fait énormément de réunions, de rencontres, d'échanges pour ajuster au mieux ce montant que l'on pouvait reporter sur le Budget Supplémentaire 2022 et d'essayer de le faire cadrer au mieux avec les demandes qu'avaient formulées tous les services et bien sûr, tous mes collègues élus. Merci encore une fois à la Direction des Finances pour avoir fait ce travail minutieux qui était bien entendu nécessaire.

Au Chapitre 65, nous avons une régularisation de la participation financière à l'O.G.E.C. Sainte-Marie. Nous avons envisagé un montant trop élevé, on l'a donc réduit et une augmentation des subventions pour les S.T.A.P.S. qui a été prévue. Ça, aussi, vous avez le détail dans la note du Budget Supplémentaire.

On a aussi une opération sur le Chapitre 66 qui ajuste les intérêts d'emprunts et les intérêts en cours non échus.

Au Chapitre 67, l'augmentation de l'aide pour l'acquisition, ça, on en a parlé aussi en commission. Et on a aussi le montant de 234.000 euros qui joue avec le Compte 74 dont je vous ai parlé tout à l'heure. C'est un ajustement d'écriture.

Pour le Budget Supplémentaire, nous avons aussi intégré au niveau de l'investissement le résultat de 893.000 euros. Ça, vous l'avez dans le détail.

Juste un point quand même sur ce Budget Supplémentaire. Bien entendu, on en a parlé tout à l'heure, depuis la préparation de ce Budget Supplémentaire, il y a eu des promesses électorales, il y a eu des événements et des faits qui vont avoir un impact important sur les finances de la commune, déjà, au cours de l'année 2022, et certainement les années futures.

Tout d'abord les promesses électorales : le Président réélu, comme l'a dit tout à l'heure M. le Maire, a promis vers la fin de cette courte campagne électorale, que l'on a tout juste vu passer, l'augmentation du point d'indice. C'est la valeur qui détermine le salaire des fonctionnaires. Une promesse qui, si elle est votée au parlement lors de la reprise des travaux parlementaires après les prochaines élections législatives, ne pourra se faire peut-être qu'à l'automne, devra être financée en totalité par la commune, bien sûr comme les augmentations de point d'indice l'ont été jusqu'à présent, mais à ce jour, nous ne connaissons pas encore ni les critères de taux et ni, bien sûr, la date d'application puisque le vote de la loi n'est même pas envisagé. Mais nous sommes en train quand même d'étudier et d'essayer de valoriser éventuellement ce que cela pourrait impacter sur notre budget. Les services des Ressources Humaines sont en train d'évaluer ce qui pourrait être une dépense supplémentaire que nous aurions à rattacher sur le budget 2022.

Le deuxième point, ce sont les événements, c'est bien sûr la guerre en Ukraine. Au-delà des pertes humaines et de la souffrance de cette population que nous soutenons, M. ROUSSET a fait voter tout à l'heure une délibération à ce sujet, bien sûr mais ce n'est pas le sujet de ce propos, cette guerre a une incidence, comme on le voit tous les jours, économique directe sur nos approvisionnements en produits alimentaires et en produits liés à l'énergie. Des augmentations de tarifs ont été constatées, et nous entendons çà et là que certaines collectivités ont fait le choix de fermer certaines installations sportives ou établissements publics trop coûteux en énergie. Actuellement, nous avons demandé aux services techniques de se mobiliser sur l'analyse de ce type de coût et d'essayer de valoriser au mieux ces dépenses supplémentaires qu'il faudra assumer bien entendu et intégrer en Décision Modificative au Budget Primitif 2022.

Le troisième point, ce sont des faits. M. le Maire en a parlé aussi tout à l'heure. Nous avons reçu en fin de semaine dernière le jugement de la Cour d'Appel de Paris sur le contentieux qui lie la Ville d'Aubagne à la Banque Nat West anciennement R.B.S.

Pour ceux qui n'étaient pas là et qui ne connaissent pas l'histoire puisque certains d'entre vous étaient là à la genèse de cette histoire mais d'autres non, il est quand même peut-être intéressant pour vous de refaire brièvement, je ne vais pas remonter l'histoire, mais brièvement l'historique de ce protocole R.B.S.

A l'origine de cette soultte, c'est-à-dire la Commune d'Aubagne qui doit cette soultte à la banque R.B.S., il y a deux emprunts obligataires qui ont été contractés, un en 2003, un en 2005. Ces deux emprunts obligataires, le premier d'un montant de 32 millions d'euros, le deuxième de 31 millions d'euros aussi, ont été indexés sur des SWAP de taux. Les SWAP de taux sont des contrats d'échange de taux d'intérêt. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas un taux d'intérêt classique pour rembourser ces emprunts mais la banque avait proposé à la collectivité, à la gouvernance de l'époque, ces SWAP de taux faisant miroiter certaines

recettes pour la commune mais en cachant bien entendu le côté négatif de cette opération. A l'époque aussi, la commune étant déjà en difficulté avait aussi accepté ce type d'emprunt avec ce type de taux.

En quelques mots, ces SWAP qui ont été portés, posés sur ces emprunts obligataires, il y a eu un premier SWAP qui a été résilié en 2005, attachez vos ceintures parce qu'il faut suivre, mais je pense que l'explication est quand même importante et vous devez quand même la connaître lorsque vous verrez l'incidence que cela a sur les finances de la commune.

En 2005, la commune résilie un premier SWAP. La commune encaisse une soulte, c'est la peine qui paie la commune : 323.000 euros.

En 2005, on résilie un SWAP mais on en reprend un autre derrière. On ne va rester comme ça ! On reprend un SWAP derrière que l'on résilie en juillet 2008. La Commune, en juillet 2008, encaisse une soulte de la part de la R.B.S. de 500.000 euros. Elle ouvre, suite à ça, un troisième SWAP, eh bien Mme GIOVANNANGELI, vous souriez, vous y étiez je pense à l'époque, moi ça ne me fait pas sourire mais oui vous y étiez ! Ce troisième SWAP ouvert en juillet 2008, avec un plafond de taux à 16,5 %, est résilié en août 2009 et là, bien sûr, on s'est quand même rendu compte que 16,5 % ça faisait quand même un peu élevé. On arrête donc tout, arrêt-buffet ! Et on se retrouve avec une soulte à payer pour arrêter ce mode d'intérêt parce qu'il faut arrêter ça et passer sur un taux conventionnel, un taux normal, un taux d'intérêt fixe ; il faut arrêter les dégâts. On arrête ça en août 2009. Seulement, R.B.S. n'étant pas philanthrope, a dit : ok, on arrête tout mais il y aura quand même un petit montant à payer. Un petit montant qui s'élève à 24,8 millions d'euros ! Donc, en août 2009, on termine sur un SWAP à un taux fixe, heureusement, on a ce taux fixe sur ce premier emprunt obligataire.

Pour le dernier emprunt obligataire, l'histoire est la même, je vous la refais aussi brièvement. Un SWAP ouvert en juillet 2005, résilié en avril 2007. Pareil, la commune encaisse une soulte de 459.000 euros. Là, c'est encore mieux, parce que celui-là était super. On a encaissé une soulte à l'ouverture de ce SWAP. La commune a encaissé 459.000 euros. A la fermeture, à la résiliation de ce SWAP, la commune encaisse 1,5 millions d'euros. C'est extraordinaire, vraiment ! Ça n'a inquiété personne, c'était normal ! Visiblement, c'était des choses qui semblaient normales et M. le Maire l'a dit aussi à l'époque que certaines personnes se vantaient de dire : oui, mais nous on reçoit des recettes de la banque. Ah beh oui, on voit des années après ce que ça a donné. Le deuxième SWAP ouvert suite à la résiliation de ce premier, un plafond de 15 %. Bien sûr, lorsque ça arrive là, panique à bord, on résilie ce SWAP en août 2009 et là aussi, bien entendu, la banque est bien gentille, on veut bien résilier mais moyennant la modique somme de 9,8 millions d'euros. Et donc, un nouveau SWAP est ouvert avec un taux fixe.

Donc, au total, R.B.S. a versé 2,7 millions d'euros à la commune en 2009, depuis bien sûr ils se sont évaporés. Pour ces deux emprunts obligataires dont je vous ai parlé au départ, il ne faut pas oublier que là on est sur le taux d'intérêt, les emprunts obligataires, on continue à les payer. Ce qu'on avait au départ, 32 millions et 31 millions, on continue à payer. Pour ces deux emprunts, il nous reste à aujourd'hui 9 millions pour un, 11 millions pour l'autre, ça, c'est rangé. On paie. Et en plus de cela, on a fait un protocole avec R.B.S. pour payer ces taux, ces SWAP que l'on a résilié. Ce protocole globalement s'étale sur 34,7 millions de soulte, ce que je vous ai dit : 24,8 + 9,8 millions et plus bien sûr des intérêts puisque ça

n'allait pas se passer aussi facilement, soit un total de 71,5 millions d'euros, le tableau d'amortissement qu'a transmis R.B.S. à la commune, 71,5 millions en capital et en intérêts que nous avons à assumer. Donc, ça c'est l'histoire de R.B.S. Alors, bien sûr, et heureusement, l'ancienne majorité, lorsqu'elle s'est rendue compte de cette mascarade, je ne sais pas comment appeler ce genre de choses, mais bon ! Lorsque la commune a repris ses esprits, elle a intenté une action en justice et c'est cette action en justice qui a été ouverte et qui dure depuis des années, avec des bonnes nouvelles et des moins bonnes qui nous ont amené aujourd'hui à ce dernier jugement de la Cour d'Appel.

Qu'est-ce qu'il dit brièvement ? Parce qu'il est encore en analyse par nos conseils juridiques. Qu'est-ce qu'il dit ? C'est que, globalement, la banque R.B.S. a fait ce protocole, la justice ne le conteste pas mais, c'est dans ce sens-là où il y a quand même un petit point avantageux pour nous, dans ce fameux tableau qui calcule le capital et les intérêts qu'a fourni R.B.S., en plus de cela, ils ont mal calculé le taux. Il y a une erreur de calcul. Le taux est affiché à 4,49. En fait, lorsque vous recalculiez ce tableau, le taux est à plus de 4,80. C'est ça donc, malheureusement ce n'est que ça, qu'a fait ressortir le tribunal en disant : mais la banque, on reconnaît que la banque a fourni un échéancier qui était erroné avec un calcul de taux erroné. Et donc, à ce moment-là, la banque va être condamnée, va réduire un montant minime de ce taux mais c'est tout ce qui a été reconnu par le Tribunal. Alors, c'est quand même un petit peu, restons positifs, à notre avantage. Ça veut dire que, à l'heure d'aujourd'hui, ce que nous attendons, c'est un nouvel échéancier que va certainement nous envoyer la banque Natwest en réajustant les échéances et notamment le montant des intérêts puisque le capital ne bougera pas. On espère donc que, cette fois-ci, elle sera un peu plus honnête parce que je pense que, quand même, fournir un calcul, un tableau d'échéancier à une commune, à une collectivité, avec des calculs erronés, il faut vraiment être « gonflé », excusez-moi, pour faire ça mais bon, la banque l'a fait et c'est passé visiblement. Puisque c'est le tribunal qui s'en est rendu compte quand même lorsque l'affaire a été portée. On a eu gain de cause sur ce côté-là, on espère pouvoir quand même récupérer peut-être des montants ou des échéances d'intérêt un petit peu moins importants mais, enfin, il ne faut pas rêver non plus. Sur le protocole là, on a 41.422,708,50 euros d'intérêts et bien sûr 33 millions de capital. Sur ces intérêts-là, même au recalcul, il y aura certainement peut-être quelques millions j'espère, petits millions que l'on va gagner, mais on n'en est pas encore là. On demande bien sûr à la banque R.B.S. de nous refaire cet échéancier avec, cette fois-ci, un bon calcul et bien entendu, je ne vous cache pas qu'il sera contrôlé 10 fois, ce calcul, avant que nous payons la première échéance.

Voilà où nous en sommes pour cette situation R.B.S.

Comme je le disais, c'est un boulet. Parce qu'au-delà de R.B.S., il y avait quand même déjà une dette. R.B.S. a été quand même rajouté dans les comptes de la commune suite à la visite de la Chambre Régionale des Comptes en 2013 qui a forcé la commune à intégrer ce protocole dans sa dette parce qu'il n'y était pas. Puisque l'ancienne gouvernance ayant fait un recours auprès du tribunal pensait qu'elle n'avait pas à intégrer ça dans la dette de la Ville.

Ce protocole est de 36 millions au départ mais quand même la Ville avait déjà, lorsqu'elle a intégré ce protocole dans ces comptes, elle avait déjà 120 millions de dette. On n'est pas parti de zéro. Quand on parle d'un boulet, ce n'est pas un boulet mais je ne sais pas comment aussi on peut appeler ça. Mais c'est quand même chose de lourd à tirer.

Alors, bien sûr, on parle toujours de la dette, de la dette, mais comprenez quand même qu'on avait une commune qui était déjà surendettée parce que 120 millions pour la Commune d'Aubagne, c'était quand même assez exorbitant, assez important et, en plus, on a rajouté ces 36 millions de ce protocole. C'est pour ça qu'on est vraiment tombé dans des abîmes au niveau de la dette et qu'on a de plus en plus de mal, bien sûr, mais il faudra qu'on l'assume, bien que ce soit du fait de l'ancienne gouvernance. On n'a aucun souci avec ça, on l'assume et on paiera ce que la commune doit bien entendu.

Mais, on peut dire que lorsqu'on parle de la dette et lorsqu'on en parle comme ça et lorsque j'en parle comme ça particulièrement, croyez-moi, c'est parce qu'il y a vraiment quelque chose qui nous empêche de fonctionner normalement et d'avoir une commune qui fait le plus de choses possibles au service des Aubagnais. Et c'est ce qui nous plombe systématiquement chaque année aussi lors de la présentation des budgets.

Nous devons intégrer ce troisième point aussi lors d'une prochaine Décision Modificative. Je ne vous cache pas que, bien sûr, tout le monde est mobilisé au niveau de la commune pour voir comment nous allons faire financièrement. Nous avons demandé à l'administration bien sûr de nous faire des propositions et des projections pour cette année. Et puis, bien sûr, les leviers ne sont pas énormes. Ça passe par une augmentation des recettes et une optimisation des dépenses. C'est ce que nous analysons actuellement et c'est ce que nous essaierons de faire au mieux.

Voilà M. le Maire.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Supplémentaire après le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Ville, équilibré tant en recettes qu'en dépenses, arrêté à la somme de 9.350.108,16 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci Mme MENET pour l'ensemble de ces précisions. Je pense qu'il est effectivement bon, comme vous l'avez fait, de rappeler ce qu'est cette dette qui a été déjà, comme vous l'avez souligné, exorbitante, qui a été rajoutée par, je le rappelle à tout le monde, 71 millions d'euros intérêts plus capital. Bien évidemment, quand il a fallu renégocier ces contrats qui étaient des contrats horribles, qu'il a fallu renégocier à des taux fixes, c'est ça la gestion de la gouvernance précédente.

Puisque Mme FARDOUX a voulu faire un petit peu de politique tout à l'heure, je vais en faire aussi. Je ne suis pas certain qu'avec une association « Les Insoumis », le P.C., le P.S., les Verts, les Aubagnais n'ont pas oublié, Mme FARDOUX, ce que cette même équipe plurielle a fait à la Ville d'Aubagne. Je suis donc moins optimiste que vous quand vous pensez que le fait de faire l'union de toute la gauche va être très porteur sur Aubagne. Nous verrons bien. Mais, en tout cas, je peux vous assurer que les Aubagnais sont lucides et qu'ils n'oublient pas ce que cette même union a fait à la Commune d'Aubagne. Voilà. C'était juste pour faire un petit clin d'œil à votre remarque tout à l'heure en début de Conseil Municipal.

Y a-t-il des interventions sur ce Budget Supplémentaire ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : D'abord, comme ça, ça donne du lien, je rebondis sur ce que vous venez de dire. Il y a nombre de communes en France, de départements et de régions qui sont gouvernés par des alliances telles que celle qui est en train de se construire pour les

.../...

législatives et dont les citoyens sont fort contents puisqu'ils les ont, pour nombre d'entre elles, reconduites. Votre exemple ne vaut pas forcément généralité.

Je reviens sur le Budget Supplémentaire. J'essaie de revenir à l'objet de la délibération, même s'il est évidemment normal et utile que nous soyons informés des évolutions qui ont été décrites, je parle des évolutions, pas forcément du retour en arrière, sur lesquelles je n'ai pas moi à m'exprimer parce que je n'ai appartenu à aucune des majorités ni d'avant ni d'après. Si quelqu'un doit s'exprimer, ce n'est pas à moi de le faire.

Pour ce qui est du Budget Supplémentaire, c'est écrit dès le premier paragraphe de l'avant-propos : le Budget Supplémentaire est destiné à reprendre et affecter le résultat de l'exercice précédent. C'est fait. Et il permet également d'ajuster en dépenses et en recettes le Budget Primitif.

Comme gouverner c'est prévoir, nous le disions à propos du Compte Administratif 2021, des dépenses supplémentaires sont à prévoir, on en a parlé, dès le propos liminaire à ce Conseil Municipal, pour assumer l'augmentation logique du point d'indice, je dis logique parce que cette augmentation n'est pas simplement la traduction d'une promesse électorale, elle est aussi le minimum de ce qui est dû aux agents de la Ville comme d'ailleurs aux agents de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'Etat. Il va falloir effectivement assumer l'augmentation du point d'indice et, bien sûr, accompagner l'inflation notamment pour les dépenses énergétiques. Les sommes seront importantes pour notre commune, se chiffrant en millions d'euros en année pleine. On n'en trouve pas trace au Budget Supplémentaire.

Comme exprimé en Commission Finances, il nous semble que les ajustements budgétaires à venir doivent se faire rapidement, même si j'entends qu'il y a un élément nouveau qui est le jugement en appel qui est tombé et qui donc forcément va amener un élément nouveau majeur. Il faut tout de même que notre budget s'ajuste et on aurait besoin, je l'ai dit en Commission, mais je le redis ce soir, d'une Décision Modificative avant l'été. Il nous semble qu'il serait pertinent que la Commission Finances se réunisse spécifiquement pour travailler aux arbitrages dans un esprit non-partisan. Parce que, là, pour le coup, on est en face d'une situation qui est très compliquée, je partage la difficulté Mme MENET, n'ayez pas de doute, d'autant plus que ça s'équilibre uniquement en Section de Fonctionnement. Evidemment, ça va être très compliqué et, comme on l'a dit en Commission Finances, il serait peut-être utile mais, aussi dans l'esprit de ce que j'ai décrit tout à l'heure sur la concertation, qu'on ne se contente de nous informer mais qu'on ait une réflexion commune, les arbitrages bien sûr revenant à la Majorité. Il y a, sans doute, besoin des idées de tout le monde et d'un esprit de concorde pour faire face à cette situation nouvelle qui sera particulièrement compliquée.

Dans l'attente, puisque ce Budget Supplémentaire se contente d'intégrer le résultat 2021, vous l'avez dit, et de modifier les recettes chiffrées par l'État, nous aurons un vote contre qui est cohérent avec celui qu'on a eu au vote du Budget Primitif.

M. le Maire : M. LATZ !

M. LATZ : Bonsoir. Comme vient de le dire Denis GRANDJEAN, le Budget Supplémentaire est vraiment dans la ligne directrice du budget. On avait évoqué l'augmentation de l'assiette fiscale à Aubagne lors du budget avec des taux stables, mais une augmentation de l'assiette vient se confirmer encore là. On a quand même ce Budget, là, Supplémentaire et on voit que,

.../...

dans les orientations de dépenses, on garde la même ligne directrice, la même politique et, vous l'avez rappelé en introduction sur la première délibération, il y a des changements majeurs macro-économiques qui arrivent. On a parlé un peu brièvement de l'inflation. On a parlé de l'augmentation des charges de fonctionnement et du point d'indice. Mais je reviens sur l'inflation, la crise sanitaire nous a rappelés en quelques semaines, il y a 2 ans, l'importance du service public et de l'hôpital. J'ai bien peur que la crise de l'inflation qui commence à peine aujourd'hui va nous rappeler à quel point certaines populations sont en fragilité massive et à quel point les efforts de solidarité sont primordiaux pour le bien vivre ensemble. Et des choses relativement simples, évidentes il y a quelques années, se déplacer, aller travailler, partir en vacances, pouvoir se promener dans une ville, pouvoir profiter de la mobilité douce, des choses assez simples vont devenir primordiales pour certaines parties de la population à Aubagne. On regrette qu'on ne profite pas de ce moment-là, du Budget Supplémentaire, pour infléchir le budget initial qui n'allait selon nous pas assez dans ce sens-là. Et on pense qu'effectivement, avec ce que vous venez de nous annoncer, sans refaire toute l'histoire, j'ai découvert des talents de compteuse, moi je ne me suis pas du tout endormi pendant ce temps-là, c'était passionnant ! Sans refaire toute l'histoire, on arrive à cette situation-là, elle est structurante pour l'avenir. Vous avez parlé de 0,4 points. C'est a priori, j'ai plein de questions, ça fait 1,6 million d'économie sur ce qui était prévu. Est-ce que c'est rétroactif aussi par rapport aux efforts qui avaient déjà été faits jusqu'à maintenant, etc. ? J'imagine qu'on pourra le voir prochainement.

On pense qu'il est vraiment très très utile et de ne pas attendre le budget global de l'année prochaine pour réorienter certaines politiques au vu, je le redis, des changements majeurs que vont vivre les Aubagnaises et les Aubagnais et au changement majeur du fonctionnement de la Ville.

On votera contre le Budget Supplémentaire qui ne nous satisfait pas. Merci.

M. le Maire : Avant peut-être de laisser Mme MENET répondre sur ces sujets, M. ROUSSET souhaitait intervenir notamment sur les situations de l'énergie où une allusion a été faite notamment par M. GRANDJEAN et vous souhaitiez peut-être apporter des précisions et remettre cela dans un contexte un peu politique, me semble-t-il !

M. ROUSSET : M. le Maire, merci. Pour répondre à M. GRANDJEAN, vous savez que nous avons lancé une démarche globale, elle ne date pas de la crise en Ukraine de cette année 2022. C'est en 2016 que la Commune a lancé une démarche globale de requalification énergétique en cohérence avec les travaux de renouvellement urbain et l'amélioration du cadre de vie.

A l'origine, c'est un programme qui avait comme objectif la modernisation du patrimoine d'éclairage public et la réduction des consommations énergétiques en 2016.

A l'origine du programme, c'était de remplacer les 5.630 lanternes du parc de la commune par des luminaires modernes plus efficaces et moins énergivores, les fameuses LED.

Ces matériels peuvent s'adapter en plus au fonctionnement de nuit par une gradation du flux.

Aujourd'hui, quelques chiffres. Il y a 95 kilomètres de réseau d'éclairage à rénover. A ce jour, nous sommes à mi-parcours. C'est-à-dire que 50 % du programme initial a été réalisé. Je veux juste vous donner deux chiffres, en termes de consommation : en 2016,

.../...

nous consommons 2.623.452 KWh. En 2021, nous consommons 2.037.430 KWh.

Ça veut dire que toute chose étant égale par ailleurs, et malgré les augmentations du prix de l'énergie parce qu'elles augmentent depuis peu, mais elles ont augmenté les années précédentes, la facture énergétique chiffrée de l'ordre de 350.000 euros en 2016 et, à aujourd'hui, nous sommes à 390.000 sans tenir compte de ce qui se passe en ce moment.

M. le Maire : Il me semble M. ROUSSET que ce que vous ne précisez pas peut-être mais vous avez les chiffres devant les yeux, je ne les ai plus en tête, mais autant que je me souvienne des discussions que nous avons eues ensemble, quand en 2016, nous commençons à rénover le parc électrique, nous nous apercevons que, quasiment la moitié des points de connexion électriques ne sont pas conformes, ne sont pas aux normes, voire oubliés. C'est-à-dire que le prestataire qui prend la main pour dire : je vais rénover, je vais vous faire gagner 75 % de consommation électrique parce que nous allons rénover les réseaux, parce que nous pensons passer aux LED, s'aperçoit que la moitié de la Ville est connectée de manière complètement anarchique, sans compteur partout. Il est bien obligé de régulariser la situation. Et nous passons donc en 2016 de 2.623.000 KWh à 2 millions en 2021.

Et en 2017, nous sommes à combien ?

M. ROUSSET : Malgré une hausse, parce qu'on passe de 2,6 millions en 2016, mais c'est vrai que, après l'audit et la mise en conformité, nous sommes à 3,9 millions de consommation en 2017.

M. le Maire : 2,6 millions, c'est ce qui se passait. On sécurise le réseau, on s'aperçoit que rien n'a été fait, on le fait et on passe à 3,9 millions. Là on n'a pas encore commencé à installer de LED. Et c'est après qu'on passe aux LED.

M. ROUSSET : M. le Maire, 3,9 millions, 3,6 millions et après 2,4 millions et on arrive à ces 2 millions.

J'ai juste une parenthèse humoristique. J'ai lu avec intérêt le compte-rendu du Conseil Municipal de La Penne-sur-Huveaune et j'ai eu l'impression de me retrouver 9 ans en arrière parce qu'ils sont exactement dans la même situation. Ils constatent qu'il y a des bâtiments publics qui n'ont pas été connectés au réseau E.D.F. Ils ne paient donc pas de facture alors qu'ils devraient en payer. Et eux, c'est encore plus compliqué, je crois même qu'il y a, au niveau de l'eau et de l'Eau des Collines, des branchements qui n'ont pas été effectués.

Pour revenir quand même et pour conclure à ce niveau, la consommation annuelle entre 2017 et 2021 a baissé de 48 %. Et la facturation annuelle, elle, compte tenu des hausses, n'a baissé que de 24 %.

On était plutôt vertueux et sur une bonne pente de baisse, à la fois de la consommation et du coût. On va maintenant analyser la situation.

Je vous rappelle que, quand même, entre 2006 et 2021, le coût de l'électricité, de l'énergie a augmenté de 48 %. Baisser de 24 % la consommation annuelle alors qu'en même temps les coûts de l'énergie ont augmenté de 48 %. A mon avis, c'est une très belle performance. Les prévisions qu'on nous annonce représentent une augmentation du coût de l'ordre de 57 %. Voyez combien le bouclier tarifaire pourrait nous aider dans ce cas-là.

Après, pour faire face à ce type de situation, on a des pistes qu'on va bien sûr poursuivre dans notre objectif puisqu'il a l'air d'avoir porté ses fruits. Après, on va peut-être travailler aussi sur ce qu'on appelle l'éclairage de pleine nuit, voir comment on pourrait réfléchir à la mise en place de variateurs de puissance sur les réseaux non encore rénovés. Après, on va aussi travailler avec mon collègue Pascal AGOSTINI sur tout ce qui l'éclairage sportif, et, enfin, sur peut-être une extinction pendant une certaine période dans la nuit de l'éclairage dans certains quartiers.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Mme MENET peut-être pour une conclusion plus globale !

Mme MENET : Juste deux points pour répondre. M. GRANDJEAN, vous m'avez parlé d'intégrer au Budget Supplémentaire le point d'indice. On ne va pas intégrer au Budget Supplémentaire ce qui est à ce jour une promesse électorale dont nous n'avons plus entendu parler le 24 ou le 25 au matin. Sur le fond, pourquoi pas, je pense que c'est peut-être justifié, une augmentation du point d'indice, je ne serai pas la dernière à le regretter. Ça c'est possible. Mais il faut penser aussi que si nous devons assumer cette augmentation pour le personnel municipal, l'Etat doit l'assumer pour le personnel de l'Etat. Je pense que la promesse électorale, il va peut-être réfléchir à deux fois, voir à trois fois vu les finances de l'Etat pour la mettre en place rapidement. Alors, peut-être qu'elle sera mise en place, et je le souhaite, bien sûr que je le souhaite parce qu'on ne peut pas dire que, dans la fonction publique, les salaires soient élevés et cela fait plusieurs années que le point d'indice ne bouge pas. Bien sûr, c'est souhaitable, mais pour le moment, je ne sais pas si l'opération est bien engagée. Elle le sera peut-être mais certainement pas dans l'immédiat. Je ne vais pas au Budget Supplémentaire provisionner un montant dont on ne connaît pas du tout ni le critère ni la date de mise en application. C'est quand même un petit peu compliqué mais, bien entendu, dès que nous aurons cette information, nous le ferons parce que nous serons bien entendu obligés de le faire.

Après, vous nous demandez aussi une concertation sur les possibilités d'affectation des prochaines opérations que l'on va faire en Décision Modificative. Là, bien sûr, on va en discuter déjà au niveau des commissions. On peut recueillir votre avis mais, d'après ce que je vous ai énoncé, ce que nous allons avoir à affecter, l'impact R.B.S., la hausse des fluides et de l'énergie et éventuellement l'impact du point d'indice, il n'y aura pas de débat là-dessus. Si on est obligé de le faire, il faudra qu'on le fasse et surtout, surtout, parce que faire une Décision Modificative, c'est bien beau de rajouter des dépenses, mais, en face de ces dépenses, il faut mettre des recettes. Il faut bien qu'on ait les recettes correspondantes pour pouvoir assumer ces dépenses. Là, certainement, on n'aura pas trop de choix et je ne sais pas si une concertation va s'avérer efficace et nécessaire, mais on en discutera, soyez-en sûr, lors de la commission.

Juste M. LATZ, pour revenir sur l'augmentation de l'assiette fiscale. Bien sûr, ce n'est pas nous qui la déterminons. Chaque année, les bases fiscales sont augmentées par décisions de l'Etat. Et bien sûr, je ne vous cache pas que ça nous réjouit. Bien sûr, je suis aussi certainement autant contribuable que vous et que tous mes collègues ici présents, parce que lorsqu'on voit arriver les taxes foncières, on n'est pas très heureux. La Taxe d'Habitation, pour ceux qui la paient encore, puisque ce n'est pas encore terminé, la Taxe d'Habitation jusqu'en 2023, on n'est pas très heureux non plus. Mais il faut voir le côté positif de la chose, ça fait des recettes fiscales à notre commune.

Lorsqu'on parle aussi de logements, de parcours résidentiel, de maîtrise du

logement que l'on souhaite faire, de maîtrise de l'augmentation de la population que l'on souhaite faire. Bien sûr, il y a aussi là des recettes fiscales conséquentes à toutes les personnes qui viennent s'installer sur notre territoire. Vu que notre territoire devient de plus en plus attractif, il est quand même aussi intéressant pour la Commune d'avoir des recettes fiscales, et ça on ne va se le cacher, on en a besoin.

Concernant la solidarité, l'inflation oui, on la voit arriver bien sûr depuis le début de l'année. On sait que ça va être dramatique pour certaines catégories de personnes, elles vont avoir d'énormes difficultés. On essaiera, comme on avait fait déjà durant le COVID, on avait donné une participation exceptionnelle au C.C.A.S., on verra en fonction de l'évolution de la situation comment on s'organisera. Mais bien sûr, si nos moyens nous le permettent, bien entendu, nous ferons ce que nous pourrons, nous essaierons de faire quelque chose de positif bien sûr en faveur du C.C.A.S. et de la solidarité envers les Aubagnais qui en ont le plus besoin.

M. le Maire : Merci Mme MENET. Oui M. LATZ !

M. LATZ : Je me permets de répondre parce que je n'avais pas été très clair.

On est tout à fait d'accord. C'est une très bonne nouvelle pour Aubagne l'augmentation des recettes. C'est bien ce que je voulais dire et que des gens s'installent et paient de l'impôt quand on bénéficie d'une qualité de vie à Aubagne, c'est bien normal, et ça permet de financer les projets collectifs. On est totalement d'accord là-dessus.

J'appuie la demande de Denis GRANDJEAN parce que, en tout cas, aujourd'hui, et votre collègue a souligné le rapport du SHIFT PROJECT. Je pense qu'il faut quand même bien se mettre tous en conscience, j'imagine que vous l'êtes aussi, que les crises que l'on vit sont structurelles et que ce n'est pas trois mois de hausse d'énergie ou d'augmentation des prix qui vont arriver que cette solution-là, pour nos Aubagnais, ne se passera pas dans le fonctionnement, elle se passera dans les investissements. Et c'est donc là-dessus où je pense que c'est très important de montrer à l'Opposition, à la Majorité, et voire à la Ville, tous les efforts d'orientation d'investissement pour atténuer ce choc qui va arriver structurellement dans les prochaines années. C'est ce que je voulais dire dans ce discours là. Parce que j'entends bien que, avec l'augmentation des dépenses, il n'y aura pas beaucoup de solutions alternatives.

M. le Maire : Je vais conclure Mme MENET. Je vais répondre à M. LATZ.

Vous dites : nous n'allons pas fait. Si vous avez bien retenu ce qu'a dit M. ROUSSET, on a déjà pris la situation en main sur le plan énergétique dès 2016, 2017. On n'a pas attendu la crise aujourd'hui, 2022/2021. On a anticipé. Et quand vous dites : c'est dans les investissements que l'on doit s'engager, la Commune, à travers ce contrat, qui s'appelle un C.R.E.M., un **marché de Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance** qui consiste effectivement à travailler sur l'aspect énergétique, on investit 1,6 millions tous les ans. Je me retourne vers M. BONINO, c'est ça !

Voilà M. LATZ, vous vous dites : il faudrait faire. Vous avez 4 ans de retard sur ce sujet-là sur le plan énergétique. Vous avez 4 ans de retard. On le fait depuis 2016. Alors, vous êtes un nouvel élu depuis 2020. C'est compliqué de reprendre une commune. C'est compliqué de tout savoir, de connaître les contrats qui ont été signés avant, etc. Mais je vous le dis, on le fait depuis 2016. Vous le souhaitez, nous, on le fait. Et c'est bien parce que nous avons cette

.../...

notion là et M. ROUSSET vous avait parfaitement expliqué que 50 % d'économies d'énergie mais malheureusement que 25 % de gains, ça, c'est dû à la mauvaise gestion précédente qu'on a récupérée et quand notre fournisseur est arrivé, qu'il s'est aperçu qu'on se branchait sur les réseaux E.D.F. sans compteur, sans rien, il a bien fallu qu'on se remette dans les règles. Un peu comme les emprunts toxiques tout à l'heure, les SWAP ! C'est pareil. Nous, on a remis les choses dans le droit chemin. On n'a que 25 % de réduction du coût de l'électricité parce qu'elle a augmenté. Si on n'avait pas eu ce problème, c'est-à-dire si l'équipe précédente, qui nous a précédé plus exactement, avait fait les choses dans les normes, on aurait économisé 50 % du budget électrique.

Voilà M. LATZ ce que je voulais vous dire.

Merci Mme MENET, l'exercice n'est pas facile, quand on parle de budget et qu'on vit une situation que vous avez parfaitement décrite Mme MENET, avec des emprunts toxiques qui nous plombent. 71 millions d'euros Mesdames et Messieurs, parce qu'une mauvaise décision a été prise en 2009 ou avant 2014 en tout cas. Les citoyens aubagnais doivent payer, intérêts plus capital, 71 millions d'euros. Demandez à M. AGOSTINI ce qu'il ferait avec le dixième de cela. Demandez à M. AMY ce qu'il ferait, d'un point de vue culturel, avec le dixième de ça. Demandez à Mme MORINIERE ce qu'elle ferait avec le dixième de ça sur le plan social. Demandez à Mme AMARANTINIS ce qu'elle ferait sur le plan éducatif avec le dixième de ça. Demandez à M. RUSCONI ce qu'il ferait d'un point de vue sécurité avec le dixième de ça à payer. Alors, je n'ai pas cité 10 élus, mais j'aurai pu les citer tous. Regardez M. MIROUX, qu'est-ce qu'il ferait comme illuminations à Noël s'il avait 1 % de ça, M. MIROUX. Et je pourrais égrener toutes les politiques de la Ville. Je crois qu'il faut savoir assumer ses responsabilités. Vous n'étiez pas là M. LATZ, il n'y a vraiment rien contre vous, ni comme Mme FARDOUX, ni comme la plupart, même pas pour vous Mme GIOVANNANGELI, il n'y a rien pour personne ! Mais il faut quand même assumer un peu quelque part les politiques qui ont été conduites par vos prédécesseurs dont vous êtes les dignes héritiers aujourd'hui.

Alors, peut-être que vous ne feriez pas la même chose. On en convient aisément ici. Mais, en tout cas, voilà, les Aubagnaises, les Aubagnais, eux, savent qu'à cause de la gestion précédente, eh bien ils doivent payer aujourd'hui 71 millions d'euros en plus. Ils savent parfaitement que s'ils avaient fait un réseau électrique digne de ce nom, eh bien on pourrait faire des économies supplémentaires aujourd'hui et que l'impact de la crise énergétique ou du prix de l'électricité aujourd'hui nous permettrait d'avoir beaucoup moins d'argent à dépenser au niveau de la Ville. Nous, on l'assume. C'est aussi simple que ça.

Encore une fois merci Mme MENET de conduire cette délégation qui est une délégation particulièrement compliquée. Merci aux services bien sûr de la Ville, comme tout à l'heure on a remercié les services de l'urbanisme aussi, de pouvoir accompagner les élus dans les choix, dans les décisions. Dans les semaines et les mois à venir, nous savons que nous aurons beaucoup à faire sur ces sujets-là encore.

Et je crois qu'il est honnête de dire que ce Budget Supplémentaire sera suivi de décisions modificatives parce qu'on ne fait qu'un seul Budget Supplémentaire à partir du moment où on a un Compte Administratif qui est arrêté. C'est ce que nous faisons aujourd'hui pour être dans les clous, je dirais, des règles de bonne gestion au niveau de la Commune. Mais il y aura bien sûr d'autres débats qui auront lieu sur le plan budgétaire parce qu'il nous faudra assumer l'ensemble des éléments qui ont été présentés.

Je vais mettre, si vous êtes d'accord, aux voix cette délibération et je vais vous demander : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **17-030522** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET et BOUGEAREL (2).

Je crois Mme MENET qu'il y a aussi un Budget Supplémentaire pour les Pompes Funèbres. Je vous laisse le soin de le rapporter.

18-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation du Budget Supplémentaire 2022 du Budget Annexe des
Pompes Funèbres.

Nous devons reporter le résultat au Budget Supplémentaire des Pompes Funèbres d'un montant de 635.814,10 euros au Budget Supplémentaire du Budget Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. le Maire : Mme MENET, pour la délibération n° 19 qui concerne les A.P./C.P., on rappelle à tout le monde que les A.P./C.P. sont les Autorisations des Programmes et les Crédits de Paiement qui nous permettent d'avoir une vision un peu plus large que les investissements sur l'année en cours.

19-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Revalorisation des Autorisations des Programmes et Crédits de Paiement.

On a réajusté les Autorisations des Programmes et les Crédits de Paiement, les A.P./C.P., en fonction des restes à réaliser et de tout ce que nous avons modifié sur l'investissement. Vous avez le détail aussi dans les documents.

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2022 pour un montant total de 9.482.743,59 €.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Juste vous indiquer qu'on ne participera pas au vote sur les A.P./C.P. pour les mêmes raisons que d'habitude.

M. le Maire : D'accord. Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX,

.../...

MM. LATZ, PERRIN-TOININ et Mme BOUGEAREL (2). Non-participation au vote de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

20-030522 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2022.

Ce sont des titres qui n'ont pas pu être recouverts. Le Trésorier a fait toutes les démarches nécessaires mais il n'a pu les recouvrir. Pour les années de 2014 à 2021, c'est une partie bien sûr, ce n'est pas la totalité, mais une partie de ces titres qui ne sont pas recouverts pour un montant total de 3.438,47 euros que nous prenons en charge exceptionnelle.

A cette fin, il est donc proposé par cette délibération d'admettre ces restes à recouvrir sur les titres de recettes en non-valeur et d'émettre les mandats correspondants.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-030522 est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET VILLE NUMERIQUE »

21-030522 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire - Approbation de la Convention entre la Société Office d'H.L.M. ERILIA et la Ville d'Aubagne, relative à la mise à disposition de moyens matériels de vidéoprotection, financés par la Société ERILIA.

La Ville d'Aubagne faisant de la Sécurité Publique l'une de ses priorités n'a de cesse d'œuvrer, par tous les moyens dont elle dispose, pour lutter contre les troubles à la tranquillité et à l'ordre public mais également de veiller à la protection des biens et des personnes.

Partageant ce même objectif, la Société ERILIA prévoit pour la résidence « Le Charrel », l'acquisition et la maintenance de moyens matériels, relatives à la vidéoprotection afin de les mettre à disposition de la Commune, dans le cadre d'une interopérabilité du dispositif actuel piloté par le P.C.S.U.

Il convient, dès lors, de proposer une convention visant à définir les modalités de ce partenariat qui permettra, en outre, d'optimiser la réponse opérationnelle et judiciaire des forces de sécurité régaliennes et municipales, dans leurs actions, sur ce secteur de la Ville.

Cette délibération a pour objet l'approbation de cette convention.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ !

M. PERRIN-TOININ : Les évènements qui ont récemment traumatisé les habitants de la cité du Charrel méritent une attention particulière de la part de la collectivité.

La Police Nationale a sans aucun doute besoin de moyens accrus pour lutter contre le grand banditisme et nous pensons, pour notre part, que la tranquillité des habitants

nécessite une augmentation significative des moyens humains en termes d'effectifs de Police Nationale de proximité et de travailleurs sociaux en lien avec la Maison de Quartier.

Nous avons toujours des interrogations quant à l'efficacité du coûteux système de vidéosurveillance tel que proposé par Erilia d'autant plus que ce coût va être essentiellement supporté par les locataires eux-mêmes par l'augmentation de leurs charges locatives.

C'est pour ces raisons que nous nous abstenons lors de cette délibération.

M. le Maire : Merci. M. CHERIET !

M. CHERIET : Mesdames, Messieurs les élus, je souhaite intervenir sur cette délibération pour vous donner le ressenti des habitants du Charrel concernant la vidéoprotection.

Comment ne pas faire le lien avec la rencontre que nous avons pu avoir avec vous, M. le Maire, après les événements dramatiques que nous avons pu vivre sur ce quartier en fin d'année dernière. Nous ne sommes pas revenus vers vous, comme prévu lors de la dernière rencontre, mais bien entendu le travail suit son cours.

Le groupe d'habitants souhaite se former prochainement en association d'habitants du quartier du Charrel. Ils travaillent actuellement sur plusieurs formes, d'une part sur les statuts, la composition du Conseil d'Administration dans lequel ils espèrent y associer la municipalité. D'autre part, un gros travail sous forme d'enquêtes a été réalisé par les habitants déjà impliqués. Cette enquête a été menée au travers de la rencontre des habitants sur plusieurs résidences du Charrel. Il ressort plusieurs thématiques. Le sentiment d'insécurité arrive largement en tête et semble avoir un écho très partagé pour les sonder. Le cadre de vie, l'animation du quartier, le lien social arrivent en second plan et enfin le pouvoir d'achat et l'emploi.

En ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est effectivement ce sentiment d'insécurité que vivent au quotidien ces habitants, ce sentiment lié très clairement aux événements dramatiques qu'ils ont vécus l'année dernière. L'installation des caméras de vidéoprotection est une demande qui répond aux habitants et qui semble les rassurer.

Pour autant, je pense que la seule réponse au travers de ce dispositif ne me semble pas suffisante. Il est impératif d'y ajouter de la présence humaine pour recréer du lien social dans ce quartier qui en manque cruellement.

Pour finir sur ce sujet, j'aimerais également expliquer qu'en réponse au pouvoir d'achat qui est l'une des préoccupations importantes des habitants de ce quartier, et même si ce n'est pas l'objet de cette délibération, lors d'une réunion avec des partenaires et des associations, j'ai pu comprendre que la gratuité des transports serait remise en question. Il me semble important de nous mobiliser pour la maintenir particulièrement sur le quartier du Charrel qui sera directement impacté. Les habitants sont satisfaits de pouvoir utiliser les transports gratuitement dans cette période de crise économique et sociale où les prix des carburants et des matières premières sont considérablement en hausse.

Si cela tentait à changer, je pense que ce serait dramatique et préjudiciable pour certaines familles.

Comme je vous l'ai annoncé lors de plusieurs Conseils Municipaux, nous sommes

.../...

prêts à travailler en corrélation avec la municipalité et les services municipaux autour de pistes de réflexion sur les quartiers et particulièrement celui du Charrel.

Je m'abstiendrai tout de même sur cette délibération car je ne suis pas en mesure de savoir si le coût de ces installations ne va pas impacter sur une augmentation des loyers.

Merci de votre attention et je vous tiendrai informé de la suite de ce groupe d'habitants sur le quartier du Charrel.

M. le Maire : Merci M. CHERIET. M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Nous, nous avons plusieurs questions et, pour dire vrai, des réponses dépendra notre vote.

Je m'associe très volontiers à la question qui a été posée par M. CHERIET sur la fin de son intervention. Effectivement, quid du coût ? Est-ce qu'il a vocation à être répercuté sur les loyers des habitants de la résidence du Charrel ? C'est une question qui est notable.

Plus spécifiquement sur les caméras, la convention ne nous dit pas si ces caméras vont filmer les halls d'immeubles ou la voie publique, ou les deux. Mais peut-être pourrez-vous nous répondre et évidemment vous ne serez pas étonnés ; la réponse aura une incidence sur notre vote.

La convention prévoit, mais je crois que c'est la loi qui y oblige, un rapport annuel qualitatif et quantitatif construit par le biais d'un groupe de pilotage. Nous demandons à en être destinataire ou, à défaut, de pouvoir en prendre connaissance quand il viendra sanctionner, enfin montrer les résultats de la première année de mise en service. Est-ce que cela sera possible ? Sachant que nous avons fait cette demande il y a 3 ou 4 ans pour ce qui est du réseau de caméras de la Ville d'Aubagne et que ça n'a jamais été possible.

Enfin, on a une question qui n'est évidemment pas du tout anodine. Qui regarde les écrans ? Et là, la convention, ou alors on l'a mal lue, n'est pas claire du tout. Il est écrit à la fin de l'Article 1 : la Police Municipale n'assurera en aucune manière une surveillance permanente du site par l'intermédiaire de ce dispositif. Et il est ensuite écrit dans l'Article 2, alors là je ne cite pas directement, le début dit en quelque sorte qu'évidemment les gens qui vont regarder les écrans sont des gens qui sont dûment habilités et la suite de la phrase, c'est : ainsi Erilia ne disposera d'aucune possibilité d'accéder aux images. Pour nous, il y a quelque chose qui n'est pas clair et qui n'est pas clarifié dans la suite de la convention.

Si ce n'est pas la Police Municipale, que ce n'est pas Erilia, qui regarde les écrans ? C'est notre troisième question. Qui regarde les écrans ? Qu'est-ce qui est filmé ? Pourra-t-on avoir accès au rapport qualitatif, quantitatif annuel ? Merci.

M. le Maire : M. RUSCONI peut-être pour répondre aux questions de M. GRANDJEAN !

M. RUSCONI : Tout d'abord, bien évidemment, M. CHERIET, vous savez que vous pouvez compter sur notre soutien pour tout ce qui est construction de votre collectif d'habitants et de l'association que vous souhaitez monter. Bien évidemment, vous aurez notre soutien pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous remercie d'ailleurs de soulever et d'avoir la volonté et l'honnêteté ce soir,

intellectuelle, de rappeler que les habitants sont quand même pour la présence de caméras de vidéoprotection. Ce n'était pas évident à dire M. CHERIET. C'est pour cela que je tiens à le souligner et je tiens à vous remercier quand même de cette honnêteté qui n'est pas évidente dans votre position d'élu, mais je crois que c'est plus votre cœur d'habitant qui a parlé ce soir.

M. GRANDJEAN, concernant vos questions, déjà je vous rappelle que, bien évidemment, ce projet fait suite à un Conseil de Sécurité extraordinaire dont chacun des représentants des groupes d'Opposition et de Majorité était présent. Il en est ressorti trois points principaux sur la volonté d'Erilia bien évidemment et sur l'investissement d'Erilia. C'était l'installation d'un système de vidéoprotection pour pouvoir protéger et surveiller la résidence. C'était bien évidemment la mise en place d'un marché hebdomadaire au cœur de la résidence. Ce marché démarre le 20 Mai. Je pense que vous serez informé, visiblement vous l'êtes déjà. Il y a également un espace commun d'échanges et d'animations qui est prévu. Alors, c'est une programmation d'Erilia encore une fois. La convention, dont nous parlons ce soir, les coûts, l'investissement de ces coûts, sont à la charge d'Erilia. Ce soir, nous signons une convention d'interopérabilité. Toutes les questions que vous avez posées concernant le bien vivre dans la résidence, surtout sur l'augmentation des loyers par rapport au coût, je pense que ces questions-là doivent être posées à Erilia parce qu'à ce niveau elles ne nous concernent pas directement.

Concernant le fonctionnement, pourtant il me semblait que cette convention était claire, elle est la même que celle qui a été passée avec l'Hôpital. C'est-à-dire que nous nous engageons, la Ville s'engage auprès d'Erilia à la vision et à la gestion du parc, la gestion visuelle au quotidien du parc de caméras, mais bien évidemment sur la convention on ne peut pas être responsable de ce qui s'y passe. Nous faisons une convention avec un bailleur privé, avec une entreprise privée. Nous nous engageons, nous engageons nos agents à visualiser la voie publique, mais, sur un espace privé, nous ne pouvons pas assurer à Erilia d'avoir une vision quotidienne et régulière de ce qui se passe dans la résidence, d'où cette mention là. Bien évidemment, il y a une autre solution également qui s'est mise en place. Nous avons passé en Conseil Municipal l'année dernière le report de vidéos et de caméras au niveau du Commissariat. Bien évidemment, le Commissariat, lui aussi, aura en direct sur réquisition auprès du P.S.C.U. la visualisation des caméras de la résidence du Charrel et rien d'autre parce que la loi l'interdit. La loi l'interdit. Ce sont donc des agents assermentés, et en l'occurrence des agents de Police Municipale et des agents de Police Nationale qui auront accès et uniquement eux à ces caméras.

C'est du reste la raison pour laquelle nous n'avons pas souhaité, avec le Cabinet d'audit mandaté par Erilia, qu'il y ait un relais de poste au niveau de la résidence du Charrel. C'est-à-dire que nous avons voulu absolument que ces images soient transférées directement justement pour éviter qu'il y ait un intermédiaire qui vienne regarder ce qui se passe. Il était question qu'Erilia pose des relais dans la résidence et nous avons refusé de signer cette convention si la présence de ces relais était effective.

C'est le Cabinet d'audit qui l'a décidé.

Oui, vous pourrez bien évidemment, si vous le souhaitez, faire partie du Comité de Pilotage. Il n'y a aucun souci. Je le dis publiquement. Je le dis devant tout le monde. Si vous voulez faire partie du Comité de Pilotage, on s'adressera bien évidemment à Erilia aussi pour avoir leur accord. Au contraire, en tant qu'élu de la collectivité, je trouve cela tout à fait normal. Ça ne me dérange pas. Vous avez vu quand même comme j'arrive à être agréable.

Je crois que j'ai répondu à vos questions.

M. GRANDJEAN : Il manque : est-ce qu'on sait si les caméras filmeront l'espace public et l'intérieur des immeubles ou juste l'intérieur des immeubles ou juste l'espace public ?

M. RUSCONI : En fait, quand je vous ai répondu, c'était à ça que je pensais, c'était à la réponse à votre question. Bien évidemment non, ce sont des espaces privatifs. Là, on est sur un domaine privé, ouvert à la circulation publique, qui sont les abords de la résidence. Bien évidemment tout ce qui est espace privé sera mosaïqué comme c'est le cas actuellement et le hall d'entrée fait partie des espaces privés.

M. le Maire : Merci M. RUSCONI pour ces précisions.

Moi je voudrais juste faire deux interventions, contrairement à M. PERRIN-TOININ, moi je n'appelle pas ça la cité du Charrel mais la résidence du Charrel. Je trouve que le terme est beaucoup plus approprié surtout quand, après les réhabilitations qui ont été faites en 2013/2014, on voit la qualité urbanistique de cette résidence.

La deuxième remarque que je voudrais faire, pour répondre à M. CHERIET qui nous disait : comment va-t-on avancer avec cette association, conseil citoyen, etc. ? On ne l'a peut-être pas suffisamment développé tout à l'heure. Mais quand M. ROUSSET est intervenu sur le Contrat de Ville. Dans ce Contrat, il y a une subvention particulière qui est intégrée pour effectivement créer et animer le conseil citoyen. Voilà c'était une de vos interrogations. On ne l'avait peut-être pas suffisamment précisé au moment où on a parlé de la politique de la Ville.

Ceci étant dit, les questions étant posées, les réponses ayant été apportées, je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

Merci M. RUSCONI pour l'ensemble de ces précisions et je crois que c'est un bel outil que met en place Erilia qu'il faut, au premier chef, me semble-t-il, féliciter parce qu'eux ont aussi tenu leurs promesses et leurs engagements.

COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE »

22-030522 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire - Approbation des tarifs du Conservatoire pour l'année 2022-2023 à compter de la rentrée de Septembre 2022.

Le Conservatoire de la Ville d'Aubagne, à rayonnement communal, enseigne les bases techniques indispensables au travail de chaque discipline, à savoir les arts dramatiques, la danse et la musique au sens large. Cet enseignement se fait dans le cadre de cours soit individuels ou collectifs et, pour faciliter l'accès à l'enseignement, le Conservatoire peut louer des instruments aux élèves et cela pour une durée limitée à 1 an.

Cette délibération propose d'appliquer une grille tarifaire liée au quotient familial pour l'ensemble des cours proposés pour les habitants d'Aubagne ou pour les habitants hors commune destinés aux enfants et aux adultes de plus de 26 ans. Les grilles tarifaires qui sont proposées sont d'ailleurs en annexe de cette délibération. Délibération qui précise aussi les éléments suivants :

« Sans désistement par écrit avant le 15 Octobre, toute année d'enseignement commencée est due. Bien sûr, il y aura quand même un amendement à titre exceptionnel. En cas d'arrêt en cours d'année scolaire sur présentation d'un certificat médical. Seuls les trimestres entamés seront dus. Il ne sera également pas possible de se réinscrire si l'année en cours n'a pas été réglée dans sa totalité. Au moment de l'inscription, des pièces justificatives nécessaires devront être fournies pour établir la cotisation et, à savoir, qu'à défaut d'avis d'imposition, le quotient familial maximum sera appliqué et à défaut de justificatif de domicile, le tarif hors commune sera appliqué. Pour les règlements, il est proposé aux familles deux possibilités, soit le règlement en une fois avant le 15 Décembre, par chèque, espèces ou virement ou un règlement en trois fois sur les périodes de Décembre, Mars et Mai mais uniquement par prélèvement automatique ».

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale Culture le 21 Avril dernier et avec un avis favorable.

M. le Maire : Merci M. AMY. Y a-t-il des interventions ? M. PERRIN-TOININ !

M. PERRIN-TOININ : Pour dire que nous approuvons l'extension de l'application du quotient familial, notamment à l'éveil, musique, danse, théâtre et aux résidents hors commune. C'est une mesure de justice.

Cependant, l'augmentation de 5 % des tarifs en moyenne après trois années de stabilité ne va pas dans le bon sens surtout en cette période où le pouvoir d'achat est devenu la question de politique majeure et où l'inflation des prix repart. Il aurait été plus juste de moduler ce taux d'augmentation justement en fonction des quotients.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons.

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?

Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **22-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

23-030522 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Partenariats et Evénements Culturels : modification du dispositif d'appel à projet et d'aide à la création artistique.

En 2021, la Ville a expérimenté deux dispositifs intitulés « Création et Résidence Artistique » et « Projets d'Action Culturelle ».

Après une année d'évaluation, cette expérimentation ne répond que partiellement aux attentes du milieu artistique et des équipements culturels.

En effet, la période sanitaire a modifié les pratiques et les besoins des artistes. La Ville d'Aubagne, soucieuse d'apporter une réponse aux acteurs culturels propose d'unifier les deux dispositifs en un seul dont l'objectif sera toujours le « Soutien à la création par le biais des résidences artistiques ».

Une période d'une ou deux semaines sera proposée aux candidats pour développer leur projet artistique et les lauréats bénéficieront de l'expertise d'une équipe de professionnels, d'une enveloppe financière et d'un lieu de travail.

Il est donc proposé un seul dispositif et les projets pourront concerner toutes les disciplines artistiques et culturelles. Un montant maximum de 2.000 euros sera attribué par résidence de travail qui sera positionnée dans un ou plusieurs équipements culturels de la Ville et devra présenter un temps de restitution ou temps d'accueil et de rencontres avec le public aubagnais au travers d'ateliers, d'interventions, de répétitions ouvertes, de médiation où les interventions en milieu scolaire pourront être aussi organisées.

Les conditions générales de candidatures sont les suivantes : les artistes ou collectifs d'artistes de la Région Sud P.A.C.A. éligibles à recevoir des fonds publics et les dossiers de candidatures à soumettre à l'approbation d'un jury composé d'élus et d'agents de la Ville.

Cette délibération propose d'approuver ce nouveau dispositif et ses modalités, dont les crédits sont inscrits au budget.

Elle a reçu également un avis favorable lors de la dernière Commission Culture.

M. le Maire : Merci M. AMY. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Bien qu'on se félicite que l'aide à la création continue d'exister à Aubagne, on ne peut que s'interroger sur ses aspects confus et restreints. Cette délibération en est l'illustration.

Confus d'abord parce qu'un dispositif chasse l'autre sans que les artistes aient eu le temps ou même la possibilité de se les approprier, sans que la Ville prenne le recul nécessaire à une réelle évaluation. Evaluation avec les artistes, premiers concernés.

Evaluation également avec les structures qui interviennent pour promouvoir la création. Je pense à Alcimé, au Site Régional d'Aide à la Réalisation porté relativement disparu ou totalement disparu sur notre territoire depuis le départ du F.I.F.A. Je pense à la Distillerie et son dispositif « Place aux Compagnies ». Je me souviens également de la M.J.C. et son dispositif « Musique pour l'accompagnement des groupes musicaux locaux ».

Autant de partenaires qui ont ou avaient acquis des capacités d'expertises et développé leurs propres initiatives.

La Bourse d'Aide à la Création Artistique Locale, appelée B.A.C.A.L., avait vocation à compléter toutes ces dynamiques en occupant une place singulière qui se coordonnait avec cet environnement.

Aujourd'hui, avec cette aide à la création par le biais de résidences, les artistes et les structures partenaires de la Ville pour la création artistique sont désorientés sans être,

d'aucune manière, associés aux tâtonnements visant à ajuster la B.A.C.A.L. A tel point, et c'est révélateur et ça va être cohérent avec ce qu'on a dit depuis le début du Conseil Municipal, que leur participation au jury devant allouer les aides n'est même pas prévue.

Aspect restreint également de ce qui nous est proposé.

En effet, « Soutien par le biais des résidences artistiques », c'est ce qui est écrit, c'est la seule entrée désormais possible pour être aidé. Mais toutes les demandes d'aide n'ont pas nécessairement besoin d'être « en résidence ». Pour certaines, les procédures sont tout autre ! Si, par exemple, je veux obtenir une aide pour la réalisation d'une BD ou d'un livre, le besoin sera sur l'aide à l'édition. En aucune manière, la notion de résidence n'a ici un sens !

Réductrice aussi sur le montant de l'aide, c'est 2.000 euros. Certains projets présentent un intérêt qui méritent plus d'attention, plus de soutien, et donc un financement plus complet.

In fine, ce dispositif de résidence artistique avec une aide financière de 2.000 euros maximum ressemble à s'y méprendre avec le dispositif « Place aux compagnies » proposé par la Distillerie.

Ne craignez-vous pas qu'il y ait superposition là où il nous faudrait rechercher complémentarité ?

N'y aurait-il pas une volonté de revisiter certaines actions portées par les associations, au risque de créer du trouble et des dysfonctionnements ?

Telles sont nos remarques et nos questions.

Nous voulions les exprimer.

Elles ne nous empêcheront pas, bien entendu, d'approuver la délibération puisque, vous le savez, l'aide à la création artistique nous est chère et nous la soutenons, qu'elle soit d'initiative municipale comme d'initiative associative.

M. le Maire : M. AMY peut-être une réponse !

M. AMY : Plusieurs choses, d'abord, il faut savoir que ce n'est pas moi qui l'ai créée. J'ai demandé justement aux agents de la Direction de la Culture de faire des propositions par rapport à l'évaluation que nous avons faite du dispositif 2021 puisque, je vous rappelle M. GRANDJEAN, qu'il était bien précisé en 2021 que c'était une expérimentation. Et vous en aviez convenu pour dire : nous ferons donc le point un an après. Cette évaluation, nous l'avons faite, M. GRANDJEAN, et elle ne satisfait pas complètement l'aide à la création que nous avons imaginée au départ.

On est capable de se remettre en question M. GRANDJEAN et c'est ce que nous faisons. Ce sont des propositions que je porte pour les agents du Service Culturel et de la Direction. Ce niveau dispositif, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, après ces deux ans de crise sanitaire que nous avons traversée, le monde culturel a été très impacté, vous le savez aussi bien que moi, ce n'est pas une nouvelle. Et nous avons, nous, avec nos moyens et durant un temps proposé nos scènes aubagnaises ouvertes à la résidence d'artistes et d'artistes parfois même émergents, parce que là on parle aussi de mettre le pied à l'étrier à des artistes

émergents et non pas à des artistes qui n'ont pas tellement besoin d'une subvention de la Ville d'Aubagne parce qu'ils ont des coproductions déjà avec d'autres théâtres, et c'est un peu le bilan que nous avons fait de notre dispositif de l'année dernière. On a aidé de beaux artistes, c'est vrai, on a eu la Compagnie Dynamo Théâtre qui a bénéficié de cette aide à la production et qui sera d'ailleurs programmée dans la saison 2023 au Théâtre. Vous aurez donc une restitution du travail et de l'argent qui a été mis au service de cette compagnie puisqu'ils ont fait l'unanimité du jury. Et vous avez eu aussi, dans d'autres lauréats, Esther Megard qui est artiste plasticien et Samia Peloquin, architecte urbaniste, pour la création des cabanes à livres. Le projet va démarrer en Septembre 2022.

Il y a toute une évaluation, il y a tout un suivi qui est fait mais on a constaté que ça ne répondait pas complètement aux besoins notamment des artistes qui sont semi professionnels ou qui sont émergents, pouvant recevoir des subventions publiques, comme je l'ai dit dans la délibération. On va ainsi soutenir la création, mais pas uniquement dans le théâtre. Vous faites référence tout le temps au théâtre, à la Distillerie. La Distillerie a un Contrat d'Objectifs à réaliser sur notamment deux évènements en matière théâtrale pour les amateurs et les professionnels, il s'agit de « 100 % Théâtre » et « Place aux compagnies ». Ce sont deux dispositifs qui font partie de son Contrat d'Objectifs et qu'elle réalise chaque année, puisqu'il y a une évaluation qui est faite là-aussi. Mais si vous lisez bien le corps de la délibération, on ouvre ça à des champs multidisciplinaires. Ça peut être des arts plastiques, ça peut être de la littérature. Et là, on met en synergie ces artistes qui ont besoin aussi d'aide mais de soutien par des structures culturelles. Les auteurs pourront aller à la Médiathèque parce que vous, vous parlez juste d'aide à la publication. Mais nous, ce que nous voulions aussi, c'est la rencontre avec les publics. La Médiathèque, c'est un lieu de rencontres comme le Théâtre, comme le Conservatoire, comme les Pénitents. Et vous n'êtes pas sans ignorer que nous avons une politique sur Aubagne mise en place sur l'éducation artistique et culturelle que nous travaillons, nous la culture, avec l'éducation, avec la petite enfance aussi. Nous voulons multiplier les moments de rencontre. Et ça, je pense qu'aux travers des résidences artistiques, c'est quelque chose de faisable. Et je pense que tous les Aubagnais et les visiteurs pourront aussi apprécier, et notamment notre jeune public dans des classes ou dans les médiations, dans nos équipements culturels.

Les objectifs, c'est quoi. C'est valoriser déjà des artistes émergents dans la région P.A.C.A., initier aussi des partenariats et structures culturelles au-delà de notre propre programmation, développer une politique d'élargissement des publics, participer au rayonnement de la Ville en matière de culture et, bien entendu, conforter notre action au niveau de l'éducation artistique et culturelle en croisant les publics et notamment nos jeunes publics.

M. le Maire : Merci M. AMY, je crois que c'est clair. Mme FARDOUX ! Apparemment, ça ne l'était pas !

Mme FARDOUX : Sur les objectifs, on est d'accord. Mais, quand M. GRANDJEAN vous dit : ce montant de 2.000 euros maximum fige quand même un peu les choses, il faut que vous l'entendiez. M. AMY, vous nous dites que c'est le projet des services. Le projet de l'année dernière, vous nous aviez déjà dit que c'était le projet du service. Moi je veux bien que le service change d'avis mais profondément parce qu'il y avait avant des aides qui étaient totalement souples, l'année dernière on a figé les choses d'une manière terrible en disant : ça va être 15.000 + 5.000 et là, on revient à une forme de souplesse, mais pas complète. C'est-à-dire qu'on s'interdit de donner plus de 2.000 euros à quelqu'un alors même que l'année

dernière on est allé jusqu'à 15.000. Quand même, comprenez qu'on a du mal à suivre la logique des décisions.

Par ailleurs, vous rappeliez que, dans la délibération de l'année dernière, il était clairement mentionné qu'il s'agissait d'une expérimentation, tout à fait. Il était même très clairement mentionné que cette expérimentation durerait deux ans. On n'a pas attendu deux ans pour constater peut-être que vraiment ce n'était pas une bonne chose et qu'il fallait donc revenir, d'une certaine façon, en arrière.

Ceci étant, nous, on dit : il faut qu'il y ait de la souplesse, il faut qu'il y ait, dans certains cas effectivement, une petite aide, dans d'autres cas, sans doute une autre un peu plus importante, c'est pour ça qu'on tique un peu sur le blocage à 2.000 euros au maximum et surtout, cette notion de résidence qui est vraiment très présente dans la délibération, vous avez l'air d'associer le terme de résidence avec le fait qu'à un moment l'artiste ou les artistes qui sont aidés viennent d'une certaine façon montrer ce qu'ils ont fait, rencontrer du public. Si ça n'est que ça que vous mettez derrière le mot de résidence, alors il n'y a pas de problème. Nous, évidemment, on ne tient pas à ce que les artistes qui soient aidés ne montrent jamais ce qu'ils font. Bien sûr, c'est très bien qu'ils viennent rencontrer leur public. Pour nous, ça ne s'appelle pas nécessaire résidence.

On souscrit à ce qui avait été dit tout à l'heure.

M. le Maire : M. AMY, vous allez peut-être encore répondre mais il me semble que Mme FARDOUX reprend ce que M. GRANDJEAN a exprimé et ce que M. GRANDJEAN avait dit était clair, me semble-t-il, mais M. AMY, peut-être avez-vous une sensibilité un peu différente de la mienne sur ce sujet !

M. AMY : Déjà pour répondre à Mme FARDOUX. Vous vous êtes focalisée sur la somme de 2.000 euros. Mais ce n'est pas simplement que 2.000 euros Mme FARDOUX. C'est la mise à disposition aussi dans ce moment de résidence des structures. Ça a un coût Mme FARDOUX, ce n'est pas gratuit. Il y a des agents de la Ville qui vont aider ces artistes. Il y a des lieux qui seront mis à disposition. Ça va bien au-delà de 2.000 euros. Entendez le bien !

Mais vous savez, il y a des tas d'artistes émergents là qui frappent à la porte d'Aubagne pour avoir justement des lieux d'expression. C'est ce qui a été retenu par les agents de la Ville aussi. Parce que vous dites que ce sont les agents de la Ville. Pardonnez-moi de travailler avec eux. Excusez-moi, je travaille avec eux, au quotidien. Je suis là pour les entendre et ne pas leur imposer des choses. L'année dernière, c'était déjà une proposition des services que j'ai entendue, que j'ai aussi un peu amendée parce que ça fait partie des brainstorming que nous avons pour prendre un terme à la mode, ça fait partie des séances de travail que nous avons ensemble ; nous nous concertons, nous imaginons, nous projetons et, à la fin, nous écrivons un projet en espérant que ce projet puisse répondre, je ne dis pas à toutes les attentes, ce serait trop ambitieux de notre part, mais si au moins on peut déjà aider quelques artistes qui sont en voie de professionnalisation ou même semi professionnels. Avec 2.000 euros, croyez-moi, il y en a beaucoup aujourd'hui qui vont non seulement s'en contenter mais qui vont avoir vraiment le sentiment aussi d'être aidés.

Et là, il n'y a pas de concurrence qu'on essaie de mettre sur la table avec La Distillerie. La Distillerie fait son travail, La Distillerie est en Contrat d'Objectifs avec la Ville et puis tous les projets que nous allons recevoir ne seront pas des projets d'art dramatique. Et nous ne le souhaitons pas ! Nous souhaitons voir venir des projets de photos, des projets de

.../...

sculpture sur Aubagne, des projets d'auteurs aussi, pourquoi pas ! Et tous ces projets seront aidés par nos équipements culturels, que ce soit le Conservatoire, la Médiathèque, le Centre d'Art des Pénitents Noirs, le Théâtre. Et si on a un projet de plasticien sur le santon, eh bien nous y intégrerons avec M. JARQUE le Village des Santons. Voilà.

Je pense qu'il n'y a pas de mauvais procès à faire. Nous, on a juste fait le bilan de dire que ce que nous avons fait l'année dernière, en termes d'expérimentation, ne correspondait pas à toutes les attentes. Par contre, quand j'ai dit que ce projet de l'année dernière était sur deux ans, vous voyez bien que s'il y a deux ans pour réaliser les choses, la Dynamo théâtre sera donc en programmation au Théâtre du Comoedia en 2023 et les cabanes à livres démarrent en 2022.

M. le Maire : M. AMY, ce qui me semble important aussi de noter dans la délibération, c'est aussi le fait que les artistes étant à résidence, ils doivent ensuite se produire sur des scènes qui sont des scènes aubagnaises et ça, c'est la Ville à la fois avec son élu, ses services, qui effectivement le permettent. Parce que donner de l'argent à une association qui, elle-même, va faire son propre casting pour trouver ici ou là des artistes émergents n'a pas la garantie qu'on va retrouver ça au sein de la Ville d'Aubagne. Il me semble quand même assez logique de dire que c'est la Ville qui porte cette vision culturelle et ensuite elle est restituée, comme vous l'avez précisé tout à l'heure, aux Aubagnaises et aux Aubagnais.

M. AMY : Simplement, quand vous parlez de scène, M. le Maire, la scène sera le lieu de résidence. Ou alors, il y aura deux possibilités, soit on pourra amener l'artiste mais ça fera partie aussi des projets qui nous seront soumis, soit on pourra amener les artistes dans des classes par exemple pour faire de la médiation sur un travail, sur un temps de travail avec des scolaires, soit ce seront les élèves qui pourront se déplacer sur les lieux, mais pas que les élèves. Ce sera ouvert aussi bien entendu à tout le public aubagnais, il y aura des temps de rencontres avec le public. C'est ce que nous souhaitons justement : croiser les moments de rencontres.

M. le Maire : Merci M. AMY, ça me paraît extrêmement clair.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **23-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

24-030522 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation de la réaffectation de la subvention exceptionnelle versée à
l'Association Les Amis du Vieil Aubagne en 2020.

Cette subvention de fonctionnement avait pour projet la restauration de la source dite du patronage située dans le centre ancien. Malheureusement, n'ayant pu réunir les participations escomptées auprès d'autres institutions publiques, l'association a dû abandonner ce projet et a souhaité affecter cette somme, 4.000 euros, à un autre projet.

C'est pourquoi, après évaluation financière de plusieurs projets et en concertation avec la Ville, l'association a arrêté son choix sur la restauration du tableau de Jean-Frédéric CANEPA, La Moisson au quartier de Saint-Pierre-lès-Aubagne, exécuté en 1934 et conservé dans la salle Paul Dol de l'Hôtel de Ville.

Cette délibération a été approuvée en Commission Culture.

La délibération n° **24-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

25-030522 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention d'échange de données avec la C.A.F.

Chaque année, à la rentrée scolaire, la liste de tous les enfants résidant dans la commune, soumis à l'obligation scolaire dès leur 3^{ème} année, est constituée afin de mettre en œuvre le traitement automatisé des données à caractère personnel correspondant, tel que l'Article 131.6 du Code de l'Éducation le prévoit.

A cet effet, la Ville d'Aubagne sollicite la C.A.F. pour la mise à disposition des données concernant les allocataires de son territoire d'intervention, pour optimiser le suivi de l'obligation d'assiduité scolaire et anticiper les projections d'effectifs scolaires pour l'année N+1.

La Convention d'échange de données avec ce partenaire arrivant à échéance, il convient par conséquent de permettre la reconduction de ce dispositif et d'autoriser le Maire à signer ces documents.

Tel est l'objet de la présente délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **25-030522** est adoptée à l'UNANIMITE.

26-030522 - Sur le rapport de Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal - Approbation du renouvellement d'un quatrième Conseil Municipal des Jeunes pour les années 2022-2023 et 2023-2024.

Au regard de la volonté de la Ville d'Aubagne d'accompagner et favoriser la citoyenneté des jeunes Aubagnais scolarisés en classe de 5^{ème} et de 4^{ème}, le Conseil Municipal des Jeunes mis en place a été reconduit à son échéance.

Cette délibération propose le renouvellement d'un quatrième Conseil Municipal des Jeunes pour un mandat de 2 ans, soit de 2022 à 2024, afin de poursuivre les actions entreprises par les 42 élus qui le constituent.

Tel est l'objet de la présente délibération qui a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M. KOURICHI. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : On s'est étonné que les amendements sur lesquels on avait trouvé un terrain d'entente en Commission ne soient pas repris dans la délibération elle-même. Et on pensait que c'était une question de délai mais je vois que, dans le rapport, ce n'est toujours

pas repris.

Alors, nous avons convenu en Commission, et on va voir si on arrive à l'intégrer par un amendement du coup en séance plénière que la phrase qui dit : « Ils seront au nombre de quarante-deux avec une volonté de tendre à la parité filles/garçons. » soit modifiée de sorte à ce qu'on affirme la volonté que cette instance soit paritaire et qu'on l'écrive : « Ils seront au nombre de quarante-deux avec une parité filles / garçons. » et pas « tendre vers ».

Et puis, c'est anecdotique, mais ça va bien avec ce qui vient d'être dit. Il faut évidemment rajouter pluriel à fille qui est au singulier alors que garçon est au pluriel. On est loin de la parité.

M. le Maire : Très bien M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Autre chose, on l'a dit en commission. Je ne fais pas le malin !

M. le Maire : Enfin, vous l'avez dit en commission peut-être mais quand vous avez dans les différents collèges, M. KOURICHI pourra me rattraper, beaucoup plus de filles qui se présentent que de garçons, que vous n'arrivez pas à 42, que faites-vous ? Eh bien, s'il y a plus de filles, on prend plus de filles. Voilà. C'est pragmatique M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : C'est dommage.

M. le Maire : C'est dommage, vous et moi n'y pouvons rien M. GRANDJEAN, s'il y a plus de filles qui se présentent dans les collèges que de garçons et qu'on n'arrive pas à la parité, c'est dommage, certes. Mais, après, nous souhaitons qu'il y ait 42 élus.

M. GRANDJEAN : Nous, on souhaite que l'instance soit paritaire, c'est révélateur.

M. le Maire : Souhaitez !

M. GRANDJEAN : Et on souhaite également que les filles trouvent leur pluriel. Et par ailleurs, il y a ce que je pense être une coquille mais peut-être vous allez me contredire. Il est marqué que « le scrutin est proportionnel à un seul tour et bulletins secrets. », ce qui est en contradiction avec le fait que juste après il soit écrit que « sont déclarés élus les candidats » et si c'est un scrutin de candidats, ça ne peut pas être proportionnel. Il n'y a que les scrutins de listes qui peuvent l'être.

On proposait et convenait en commission que le proportionnel devait être supprimé.

M. le Maire : Très bien. Mme FARDOUX, on vous écoute !

Mme FARDOUX : Je ne comprends pas en fait. Vous nous expliquez que les commissions sont super importantes pour qu'on discute, pour qu'on puisse échanger des arguments et qu'on puisse éventuellement modifier quand il y a besoin de modifier les délibérations. On en avait discuté par rapport au calendrier, le moment où se déroulent les commissions. C'est fait pour ça les commissions. C'est fait pour que le projet de délibération ne soit pas nécessairement la délibération telle qu'elle se retrouve proposée au vote en Conseil Municipal.

Sur ce point de la parité, il y avait accord en commission des présents. Derrière, vous pouvez nous dire M. le Maire : qu'est-ce qu'on peut y faire ? M. le Maire, si on avait dit :

.../...

qu'est-ce qu'on peut y faire sur la démocratie, au-delà du Conseil Municipal des Jeunes, mais dans l'ensemble du pays ? On serait toujours avec une assemblée nationale à 90 % masculine.

Donc, oui, il y a des leviers. La parité est un levier indispensable pour faire qu'il y ait une parité filles/garçons. A la question : qu'est-ce qu'on peut y faire ? On peut imposer des règles.

M. le Maire : Je pense que vous ne savez pas comment ça se passe Mme FARDOUX. Vous confondez l'esprit et la lettre. Et chaque fois, vous revenez à la lettre. Restez un peu dans l'esprit. Dans l'esprit, il y a parfois, dans des collèges, plus de filles qui se présentent et moins de garçons. Si vous avez par collège 8 places et que vous avez 2 garçons qui se présentent, expliquez-moi comment vous faites la parité ? Vous choisissez comment les garçons qui ne veulent pas venir au Conseil Municipal des Jeunes ? Je vous écoute.

Mme FARDOUX : Mais est-ce qu'il y a un vrai drame s'il y a un petit peu moins de collégiens dans ce Conseil Municipal des Jeunes ? Est-ce que véritablement ce nombre que vous avez fixé est tellement important qu'il peut y avoir un problème, qu'on ne puisse pas ?

M. le Maire : Pourquoi voulez-vous que si plus de filles se présentent et que nous pensons que 42 ça va fonctionner, nous baissions le nombre de filles ?

Mme FARDOUX : Parce que vous donnez cet exemple-là mais il peut y avoir l'autre aussi !

M. le Maire : Si vous avez 8 places par collèges et que vous avez 6 jeunes filles qui se présentent et seulement 2 garçons, vous allez dire à des jeunes filles : eh bien, ne vous présentez pas pour faire plaisir à Mme FARDOUX parce qu'elle veut la parité totale.

Ça ne peut pas fonctionner comme ça. Voilà. C'est tout. Restez dans l'esprit.

M. FARDOUX : Alors supprimez toute mention à la parité de cette délibération puisque vous nous dites qu'il faut laisser faire, laissons faire, n'écrivons pas qu'on doit tendre, puisque vous ne voulez pas imposer quoi que ce soit. N'écrivons pas des objectifs puisque vous ne voulez rien faire pour figer les choses. Enlevons toute mention de parité puisque vous ne la souhaitez pas cette parité.

M. le Maire : Mais Mme FARDOUX, vous êtes très scolaire. Permettez-moi de vous le dire. Vous êtes très scolaire.

Mme FARDOUX : Quel sens ça a de tendre à la parité ?

M. le Maire : Vous êtes très scolaire et vous semblez ne pas comprendre le sens des mots. Je n'ai pas dit que je ne voulais pas la parité, c'est ce que vous venez de dire. Je ne vous permets pas d'affirmer ce que je n'ai pas dit.

Je dis simplement qu'il y a des situations dans lesquelles il peut y avoir quelque part plus de filles qui se présentent que de garçons et qu'il est important d'avoir 42 représentants. Pourquoi ? Parce qu'après, il y a des groupes de travail et ces groupes de travail se font de manière répartie avec un nombre équilibré d'élus du Conseil Municipal dans chacun des groupes de travail. Voilà.

Le travail est donc fait, mais je vais vous passer la parole M. KOURICHI, je voulais simplement signaler que ces interventions sont très scolaires : « il manque le « s » à fille. Vous

.../...

ne mettez pas le « s » à fille ». Franchement, je trouve que ce n'est pas digne d'un Conseil Municipal. C'est mon avis.

M. KOURICHI !

M. KOURICHI : Je me permets juste de rebondir par rapport à ce que vous êtes en train de dire et je vous confirme que la délibération a bien été modifiée suite à ce que vous avez demandé. Là, c'est juste une erreur technique. Je pense qu'il n'y a pas lieu d'avoir autant de polémique ce soir parce tout est modifié. Merci.

M. le Maire : Très bien, donc, c'est parfait.

On passe au vote puisque c'est modifié comme vous le souhaitez.

Mme GABRIEL : Il faut juste retélécharger la délibération pour avoir la bonne version.

M. le Maire : M. GRANDJEAN, parlez-nous du s, du v, du w qui manquent, on vous écoute !

M. GRANDJEAN : M. le Maire, je me permets de vous dire que c'est dommage, parce que je trouvais que c'était de bonne tenue aujourd'hui. Là, en fait, ces remarques ont été faites en commission pour ne pas avoir à les faire en Conseil Municipal parce qu'effectivement elles n'ont rien à faire au Conseil Municipal.

M. le Maire : M. KOURICHI vous dit que ça a été modifié !

M. KOURICHI : Je vous confirme que ça a bien été modifié.

M. le Maire : Pourquoi vous faites autant ?

M. GRANDJEAN : Mais parce que je le découvre. Moi, j'ai téléchargé les documents quand ils ont été envoyés le mercredi pour qu'on ait le temps d'y travailler, et là ça a été modifié dans l'intervalle et tant mieux. Il n'y a aucun souci puisque les amendements ont été intégrés dans la délibération qui est aujourd'hui téléchargeable sur la tablette, il n'y a aucun souci à voter le texte tel qu'on peut le télécharger actuellement et qui n'est pas celui qui a été envoyé. Il y a juste les trois modifications et tant mieux si ça a été intégré.

Ce n'était donc qu'un problème de délai, d'ailleurs j'avais supputé que ça pouvait être ça. Ce n'était qu'un problème de délai et effectivement le débat que nous avons depuis 10 minutes, il est tard, des fois quand les réunions s'éternisent, on n'est plus très efficace, n'avait rien à faire au Conseil Municipal parce qu'elles auraient dû être anticipées un petit peu plus tôt. Ce n'est pas grave du tout.

M. le Maire : Vous n'avez pas lu qu'il y avait eu des modifications. Vous n'avez pas eu le temps de lire le texte. Voilà.

M. GRANDJEAN : Ne dites pas que je n'ai pas vu...

M. le Maire : Dites-le, on n'en parle plus.

M. GRANDJEAN : M. GAZAY, alors on ajourne le truc parce qu'il n'a pas été envoyé dans les délais ? C'est ça que vous voulez ?

M. le Maire : Faites-le si vous le voulez !

M. GRANDJEAN : Ce n'est pas ça qu'on souhaite !

M. le Maire : M. GRANDJEAN, vous êtes libre, faites-le !

M. GRANDJEAN : Ce n'est pas ça que nous demandons, mais ne me dites pas que nous n'avons pas vu la délibération. La délibération envoyée dans les délais n'était pas la bonne.

M. le Maire : J'ai dit que c'était très scolaire, que votre intervention était scolaire. Quand vous dites qu'il manque un s dans la délibération quand il y a marqué « les filles », je dis que c'est très scolaire, je dis la même chose à Mme FARDOUX. Parfois, restez un peu dans l'esprit au lieu de toujours vouloir nous dire : il manque le s, le v ou le w. Voilà, c'est ce que je voulais dire.

Bien, puisque c'est résolu. C'est résolu.

On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme FARDOUX : Alors moi je refuse de voter.

M. le Maire : Refusez de voter, vous avez le droit Madame, c'est votre droit.

Mme FARDOUX : Je n'ai pas la bonne délibération.

M. le Maire : Vous téléchargez cette délibération et vous aurez la bonne version.

Qui vote contre ? Mme FARDOUX vote contre, le reste de l'équipe aussi ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **26-030522** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

27-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - **Définition d'emploi créé au tableau des postes budgétaires.**

Il convient de définir l'emploi déjà créé au tableau des postes budgétaires de Chef du service Budget.

Tel est l'objet de cette délibération.

La délibération n° **27-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**28-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Renouvellement de la convention de prestation de service avec le
C.D.G. 13.**

Il est proposé de renouveler la convention d'adhésion partielle à cet organisme pour une durée de 2 ans, pour un montant de 9.150 euros annuels, enfin de conserver les bénéficiaires des prestations utiles à la Direction des Ressources Humaines.

Je vous les rappelle :

- conseil et expertise statutaire,
- assistance C.N.R.A.C.L.,
- assistance au recrutement et accompagnement individuel de la mobilité des agents hors collectivité d'origine,
- publications et veille juridique du C.D.G. 13,
- participation aux réseaux professionnels du C.D.G. 13 et aux réunions d'information.

Tel est l'objet de la présente délibération.

La délibération n° **28-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**29-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville et au C.C.A.S.**

En application de la loi qu'on connaît tous maintenant du 6 Août 2019 de la Transformation de la Fonction Publique, les Comités Techniques, les fameux C.T., sont remplacés par les Comités Sociaux Territoriaux (C.S.T.). Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail disparaissent au profit d'une F.S.C. (Formation Spécialisée du Comité) compétente en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail et créée au sein du C.S.T. C'est la fusion du C.H.S.C.T. et du Comité Technique actuel en une seule entité qui s'appelle le Comité Social Territorial.

Un Conseil Social Territorial doit être mis en place dans toutes les communes et établissements publics de plus de 50 agents. On peut aussi créer un C.S.T. unique compétent pour la collectivité et son établissement public, en l'espèce le C.C.A.S.

Cette délibération propose ainsi la création d'un Comité Social Territorial unique, compétent pour l'ensemble des agents de la Commune d'Aubagne (1.033 agents) et de son C.C.A.S. (122 agents).

La délibération n° **29-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**30-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Elections professionnelles : mise en place du vote électronique.**

Les élections professionnelles permettent le renouvellement des instances statutaires de la Ville d'Aubagne et de son C.C.A.S. Elles sont fixées au 8 Décembre 2022.

A cette occasion et conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé de recourir au vote électronique de manière exclusive pour le déroulement des différents scrutins pour plusieurs raisons.

Le vote électronique est une solution adaptée qui, face à l'incertitude du contexte sanitaire, peut favoriser une meilleure participation des électeurs sur une période plus longue.

La Ville a retenu la Société VOXALY, experte dans l'organisation des élections professionnelles et des solutions de vote multicanal, pour lui confier la conception, la gestion et la maintenance du dispositif qui a ensuite été présenté aux organisations syndicales déjà informées par l'Administration.

Par ailleurs, je vous annonce déjà qu'on aura à voter une seconde délibération dans le courant de l'année et bien sûr avant le 8 Décembre 2022 qui déterminera les modalités pratiques après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ainsi, cette délibération a pour objet d'instaurer le vote électronique exclusif pour les élections professionnelles le 8 Décembre 2022.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Juste pour dire que je trouve dommage qu'on impose un mode de vote aux agents qui l'ont unanimement rejeté au Conseil Technique Paritaire. Et nous voterons donc contre. En fait, c'est un petit peu comme si les agents décidaient de nous imposer un mode de vote au Conseil Municipal qui ne convienne à aucun d'entre nous.

Ça n'aurait pas trop de sens. Là, les arguments ont été donnés à M. ROUSSET, je crois que vous avez eu un échange avec les agents. Je tiens à vous dire que je ne le savais pas quand je vous ai interrogé par mail. C'était une vraie question. Merci de la réponse d'ailleurs. Mais, voilà, le vote concerne les agents de la Ville. Les agents de la Ville par le biais de leurs représentants disent qu'ils ne sont pas favorables à ce mode de vote. Je ne vois pas pourquoi on l'impose.

M. le Maire : Je ne suis pas sûr que ce soit les agents. Nous le verrons bien quand le vote aura lieu. Je pense que ce sont les représentations syndicales. Ce ne sont pas les agents. Les représentants syndicaux, notamment la C.G.T., effectivement, et F.S.U. me semble-t-il M. ROUSSET, mais vous en savez plus que moi sur le sujet. On verra, si au moment du vote, les agents vont voter ou pas.

M. ROUSSET, vous voulez peut-être répondre ?

M. ROUSSET : Ce sont les deux syndicats, la C.G.T. et la F.S.U., qui ont voté contre.

Quand même, pour avoir assisté à ces débats qui ont eu lieu lors du dernier Comité Technique, il faut savoir que les arguments évoqués pour voter contre étaient un peu spéciaux. Quels étaient les arguments évoqués ? Il y en a un qui m'a fait sourire M. GRANDJEAN parce qu'il disait, alors que, nous, on indiquait quand même que le vote électronique s'inscrivait dans une démarche de préservation de l'environnement, les

organisations syndicales nous ont dit non, qu'au contraire les serveurs qui allaient être utilisés pour le vote électronique allaient provoquer de tels niveaux d'émission d'oxyde de carbone que c'était contraire. Alors, qu'en fait on sait très bien qu'on fait une économie énorme sur les papiers !

Ça, c'était le premier point. Après, on nous dit, à juste titre, que l'ensemble des agents de la Ville ne sont pas équipés d'un poste informatique ou d'un Smartphone. Oui, OK, il y a peut-être des gens qui n'ont pas de téléphone portable à aujourd'hui, qui n'ont pas d'ordinateur chez eux. Mais, dans ce cas-là, il y aura la possibilité de mettre en place des postes informatiques dans les lieux où on ira voter sur place.

Après, ça m'a surpris parce qu'on me dit qu'en fait, cette affaire va désacraliser le vote. On m'explique, alors je vous laisse juge. On m'explique qu'il y a une sorte d'engouement qui se crée dans un bureau où on dit : tiens, on va tous voter. C'est comme ça que le sens civique revient à la personne qui ne voulait pas y aller. On peut s'interroger sur le type d'entraînement pour aller voter. Je n'en dis pas plus.

Ensuite, on me dit, et là M. LATZ m'a donné la réponse, on me dit : oui, vous dites qu'aujourd'hui vous instaurez le vote électronique parce que c'est la crise sanitaire, mais la crise sanitaire n'existe plus puisque, de toute façon, on a voté aux élections présidentielles en présentiel. Oui, mais fort justement, en début de votre intervention M. LATZ, vous indiquez qu'on était entré dans des périodes où on aura certainement de plus en plus d'interrogations sur l'environnement et il n'est pas dit que, demain, on ne soit pas de nouveau tenu de travailler en télétravail par exemple ou d'utiliser de plus en plus le vote électronique ou l'interface dématérialisée.

Ça aussi, ça m'avait un petit peu surpris. Après, c'est sûr que les avantages, c'est que, quand même, on peut voter sur une longue période, on peut voter le jour et la nuit. C'est vrai qu'on n'a plus les heures pour se déplacer.

Et après, dernier point, on nous dit qu'il y a peut-être des problèmes de fiabilisation concernant le vote électronique mais enfin bon. On sait qu'il y a de plus de plus d'entreprises, dans leur Conseil d'Administration, de plus en plus d'associations, qui organisent la vie de leur structure avec le vote électronique. Me dire qu'à aujourd'hui le vote électronique qu'on va instaurer à la Ville d'Aubagne ne sera pas fiable. Je laisse ceux qui l'ont dit à leur appréciation.

Voilà, je pense que c'est un pas qu'on fait vers une ville à la fois plus connectée et plus durable et c'est la raison pour laquelle, malgré l'avis défavorable des organisations syndicales, nous vous proposons cette délibération ce soir.

M. le Maire : Merci. M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Je ne reviens pas sur le fond des arguments ni en pour ni en contre, chez les écologistes, ça fait très longtemps qu'on utilise le vote électronique dans nos très très nombreux votes internes de la vie d'un parti. Ce n'est pas tant ça la question.

Je trouve qu'en fait ce n'est pas à nous d'imposer un mode de vote. C'est à nous de le proposer, c'était ce qui a été fait au C.T.P., ce n'est pas mur ou c'est rejeté par les principaux intéressés. Je ne pense donc pas que ce soit au Conseil Municipal d'imposer le mode de vote contre l'avis des agents. En tout cas, c'est pour cela que nous voterons contre.

.../...

Ce n'est pas sur le fond : « on est pour ou contre le vote électronique ».

M. ROUSSET : Mais il y a quand même un dernier point parce qu'on en a parlé depuis le début là. On sait très bien qu'on est dans une période de contrainte budgétaire forte, très forte. Il ne faut pas oublier, on n'en parle pas, mais il y a des coûts directs. Mais il y a aussi des coûts indirects. A aujourd'hui, la mise en place d'un vote qui ne serait pas un vote électronique, le vote classique qu'on a connu dans les années précédentes, nécessite du personnel supplémentaire, du paiement en heures supplémentaires. M. GRANDJEAN, tout cela cumulé n'est pas un coût neutre que j'économise à travers la mise en œuvre du vote électronique.

M. le Maire : Vous avez raison, M. ROUSSET, de souligner la difficulté économique du sujet, mais au-delà de ça, je crois qu'il faut entrer dans une administration moderne et que, quelque part, ce vote électronique qui est d'ailleurs demandé au niveau de la France par de nombreux partis politiques, certains me disent : il y a trop d'abstentions. Parfois, entre ces idées et l'application de ces idées, on voit de larges différences.

Ecoutez, c'est la vie, nous on a une ligne de conduite, on dit ce que l'on fait, on fait ce que l'on dit. On veut qu'Aubagne soit une ville moderne. Les arguments que M. ROUSSET vient de développer sont tout à fait valables à la fois sur le plan économique, sur le plan de l'écologie, sur le plan du développement durable et sur d'autres sujets qui laissent à chacun le soin de vraiment voter et, encore une fois, tout le monde pourra le faire.

Nous, on soutient cette volonté. Parfois, il faut un peu pousser les habitudes et il faut sortir de sa zone de confort. C'est ce que nous faisons aussi par moment et je crois que ce vote-là fait sortir de la zone de confort un certain nombre de personnes. Eh bien, avançons et nous verrons ce qu'il en retourne par la suite.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **30-030522** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

31-030522 - Sur le rapport de Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Principe de composition et de fonctionnement des Instances
Consultatives.

Vous avez voté, lors de la précédente délibération, la création de ce Comité Social Territorial qui va comporter en son sein une formation spécialisée du comité qui s'occupera plus particulièrement de tout ce dont s'occupe aujourd'hui le C.H.S.C.T.

Il faut que nous définissions le nombre de représentants titulaires.

Compte tenu du nombre d'agents de la Ville et de son C.C.A.S., nous avons la possibilité d'avoir un nombre de titulaires par collège qui est compris entre 5 et 8. Nous vous proposons de conserver le nombre de titulaires que nous avons aujourd'hui dans le Comité Technique, c'est-à-dire 8. Ce sera donc 8 représentants de la gouvernance et 8 représentants des institutions représentatives du personnel. Ça sera un C.S.T. de 16 personnes.

Il faudra bien sûr désigner des suppléants. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel il faut que vous vous prononciez aujourd'hui, c'est les modalités d'organisation et de champ de compétences de la C.A.P.

Jusqu'à présent, pour être simple, il y avait une convocation, il y avait une, deux, trois C.A.P. dans l'année où l'ensemble des cas concernant les situations individuelles étaient examinées. Ce sont des C.A.P. qui pouvaient parfois durer de très nombreuses heures.

La loi de Transformation de la Fonction Publique instaure une autre façon de travailler. C'est-à-dire que les attributions de la C.A.P. qui continue d'exister sont recentrées sur les situations individuelles défavorables. C'est-à-dire, ne sont examinées que les cas où effectivement il y a une situation qui ne semble pas favorable.

De la même façon, on peut créer une C.A.P. commune à la Ville et à son C.C.A.S. Comme c'était déjà le cas précédemment, on va continuer d'avoir cette C.A.P. commune.

Ce sont les deux points qui sont l'objet de cette délibération : le nombre de représentants titulaires au Comité Social Territorial et puis le nouveau fonctionnement de la C.A.P.

La délibération n° **31-030522** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, MM. SALONE, CHERIET, Mmes GIOVANNANGELI, FARDOUX, MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

VIE MUNICIPALE

32-030522 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 17 Juillet et 13 Octobre 2020.

--- ooo **O** ooo ---

M. le Maire : Nous mettons un terme à ce Conseil Municipal qui a duré 4 heures 30 mais qui méritait bien évidemment ces échanges fructueux que nous avons eu les uns et les autres. Je rappelle les deux sujets essentiels : l'urbanisme d'un côté avec le vote du P.L.U.i., et le vote du Budget Supplémentaire.

Merci mes Chers Collègues, de l'Opposition comme de la Majorité, d'avoir fait vivre ce Conseil Municipal avec vos fougues habituelles.

Je souhaite une bonne soirée à tous.

La séance du Conseil Municipal est terminée.

La séance est levée à 22 heures 30.

